

Auteur nom court ou auteur collectivité : Exposition universelle. 1873. Vienne

Titre : Exposition universelle à Vienne, en 1873. Cartes, plans, dessins, documents historiques et statistiques composant l'exposition de la direction de l'agriculture dans les groupes 2 (agriculture) et 26 (enseignement)

Adresse : Paris : Imprimerie nationale, 1873

Collation : 1 vol. ([4] p.-[79] f. de pl.-[2] p.) ; 38 x 52 cm

Cote de l'exemplaire : CNAM-BIB Gd Fol Xae 2 Res

Mots-clés : Exposition internationale (1873 ; Vienne) ; Agriculture -- France -- 19e siècle --

Ouvrages illustrés

URL permanente : <http://cnum.cnam.fr/redir?GDFOLXAE2>



La reproduction de tout ou partie des documents pour un usage personnel ou d'enseignement est autorisée, à condition que la mention complète de la source (*Conservatoire national des arts et métiers, Conservatoire numérique http://cnum.cnam.fr*) soit indiquée clairement. Toutes les utilisations à d'autres fins, notamment commerciales, sont soumises à autorisation, et/ou au règlement d'un droit de reproduction.

You may make digital or hard copies of this document for personal or classroom use, as long as the copies indicate *Conservatoire national des arts et métiers, Conservatoire numérique http://cnum.cnam.fr*. You may assemble and distribute links that point to other CNUM documents. Please do not republish these PDFs, or post them on other servers, or redistribute them to lists, without first getting explicit permission from CNUM.

2

EXPOSITION
UNIVERSELLE
DE VIEINNE
DIPLÔME
D'HONNEUR

1873

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

7.10.19. 9. Octobre No - 1

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE VIENNE

CARTES

PLANS, DESSINS, DOCUMENTS HISTORIQUES ET STATISTIQUES

EXPOSÉS À VIENNE EN 1873



Gd Fo Xae L

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

M. DE LA BOUILLERIE, MINISTRE.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE VIENNE EN 1873.

PLAN

DE L'EXPOSITION DE LA DIRECTION DE L'AGRICULTURE.

Boisserie sur laquelle sont placés les cartes, plans, aquelles, tableaux, etc.



Balistrade.

Pour les détails relatifs aux divers tableaux statistiques contenus dans cet album, voir la Notice sur les objets présentés à l'Exposition de Vienne par la Direction de l'Agriculture.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE

DIRECTION DE L'AGRICULTURE

DIPLOME D'HONNEUR

DÉCERNÉ

À L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE VIENNE EN 1873



DÉPARTEMENT DE LA DÉMOCRATIE ET DU CIToyEN

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE

DÉPARTEMENT D'ÉTAT

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE

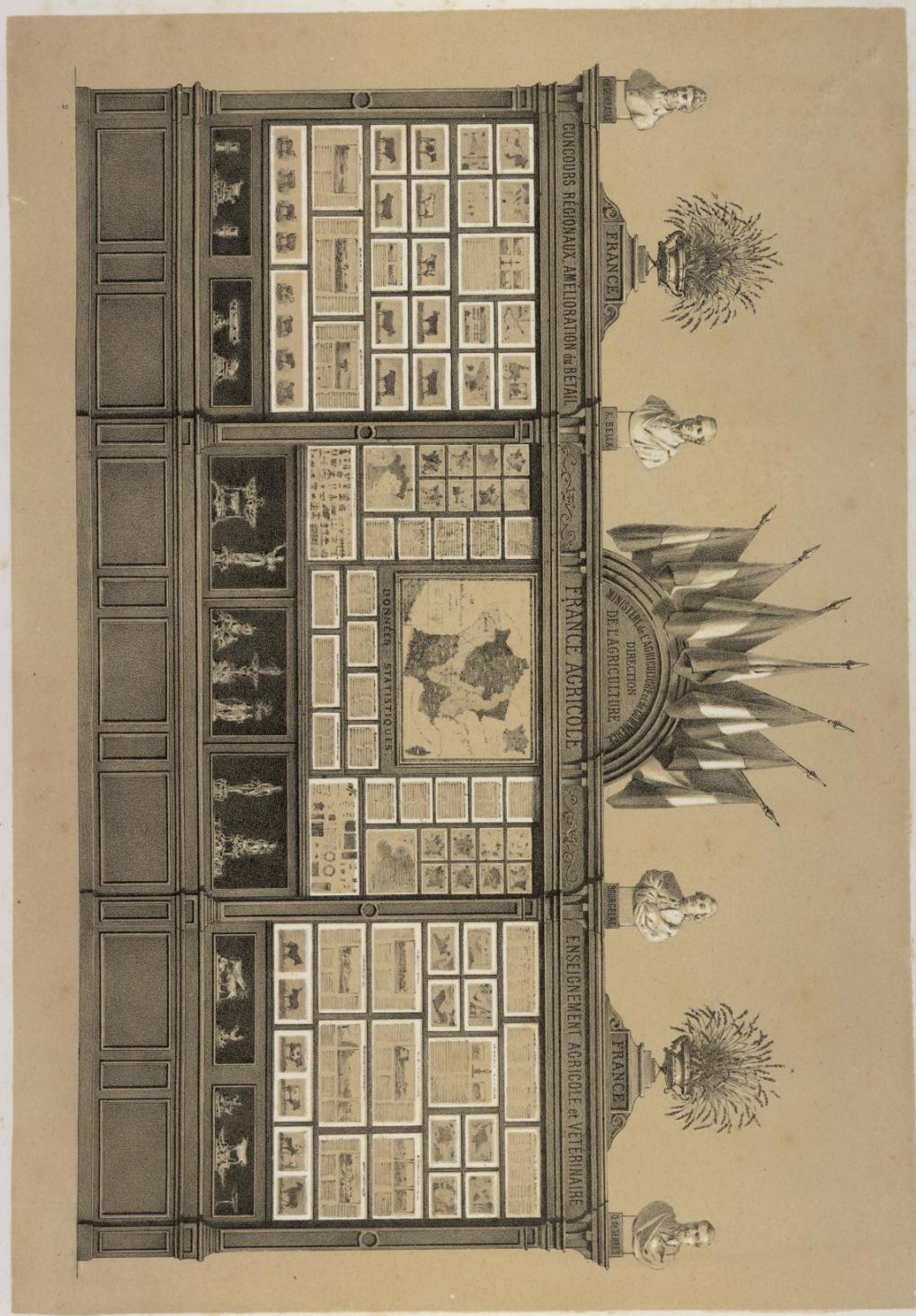
Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

VITRINE PRINCIPALE

DES OBJETS PRÉSENTÉS PAR LA DIRECTION DE L'AGRICULTURE À L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE VIENNE.

Victor Ross del. et lith.

Imp. Lemercier et C° Paris



EXPOSITION UNIVERSELLE A VIENNE

EN 1873

FRANCE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE

CARTES

PLANS, DESSINS, DOCUMENTS HISTORIQUES ET STATISTIQUES

COMPOSANT

L'EXPOSITION DE LA DIRECTION DE L'AGRICULTURE

DANS LES GROUPES 2 (AGRICULTURE) ET 26 (ENSEIGNEMENT)



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC LXXIII

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

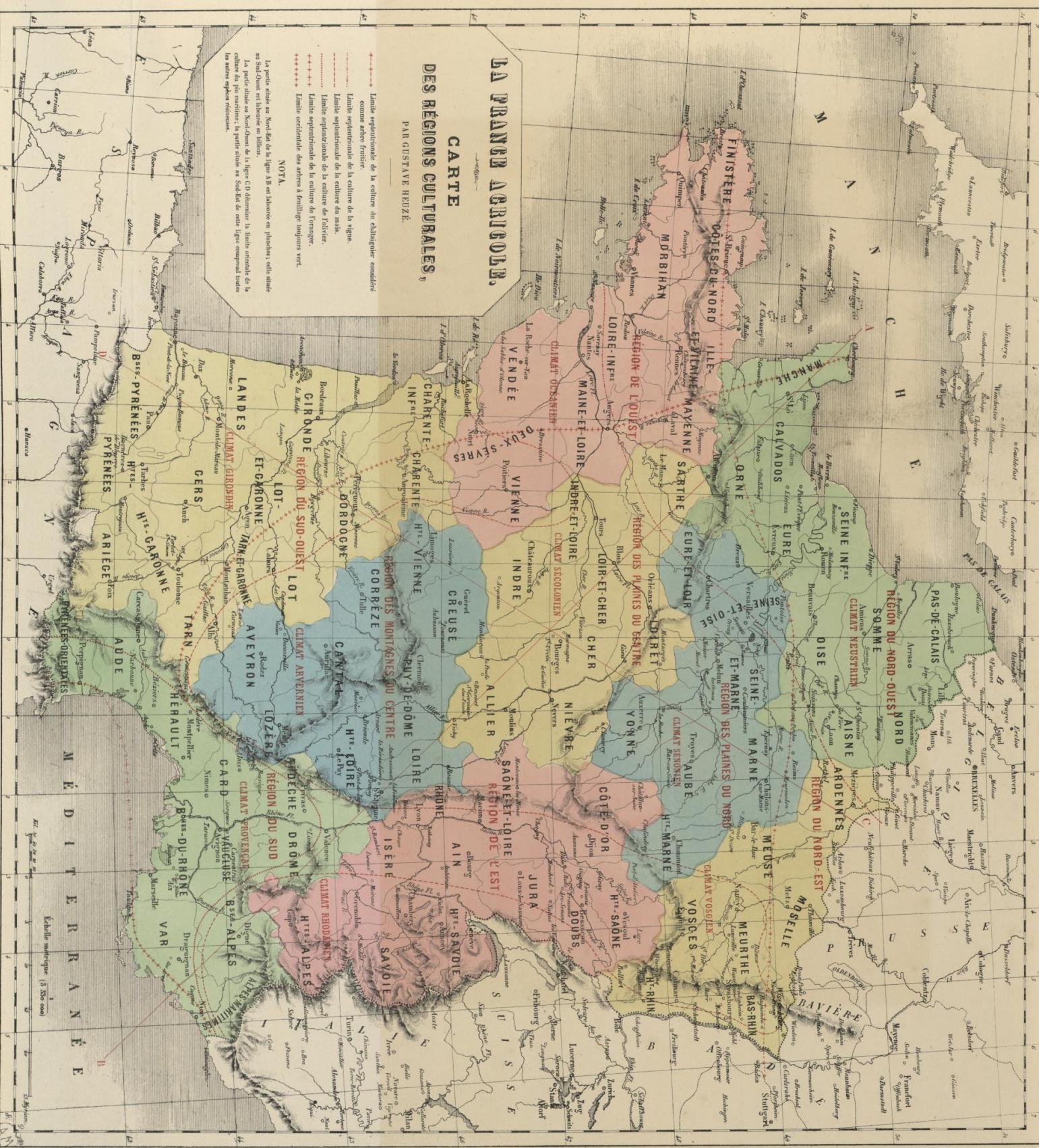
ORDRE DES CARTES, PLANS, ETC. CONTENUS DANS L'ALBUM.

FRANCE AGRICOLE.	
	NOMBRES.
Géographe des régions	5
Climats des régions	6
Région du Sud	7
du Sud-Ouest	8
de l'Ouest	9
des montagnes du Centre	10
des plaines du Centre	11
du Nord-Ouest	12
des plaines du Nord	13
du Nord-Est	14
du Sud-Est	15
Géographe statistiques : 1 ^e Froment. — Seigle	16
2 ^e Maïs. — Sarrasin	17
Prairies artificielles. — Prairies naturelles	18
4 ^e Chanvre. — Lin	19
5 ^e Tabac. — Colza	20
6 ^e Houblon. — Fèvres	21
7 ^e Espèce chevaline. — Espèce bovine	22
8 ^e Espèce ovine. — Espèce porcine	23
Introduction des plantes et animaux domestiques	24
BÂCHES TYPHIQUES.	
	NOMBRES.
Distribution des races typiques françaises. — Races bovines	39
Race normande	33
flamande	34
bretonne	35
parlementaine	36
limousine	37
gironnaise	38
de Saône	39
charollaise	40
comtoise	41
Taureau de Durham	42
Vache de Durham	43
Distribution des races typiques françaises. — Races ovines	44
Race bœuf et brebis mérinos de 1786	45
bœuf et brebis mérinos de 1892	46
bœuf et brebis mérinos de Mauchamps	47
bœuf et brebis de Dijon	48
bœuf et brebis de Toulouse	49
ENSEIGNEMENT VÉTÉRINAIRE.	
	NOMBRES.
Écoles vétérinaires	66
École vétérinaire d'Alfort	67
de Lyon	68
VACHERIE ET BERGERIES NATIONALES.	
	NOMBRES.
Vacherie et bergeries nationales	71
Vacherie de Corbion	71
Bergerie de Rambouillet	72
de Haut-Tinay	73
CONCOURS D'ANIMAUX.	
	NOMBRES.
Carte des vignobles	53
Modèle de culture. — Vignes échalassées	54
Vignes non échalassées	55
PRIMES D'HONNEUR.	
	NOMBRES.
Concours d'animaux reproducteurs et d'animaux de boucherie	75
Objets d'art décernés dans les concours régionaux et généraux	76
Classification des vins	77
Primes d'honneur	77
Liste des lauréats de la prime d'honneur	78



FRANCE AGRICOLE

ÉDITIONS MÉDIACOM



Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

CLIMATS DES RÉGIONS.

Région du Sud. — Le *climat provençal* est très tempéré. La température de l'atmosphère, la rareté des pluies d'été, la douceur des hivers, ont donné lieu à des cultures spéciales dans la Provence, le bas Languedoc et le Roussillon. Ainsi, l'oranger est cultivé à Hyères, Cannes, Nice, Menton et Perpignan ; l'olivier couvre de grandes surfaces dans la Provence, le bas Languedoc et le Roussillon ; l'amandier, le figuier, le jujubier, le grenadier, sont communs dans toute la zone méditerranéenne ; le pistachier est cultivé avec succès aux environs de Marseille.

Ce n'est qu'accidentellement que les froids pendant l'hiver sont assez intenses pour faire périr les oliviers, mais le *mistral*, ou vent du nord-ouest, est toujours imprévisible ; sa violence oblige à protéger les cultures défaillantes par des abris artificiels.

Région du Sud-Ouest. — Le *climat girondin* est assez tempéré pour permettre au maïs et à la vigne de s'élever facilement, mais on ne peut y cultiver l'olivier. Les pluies sont assez abondantes dans la zone maritime et dans les plaines dominées par les Pyrénées. Les oranges sont fréquentes dans les plaines de Toulouse et de l'Armagnac. L'atmosphère brumeuse qui s'observe dans les vallées des montagnes favorise la production des prairies et, conséquemment, l'existence des bêtes à cornes. Le chêne liége, végète dans le Massif et le Néraquois.

Région des montagnes du Centre. — Le *climat auvergnat* est assez froid, mais la partie méridionale est plus tempérée que la zone septentrionale. L'hiver, dans les montagnes de l'Auvergne et du Gévaudan, dure de cinq à six mois. Les automnes y sont beaux, mais courts, et les étés souvent orageux. Les sommets des montagnes présentent de nombreux pasturages exposés assez fréquemment à des vents d'une violence extrême. La température, dans les vallées et les parties boisées de la zone méridionale, est assez douce pour que le mûrier ou la vigne y végètent bien.

Région des plaines du Centre. — Le *climat auvergnat* est assez froid, mais la partie méridionale est plus tempérée que la zone septentrionale. L'hiver, dans les montagnes de l'Auvergne et du Gévaudan, dure de cinq à six mois. Les automnes y sont beaux, mais courts, et les étés souvent orageux. Les sommets des montagnes présentent de nombreux pasturages exposés assez fréquemment à des vents d'une violence extrême. La température, dans les vallées et les parties boisées de la zone méridionale, est assez douce pour que le mûrier ou la vigne y végètent bien.

Région de l'Ouest. — Le *climat océanien* est à la fois tempéré et brumeux. L'hiver y est pluvieux, le printemps doux, l'été sec, et l'automne généralement beau. Le chêne vert, le magnolia, le camellia, le laurier-rose, le figuier, y végètent bien en pleine terre. La douceur des hivers favorise la culture des choux à vaches et des navets ; les pluies, la production des prairies et des pâturages, et l'humidité dont l'air est généralement chargé, la végétation du blé noir ou sarasin.

Région du Nord-Ouest. — Le *climat normand* est à la fois tempéré et humide. Les chaleurs et les froids excessifs y sont rares, mais on y redoute en avril les gélées tardives. Les oranges y sont rares. La température, dans toute la zone maritime, où les brouillards sont fréquents et intenses, favorise la poussée de l'herbe et assure la réussite du sarasin, du colza, du lin et de la betterave. Toutefois, la température moyenne de l'été n'est pas assez élevée pour que la vigne puisse y mûrir ses raisins. Les gelées et les neiges y durent peu.

Région des plaines du Nord. — Le *climat sétois* est assez tempéré, mais l'air est sec et vif dans les plaines, et généralement froid et humide dans les vallées. La température est sujette à de brusques variations sur les plateaux. Les pluies sont parfois très-persistentes pendant l'été. Les oranges sont assez fréquentes depuis le mois de mai jusqu'à la fin d'août. La vigne y végète bien dans la partie orientale et méridionale.

Région du Nord-Est. — Le *climat vergerien* est froid, surtout dans les parties accidentées. On n'y connaît pour ainsi dire que deux saisons : l'hiver, qui est long et rigoureux, surtout dans les montagnes ; l'été, pendant lequel règnent des chaleurs brillantes qui favorisent la maturité du maïs et de la vigne siéche dans les plaines ou sur les coteaux. La neige persiste sur les montagnes pendant plusieurs mois. Les brouillards favorisent la végétation des prairies situées dans les vallées.

Région des plaines du Sud-Est. — Le *climat rhodanien* est aigu et froid dans les montagnes, et vif dans les plaines à sol perméable, mais il est humide et peu salubre dans les localités où il existe de nombreux étangs. Les pluies n'y sont pas ordinaires très-abondantes, surtout pendant l'été. La neige y séjourne peu. Les parties les moins tempérées sont les montagnes du Morvan, du Bourbonnais et du Perche. La vallée de la Loire, depuis Beaune jusqu'à Tours, est située sous un beau climat.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

RÉGION DU SUD OU DE L'OLIVIER.

(Provence, bas Languedoc, Comtat d'Avignon, bas Vivarais, Comté de Nice.)

Statistique : *Surface totale, 5,689,185 hectares. — Population : 3,478,974 habitants. — Température moyenne : annuelle, 14 à 16°; été, 22 à 24°; hiver, 5 à 9°.*

Terres labourables	1,656,329 hectares.	Pâtures diverses	1,559,553 hectares.	Prairies artificielles vivaces	163,695 hectares.
Bois	1,329,359	Céréales	833,399	Prairies naturelles	166,355
Vignes	61,723	Plantes industrielles	35,059	Mûriers	50,979
Bêtes bovines	196,558 têtes.	Bêtes caprines	329,611 têtes.	Bêtes asines	87,560 têtes.
Bêtes ovines	3,330,364	Bêtes chevalines	138,592	Rundes en activité	367,486
Bêtes porcines	411,065	Bêtes mulsières	159,994	Voillées et pigeons	3,585,633

Configuration. — La région présente de vastes plaines limitées par la Méditerranée, les Alpes, les Génoises et les Pyrénées. Les dépressions sont boisées ou cultivées, ou couvertes de garrigues. La vaste plaine de la Crau est née et caillouteuse. La Camargue ou delta du Rhône (74,300 hectares) renferme des terres cultivées, des prairies, des marais, des dunes et des étangs.

Terrain. — Le sol dans les plaines est calcaire argileux ou argilo-siliceux; il est granitique, schisteux ou calcaire dans les montagnes. Les alluvions du Rhône, de la Durance, du Var, etc. sont profondes et fertiles.

Travaux agricoles. — Le sol est labouré avec l'araire. On le fertilise avec les fumiers, des fourreux ou *trouilles*, des débris de corne, des chiftons de haine, du marc d'olive, des roseaux, du buis et de la marmie. Les céréalées sont battues en plein air avec le pied des chevaux ou des mulets, ou avec le rouleau de pierre.

Plantes cultivées. — On cultive le froment, l'orge, un peu de maïs, l'avoine d'hiver, le pois chiche ou garance, le haricot et le dolique; — la linzorne, le sainfoin et la bardelate (vesce et avoine ou orge); — la garance (18,491 hectares, principalement dans le Comtat), la cardère (1,891 hectares), le tabac, le sorgho à balais et la maurelle. Le rosier, le jasmin d'Espagne, la violette de Parme, la tubéreuse, ont une grande importance dans le comté de Nice; l'immortelle d'Orient est cultivée sur les coteaux de Bandols, la Giolet, etc.

Cultures fruitières. — La vigne couvre de grandes surfaces dans la région.

L'olivier (94,000 hectares) est très-cultivé dans les terrains perméables. L'amandier végète bien dans les sols secs et pierreux. Le figuier, le jujubier, le cugassier de Portugal, le nèflier du Japon et le grenadier sont communs dans la zone méditerranéenne. — L'oranger, le citronnier, le canoubier et le mandarinier croissent en pleine terre à Toulon, Hyères, Valauris, Nice, Menton et Port-Vendre. — Le cépier est cultivé à Cuges et à Roquevaire. — Les châtaigniers sont très-beaux dans les Génoises.

Bâti. — On élève des chevaux et des bœufs dans la Camargue. — Les bœufs à laine mérinos sont nombreux dans la Crau; on les soumet à la transhumance pendant la belle saison. La région possède aussi les races puyricarde, barbarine, de Vence et du Roussillon. — On fabrique des frangages de brebis. — Le miel de Narbonne est récolté sur les Corbières. — L'industrie sidérurgique a une grande importance dans les Génoises, le Comtat, la basse Provence et le bas Dauphiné.

Cultures forestières. — Les essences les plus communes sont le chêne vert, le

chêne liège, le pin d'Alep, le pin pignon, le mélèze et le platane. Le lentisque est commun dans les garrigues, où croissent en abondance le romarin, le thym et la javande. *L'eucalyptus* végète avec vigueur sur les bords du Var.

Produits des industries agricoles. — Garancine, soin, alcool, tarbre, essences de rose, lavande, etc., eau de fleur d'oranger.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

RÉGION DU SUD-OUEST OU DU MAIS.

(Guyenne, Angoumois, Saintonge, Périgord, Béarn, haut Languedoc, Armagnac, Bigorre.)

Statistique : ÉTENDUE totale, 9.065,693 hectares. — POPULATION : 5.162.945 habitants. — TEMPÉRATURE MOYENNE : annuelle, 12 à 13°; été, 19 à 20°; hiver, 6 à 7°.

Terres labourables.....	3.597,611 hectares.	Prairies diverses.....	1.554,072 hectares.
Bois.....	1.869,311	Céréaliers.....	9.313,419
Vignes.....	987,71	Plantes industrielles.....	51,669
Bêtes bovines.....	1.839,158 têtes.	Bêtes caprines.....	116,980 têtes.
Bêtes ovines.....	5.144,554	Bêtes chevalines.....	332,09
Bêtes porcines.....	1.039,471	Bêtes moutassières.....	60,606

Configuration. — La région comprend des plaines étendues et ondulées; elle renferme les montagnes des Pyrénées, les collines de l'Armagnac et du Querry et les terrains accidentés du Périgord. On y observe des landes, des marais ou palus et des dunes. Les prairies dans les vallées sont verdoyantes.

Terrain. — La terre arable est argilo-calcaire, calcaire-argileuse ou silico-graveleuse dans les plaines, argileuse dans les marais, et sablonneuse dans les landes. Les alluvions de la Garonne, de l'Adour, du Tarn et de la Dordogne sont profondes et fertiles. Le sous-sol des landes est un *calcaire imperméable*.

Travaux agricoles. — Les terres sont labourées en billetons ou en petites planches; on les fertilise avec les fumiers, les déjections des bêtes à laine et à l'aide du lupin blanc enfoui comme engrais vert. L'amarante est la charrue la plus en usage. On bat les céréales en plein air avec un rouleau de pierre ou au moyen du dépiquage.

Plantes cultivées. — La région cultive le froment (1.308,938 hectares), le seigle (1.15,813 hectares), le maïs (1.04,900 hectares), le millet (95,993 hectares), l'orge, l'avoine d'hiver et le pois chiche; — la luzerne, le sainfoin, le maïs, le fagopyrum ou trèfle, la citrouille, la vesce. — Le tabac occupe 20,448 hectares dans les vallées de la Garonne et du Lot; le chanvre, 7,116 hectares, et le lin, 19,738 hectares. Le sorgho à balais est cultivé dans la vallée de la Garonne, et l'anis, la coriandre et le pastel dans le département du Tarn.

Cultures fruitières. — La vigne couvre de grands espaces; les vins qu'elle produit appartiennent aux vins communs, aux vins ordinaires et aux grands vins du Médoc.

Saintonge et de l'Armagnac fournissent des eaux-de-vie. — Les coteaux de l'Agénais sont occupés par des abricotiers et des pruniers, qui fournissent les prunelles de Bordeaux. — Les noyers du Périgord donnent des noix qui sont recherchées.

Bétail. — Les bêtes bovines appartiennent aux races garonne, agenaise, béarnaise, landaise, basadaise, et aux races limousine, bretonne et marachine. — Les bêtes ovines sont dérivées des races lauragaisse, landaise, béarnaise, du Larzac et du Roussillon. La race southdown réussit bien dans le centre de la région. — Les chevaux appartiennent à la race navarraise et à la race landaise; la premièvre est élevée dans la plaine de Tarbes. L'Armagnac élève l'espèce moutassière. — Les porcs du Périgord et du Béarn s'engraissent aisément. — Les oies de Toulouse sont fort belles. — Les pigeons sont nombreux dans la vallée de la Garonne.

Cultures forestières. — Les Pyrénées renferment de belles forêts résineuses et de hêtre. Le chêne-liège est commun sur les confins des grandes landes. Le pin maritime forme d'importantes forêts dans les landes du Bordelais et du Blavais et dans les dunes; il fournit de la résine, du goudron et de l'essence de téphéline. Le chêne lauzin est exploité en taillis. — L'osier est très-cultivé dans la vallée de la Garonne.

ACCÈS EN AUTO-ORIENTATION DU MILIEU

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

RÉGION DE L'OUEST.

(Bretagne, Anjou, Maine, Vendée ou bas Poitou.)

Statistique : *Prévision totale*, 6 627,026 hectares. — *Population* : 4,869,743 habitants. — *Température moyenne*: annuelle, 11 à 13°; été, 18 à 20°; hiver, 4 à 6°.

Terres labourables	3 863,378 hectares.	Pâtures diverses	982,692 hectares.	Prairies artificielles vivaces	333,747 hectares.
Bois	4 470,055	Céréales	2 222,093	Prairies naturelles	* 716,959
Vignes	133,578	Plantes industrielles	51,361	Giadagnières	10,401
Bêtes bovines	3 797,989 têtes.	Bêtes caprines	102,992 têtes.	Bêtes ovines	30,400 têtes.
Bêtes ovines	1 570,858	Bêtes chevalines	55,552	Ruches en activité	480,036
Bêtes porcines	966,685	Bêtes miascisses	36,300	Volailles et pigeons	6,395,160

Configuration. — Le sol de la région est monotone; on y rencontre des plaines, des vallées et des collines arrondies. Les parties les plus accidentées sont situées dans la basse Bretagne et la Vendée. Les marais de Dol, de Bourgneuf et du Poitou ont été desséchés il y a plusieurs siècles; leur sol est très-fertil.

Terrain. — La couche arable est schisteuse ou graniétique dans l'Anjou, la Bretagne et la Vendée; elle est calcaire dans le Saumurois et la plaine du bas Poitou. Les terres des marais sont très-argileuses. Le plus généralement les landes reposent sur un sous-sol imperméable. La région possède plusieurs bassins tourbeux.

Travaux agricoles. — Les terres sont labourées en petits hilions et encheses de bâches vives qui rendent le pays très-hocagey, ou par des *paris* ou pierres plates schisteuses. Les semaines se font sous rases. Les céréalées sont battues en plein air avec le fléau ou à l'aide de machines à battre mobiles. Le sol est fertilisé avec le fumier, le noir animal, la charriée, la laque, le mel et madrépores et le gazon.

Plantes cultivées. — On cultive le froment, le seigle, l'orge, l'avoine d'hiver, un peu de maïs dans la plaine du Poitou, le millet, le sarrasin ou blé noir (397,145 hectares); la fève, dans les marais de l'Authion et du Poitou; le trèfle, les choux à vaches, les navets, le rutabaga et l'ajone marin. — Le colza occupe 1,634,0 hectares; le lin, 977,4 hectares; le chanvre (22,310 hectares) produit de belle flasque. — **Cultures forestières.** — Il existe dans la région de l'Ouest de belles forêts. Les essences qui y dominent sont le chêne, le hêtre et le châtaignier. — Le pin maritime et le bouleau végétent bien sur les terres de landes un peu humides ou sur les dunes.

— Le peuplier suisse et le peuplier noir sont communs dans les vallées.

RÉGION DES MONTAGNES DU CENTRE.

(Auvergne, Limousin, Rouergue, Gévaudan, Forez et les Marches.)

Statistique : ÉTENDUE totale, 5.427,89 hectares. — POPULATION : 3.095.193 habitants. — TEMPÉRATURE MOYENNE : annuelle, 10 à 11°; été, 17 à 18°; hiver, 2 à 3°.

Terres labourables	3.316.615 hectares.	Pâtures diverses	936.873 hectares.
Bois	5.251.182	Céréales	1.311.889
Vignes	85.059	Plantes industrielles	10.110
Bêtes bovines	1.081.785 têtes.		
Bêtes ovines	5.148.043	Bêtes caprines	150.099
Bêtes porcines	5.157,96	Bêtes chevalines	101.986
		Bêtes asines	36.391 têtes.
		Ruches en activité	964.003
		Voitures	3.989.465

Configuration. — La région renferme des montagnes, des vallées, des plateaux et des plaines peu étendues. Les monts d'Auvergne sont couverts de pâturages ou de forêts. Les Marches renferment de grandes surfaces occupées par la bruyère.

Terrain. — Le sol des monts d'Auvergne, du Velay et du Vivarais est généralement volcanique. Les terrains des *Causses* sont calcaires ou calcaires ferrugineux. Ailleurs, le sol est granitique ou siliceo-anthénien. Les sols pierreux ou siliceux (*ségolés*) sont communs dans les montagnes des Cévennes. Les alluvions de la Limagne sont fertiles. L'écoûnage est en usage dans les Marches et les Alpes.

Travaux agricoles. — Les terres sont labourées en billons, soit avec l'araire, soit à l'aide de la charrue avec avant-train. On fertilise la couche arable avec les fumiers, la marne, la chaux et les tourteaux, ou par la *fumature* ou parage des bêtes à lame. Les pâtures d'Auvergne sont rendus productifs à l'aide de la *fumade* ou parage des bêtes bovines. Les céréales sont battues en plain air.

Plantes cultivées. — On cultive le seigle (674.414 hectares), le froment (280.977 hectares), l'orge, l'avoine, le sarasin (99.059 hectares) et un peu de maïs, la lentille d'Auvergne ou lentille du Puy; le sainfoin ou esparroncette, la luzerne, le trèfle, la vesce, le navet, ou rave, ou *rabioute*. Le colza est cultivé dans le Limousin et la vallée de la Limagne; le chanvre (11.933 hectares) végète bien dans les vallées à sol d'alluvion; la navette (924 hectares) est cultivée dans les Marches et le Limousin. — Les prairies naturelles sont verdoyantes et souvent bien irriguées.

Cultures fruitières. — La vigne produit peu de vins de bonne qualité. Le châtaignier a une grande importance dans les parties montagneuses. Les abricotiers sont nombreux dans les environs de Riom, Châtelguyon, Marson, etc.; leurs fruits servent à faire les *pâtes d'abricots*. Les noyers sont très-répandus dans les contrées calcaires. Les pommeiers produisent de très-beaux fruits dans les vallons à sol calcaire.

Bétail. — La région est riche en bétail. Les vaches bovines qui y élèvente en grasse appartiennent à la race de Salers, ou race du Cantal ou race auvergnate, à la race d'Aubrac ou race gérandaise, à la race du Mezen et à la race limousine, et aux sous-races dites *race fermendaise* et *race forezienne*. Beaucoup de jeunes animaux sont exportés dans les départements voisins. Le lait des vaches sort, dans l'Auvergne et les monts d'Auvergne, à fabriquer dans les *bureaux* ou chalets cantaliens, les fromages du Cantal et de Sécheresse. Les bœufs ovines sont très-nombreuses; elles appartiennent à la race du Larzac, à la race du Ségala, à la race des Causses ou plateaux cailloux. Les Marches possèdent la race boucagère et la race cornue. Le lait des brebis sort, dans le Rouergue, à fabriquer le fromage de Roquefort. La race porcine du Limousin s'engraisse facilement. Le miel du Mezen est de bonne qualité.

Cultures forestières. — Les montagnes renferment de très-belles forêts où dominent le chêne, le hêtre ou *fogau*, le frêne, le pin syvestre et le sapin argente.

Pâturages. — Les pâturages commencent à 1.300 mètres et se terminent à 1.800 mètres d'altitude. Le bétail y vit depuis le 15 mai jusqu'à la fin d'octobre.



Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

RÉGION DES PLAINES DU CENTRE.

(Sologne, Berry, Bourbonnais, Nivernais, Morvan, Touraine, Perche.)

Statistique. — ÉTENDUE TOTALE, 4,679,086 hectares. — POPULATION : 2,729,866 habitants. — TEMPÉRATURE MOYENNE : annuelle, 11 à 12°; été, 19 à 20°; hiver, 3 à 4°.

Terres labourables.....	2,758,634 hectares.	Pâtures diverses.....	955,838 hectares.	Prairies artificielles vivaces.....	306,120 hectares.
Bois.....	663,131	Céréales.....	1,542,493	Prairies naturelles.....	487,791
Vignes.....	135,487	Plantes industrielles.....	30,394	Gélatineuses.....	4,730
Bêtes bovines.....	1,066,319 têtes.	Bêtes caprines.....	198,319 têtes.	Bêtes asines.....	54,538 têtes.
Bêtes ovines.....	3,106,443	Bêtes chevalines.....	937,94	Ruches en activité.....	193,156
Bêtes porcines.....	530,699	Bêtes mulassières.....	6,629	Volailles et pigeons.....	5,517,931

Configuration. — Cette région comprend les plaines du Berry, de la Sologne, de l'Orléanais et de la Touraine, et les collines et les montagnes du Bourbonnais, du Nivernais et du Perche. Elle renferme au centre, dans la Brenne (Berry), de nombreux étangs et de grandes surfaces converties de bruyères appelées *brandes*.

Terrain. — Le sol est argilo-siliceux, calcaire-argileux, sablonneux ou graminifère. Le sol des brandes est ordinairement peu perméable et acide. Les terres de la vallée de l'Allier et du val de la Loire sont de consistance moyenne et très-productives.

Travaux agricoles. — Les terres sont décomposées avec le fumier, le parage des bâches à hain, la manure, la chaux, le noir animal, la charrière, le phosphatate de chaux et le fumier. On les laboure en planches ou en petits billets. Les céréales sont battues en plein air dans le Bourbonnais et le Berry, et en grange dans l'Orléanais.

Plantes cultivées. — On cultive le froment (703,174 hectares), le seigle (219,375 hectares), surtout dans les terres légères; l'orge, l'avoine et le sarrasin (419,414 hectares), principalement dans la Sologne, et un peu de maïs dans les sables de la Touraine et des environs du Mans. — Le trefle est cultivé seul ou associé au ray-grass; la luzerne, la vesce, le trèfle incarne réussissent bien dans les sols perméables. Le topinambour est cultivé dans les sables. — Le coza occupe 5,438 hectares; le chanvre (20,977 hectares) est surtout cultivé dans le val de la Loire et la Limagne. — Le safran occupe 1,010 hectares dans le Gâtinais.

Cultures fruitières. — La vigne est cultivée sur les coteaux ou dans les plaines à sol perméable de l'Orléanais, du Blaisois, du Gâtinais, de la Touraine, du Berry et du Bourbonnais. — Les myers sont communs dans les contrées à sol calcaire. — Le prunier de Sainte-Gatherine est cultivé dans la Touraine; ses fruits servent à faire les pruneaux de Tours.

—

Bétail. — Les bêtes bovines de la région appartiennent principalement à la race charollaise ou nivernaise, à la race morvandaise à la race bourbonnaise, à la race parthonaise et à la race mancelle. La race de Durham a beaucoup abandonné la race charollaise. — La race chevaline percheronne a une grande importance; on l'éleva avec succès dans le Vendômois. La race horricheonne, quoique moins estimée, est recherchée pour sa rusticité. — Le mérinos ou mélis-mérinos est répandu dans l'Orléanais. Les races solognote, berriçonne, de Gévaudan et bourbonnaise sont élevées dans les parties sablonneuses de la race de la Charmonse. — Les volailles des pays calcaires sont recherchées. — Les étangs du Berry et de la Sologne four-
nissent du poisson. — Le fromage d'Olivet est estimé.

Cultures forestières. — Le chêne, le bouleau et le châtaignier constituent sur beaucoup de points de belles forêts. — Le pin maritime occupe de grandes étendues dans les parties sablonneuses de la Sologne et du Maine. — Le peuplier d'Italie et le peuplier suisse sont communs dans les vallons et dans les vallées.



Les droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Le présent document est la propriété exclusive du Cnam et de ses partenaires. Il ne peut être diffusé, copié ou reproduit, en tout ou partie, sans l'autorisation écrite du Cnam et de ses partenaires.

Le Cnam et ses partenaires déclinent toute responsabilité pour les erreurs ou omissions qui pourraient se trouver dans ce document.

Le Cnam et ses partenaires se réservent le droit de modifier ou d'ajouter des informations à tout moment sans préavis.

Le Cnam et ses partenaires sont soumis à la législation applicable en matière de protection des données personnelles.

Le Cnam et ses partenaires déclinent toute responsabilité pour les erreurs ou omissions qui pourraient se trouver dans ce document.

Le Cnam et ses partenaires se réservent le droit de modifier ou d'ajouter des informations à tout moment sans préavis.

Le Cnam et ses partenaires sont soumis à la législation applicable en matière de protection des données personnelles.

Le Cnam et ses partenaires déclinent toute responsabilité pour les erreurs ou omissions qui pourraient se trouver dans ce document.

Le Cnam et ses partenaires se réservent le droit de modifier ou d'ajouter des informations à tout moment sans préavis.

Le Cnam et ses partenaires sont soumis à la législation applicable en matière de protection des données personnelles.

Le Cnam et ses partenaires déclinent toute responsabilité pour les erreurs ou omissions qui pourraient se trouver dans ce document.

Le Cnam et ses partenaires se réservent le droit de modifier ou d'ajouter des informations à tout moment sans préavis.

Le Cnam et ses partenaires sont soumis à la législation applicable en matière de protection des données personnelles.

Le Cnam et ses partenaires déclinent toute responsabilité pour les erreurs ou omissions qui pourraient se trouver dans ce document.

Le Cnam et ses partenaires déclinent toute responsabilité pour les erreurs ou omissions qui pourraient se trouver dans ce document.

Le Cnam et ses partenaires déclinent toute responsabilité pour les erreurs ou omissions qui pourraient se trouver dans ce document.

RÉGION DU NORD-OUEST.

(Flandre, Artois, Picardie, Boulonnais, Normandie.)

Statistique : ÉTENDUE totale, 6.117.429 hectares. — POPULATION : 6.978.114 habitants. — TEMPÉRATURE MOYENNE : annuelle, 9 à 11° ; été, 15 à 17° ; hiver, 3 à 4°.

Terres laborables.....	4.916.876 hectares.	Pâtures divers.....	108.318 hectares.	Prairies artificielles viraçees.....	630.586 hectares.
Bois.....	541.126	Céréales.....	9.498.855	Prairies naturelles.....	386.356
Vignes.....	9.735	Plantes industrielles.....	334.995		
Bêtes bovines.....	1.951.554 têtes.				
Bêtes ovines.....	4.344.315	Bêtes caprines.....	1.912.941 têtes.	Bêtes asines.....	69.013 têtes.
Bêtes porcines.....	71.438	Bêtes chevalines.....	802.006	Rudes en activité.....	454.634
		Bêtes mulsassières.....	9.395	Voililles.....	10.837.313

Configuration. — La région renferme des plaines un peu ondulées et des vallées ; elle est traversée par quelques collines. Elle comprend des terres alluvionnelles marines, connues sous le nom de *mœurs* ou de *marais*. Les cotes de la Manche présentent des dunes, des grèves ou des falaises très-élevées. — Les marais tourbeux sont nombreux dans la Picardie et la Normandie. Les parties accidentées sont bogadières,

Terrain. — Le sol est argilo-siliceux ou argilo-calcaire sur les plateaux ou dans les plaines. Les collines sont calcaires dans la Flandre, le Boulonnais, la Picardie, etc., et gréseuses ou schisteuses dans l'Avranchin. Les alluvions marines sont produc-

tives. La Normandie et la Picardie possèdent de nombreux herbages.

Travaux agricoles. — Le sol est labouré à plat ou en petites planches avec l'araire flamand, le double brabant ou la charrue normande. On fertilise avec le fumier, le tourteau, l'engras flamand, la chaux, la marnie, les cendres pyrénées, les cendres de tourbe, la tanque et le goudron ou varach. — Les céréales sont conservées en meules ou dans les bâtiments, et battues en grange pendant la morte saison.

Plantes cultivées. — On cultive le froment (4.104.567 hectares), le seigle, l'orge, l'avoine, le haricot, la féverole (30.884 hectares) ; la luzerne, le trèfle, le sainfoin, la vesce, la betterave et la carotte. — Le colza (1.159.81 hectares), le pavot-géant (45.778 hectares), la canutine (4.191 hectares), la betterave à sucre (1.04.836 hectares), le lin (59.386 hectares), le chanvre (8.189 hectares), le tabac

(3.660 hectares), le houblon (2.311 hectares) la chicorée à café (1.218 hectares)

et la cardère, sont principalement cultivés dans la Flandre, l'Artois et la Picardie.

Cultures fruitières. — La vigne produit des vins de médiocre qualité. — Les pommeurs à cidre sont nombreux dans la Normandie et la Picardie.

Bétail. — On élève dans la région les races chevalines normande, anglo-nor-

mande, boulonnaise, flamande et picarde. — Les races bovines flamande, normande, cotentina et hollandaise sont représentées par de nombreux animaux. La race de Durham, pure ou croisée, est répandue dans la Normandie. — La région élève et engrange les races mérinos, flamande, picarde, cauchoise et dôle pure ou croisées avec le mérinos. — L'engraissage se fait en Normandie dans les herbages.

Le lait des vaches sert à fabriquer le beurre de Gournay et d'Isigny, et les fromages de Neufchâtel, Camembert, Livarot, Pont-l'Évêque, Rollot et Maroilles. — Les poules de Grévecourt sont très-estimées.

Cultures forestières. — Les essences dominantes dans les taillis sont le chêne, le charme, le châtaignier et le houleau. — Le hêtre est commun sur les collines crayeuses

de la Normandie. — Les peupliers sont très-répandus dans les vallées. — Le pin maritime occupe une partie des dunes de la Manche.

Produits des industries agricoles. — Sucre et alcool de betterave, bière, cidre, poivré, écuale, vinaigre de cidre, chicorée à café.

RÉGION DES PLAINES DU NORD.

(Île de France, Beauce, Vexin, Brie, Champagne, Bourgogne.)

Statistique : ÉTENDUE totale, 4,551,133 hectares. — POPULATION : 2,729,866 habitants. — TEMPÉRATURE MOYENNE : annuelle, 10 à 11°; été, 18 à 19°; hiver, 9 à 3°.

Terres labourables	3,143,850 hectares.	Pâtures diverses	996,408 hectares.
Bois	856,810	Gévètes	1,816,756
Vignes	183,43	Plantes industrielles	49,713
Bêtes bovinnes	6,835,33 têtes.	Bêtes caprines	36,307 têtes.
Bêtes ovines	3,566,416	Bêtes chevalines	399,008
Bêtes porcines	935,733	Bêtes moutassieres	3,309

Configuration. — La région renferme des plaines d'une grande étendue, entrecoupées de coteaux plus ou moins élevés et abrupts et des vallées souvent très-ouvertes. Les savants sur terres crayeuses arides de la Champagne sont occupés en grande partie par des pâturages ou le pin syvestre.

Terrain. — Le sol est argileux, argilo-siliceux, calcaire-argileux, crayeux ou sableux. Ces deux derniers terrains sont souvent peu fertiles. Les premiers reposent parfois sur des sous-sols imperméables. Les alluvions situées dans les vallées de la Marne, de la Seine, de l'Oise et de l'Yonne sont productives.

Travaux agricoles. — Les terres sont labourées en grandes planches ou en gros billots avec le double brabant des charrues ayant un avant-train. Les scariateurs sont très-repandus. On fertilise le sol avec les fumiers, la pouvette, les boues de ville, les tourteaux, le parage des bœufs à laine, les chiffons de laine et la marne. Les éprouvoles sont moissonnées avec la sape ou la faux, conservées en meules et battues en grange; on les séme souvent en lignes.

Plantes cultivées. — On cultive le froment (753,876 hectares), le seigle (165,975 hectares), l'orge, l'avoine, le sarrasin, le haricot et la lentille. — La luzerne, le sainfoin, le trèfle, la lupuline, la vesce, le pois gris, le lentillon, la betterave, etc., occupent annuellement d'importantes surfaces. — Le colza est cultivé sur 14,904 hectares; la betterave à sucre couvre 13,500 hectares; la navette,

8,930 hectares; le chanvre, 5,464 hectares. Le pavot-eillette, le lin, la cameline, le safran, la canière, occupent annuellement de faibles superficies.

Cultures fruitières. — La vigne est partout répandue; elle produit des vins communs et les vins de Bouzy, de Chablis, de Champagne, de Joigny, etc. — Le pommier à cidre est assez commun dans l'Île de France, le Vexin et la Puisaye. — Le chasselas fournit de très-beaux raisins de table à Thononery et à Conflans-Sainte-Honorine. — Les cerisiers, les pruniers, les groseilliers sont nombreux dans les départements de la Seine, de l'Yonne et de Seine-et-Oise. — Le figuier est cultivé à Argenteuil (Seine-et-Oise), mais on le garantit des froids pendant l'hiver.

Bétail. — On élève la race chevaline percheronne dans la partie bovine du département d'Eure-et-Loir. — Les vaches laitières appartiennent aux races normande, flandraise, hollandaise, schwitz et comtoise. — Les troupeaux sont nombreux et remarquables; les animaux qui les composent sont des méritos, des méfis-méritos, des dishois-méritos ou des galatinas. — Les volailles de Hondain sont très-estimées. On fabrique avec le lait des vaches du fromage de Brie et du fromage de Coulommiers.

Bois. — La région renferme plusieurs grands forêts dans lesquelles on admire de belles futaies. Les essences dominantes sont le chêne, le chataignier, le hêtre, le bouleau et le charme. Le pin syvestre réussit bien dans les terres crayeuses de la Champagne et les sables de Fontainebleau.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

RÉGION DU NORD-EST.

(Ardennes, Lorraine, Alsace, Barrois, Franche-Comté.)

Statistique : ÉTENDUE TOTALE : 3,766,080 hectares. — Population : 2,965,404 habitants. — Température moyenne : annuelle, 8 à 16°; été, 18 à 20°; hiver, 1 à 9°.

Terres labourables,	1,919,039 hectares.	Pâtures diverses,	88,801 hectares.	Prairies artificielles vivaces,	194,877 hectares.
Bois,	1,114,615	Gérols,	1,143,504	Prairies naturelles,	399,337
Vignes,	65,499	Plantes industrielles,	41,953		
Bêtes bovines,	798,081 têtes.	Bêtes caprines,	107,976 têtes.	Bêtes asines,	3,747 têtes.
Bêtes ovines,	1,325,329	Bêtes chevalines,	4,99,345	Ruches en activité,	189,933
Bêtes porcines,	587,033	Bêtes ménagères,	376	Voitures,	4,384,607

Configuration. — La région présente des plaines, des vallées, des collines et des montagnes. Les dérations dans les Ardennes sont souvent très abruptes. Les ballons ou domes des Vosges et les montagnes de la Franche-Comté sont très pittoresques. On y admire de belles forêts résineuses.

Terrain. — Le sol est argileux, argilo-sablonneux, sablonneux, calcaire et granilique. Les terres argileuses dites *terres blanches* sont d'une culture peu facile. Les Ardennes renferment des terres schisteuses. — Les alluvions du Rhin et de la Moselle sont fertiles. Les terres des plaines alsaciennes produisent annuellement de belles récoltes.

Travaux agricoles. — Le sol est labouré à plat, en petites planches bombées ou en petits billons. On le fertilise avec les fumiers, l'engras humain, les tourteaux, la marne, la chaux, les cendres pyritiques et les chiffons de laine. Les céréales sont battues en grange. Les vénielles agricoles sont des chariots. Les irrigations sont très bien entendues dans les montagnes des Vosges.

Plantes agricoles. — On cultive le froment (553,563 hectares), le seigle (63,452 hectares), le maïs (3,500 hectares), l'orge, l'avoine et la féverole (9,528 hectares). — Les cultures fourragères comprennent le trèfle, la luzerne, le sainfoin, la betterave, le navet, la vesce et le topinambour. — Le chanvre occupe 8,946 hectares, le colza, 3,453 hectares, le pavot-taillette, 1,416 hectares; le lin, la canneline

et la navette sont aussi cultivés dans la région. — Le tabac occupe 10,718 hectares, et le houblon, 2,294 hectares dans l'Alsace et la Lorraine; la chiorée à café, 178 hectares; la garance est cultivée sur 2,73 hectares dans le Bas-Rhin.

Cultures fruitières. — La vigne végète principalement sur les coteaux de la Lorraine, du Barrois et de l'Alsace. Elle fournit les vins du Rhin. — Le miris est répandu dans les parties accidentées; ses fruits servent à la fabrication du kirsch. — Les fruits du prunier quetsche sont transformés en pruneaux de Lorraine. — Les noyers sont assez communs dans les terrains calcaires.

Bétail. — On élève dans la région la race chevaline ardennaise, la race lorraine et la race comtoise. — Les bêtes bovines appartiennent aux races fenneline comtoise et vosgienne et aux races de Schwitz, de Berne et du Simmenthal. — Les races ovines les plus répandues sont la race ardennaise et la race mélis-mérienos. — En Alsace, on opère très en grand l'éongissement des oies. — Le lait des vaches servit à faire le fromage de Spimoneel, le fromage de Géromé ou de Gérandine, le fromage de Gruyère et le fromage de Munster. — La région engrasse beaucoup de porcs.

Cultures forestières. — Le sapin, l'épicéa, le pin de Haugneau et le mélèze sont très répandus dans les montagnes appartenant à la chaîne des Vosges. Les essences dominantes dans les taillis sont le chêne, le charme, le hêtre et le bouleau. — Les peupliers sont nombreux dans les vallées traversées par des ruisseaux.



REVUE DU MONDE

RÉGION DU SUD-EST.

(Franche-Comté, Bourgogne, Savoie, Lyonnais, Dauphiné, Beaujolais.)

Statistique : ÉTENDUE TOTALE, 5,995,493 hectares. — POPULATION : 3,832,780 habitants. — TEMPÉRATURE MOYENNE : annuelle, 11 à 12°; été, 19 à 21°; hiver, 1 à 2°.

Terres labourables.....	9,509,848 hectares.	Pâtures diverses.....	731,803 hectares.	Prairies artificielles vivaces.....	978,075 hectares.
Bois.....	1,307,567	Céréales.....	1,620,444	Prairies naturelles.....	717,719
Vignes.....	317,923	Plantes industrielles.....	56,908	Muriers.....	369
Bêtes bovines.....	1,590,667 têtes.	Bêtes caprines.....	936,766 têtes.	Bêtes asines.....	32,397 têtes.
Bêtes ovines.....	1,733,138	Bêtes chevalines.....	934,533	Ruches en activité.....	989,179
Bêtes porcines.....	387,906	Bêtes mulassières.....	96,780	Volailles.....	5,981,934

Configuration. — La région est très-accentuée depuis l'Alsace jusqu'à Briançon; elle comprend à l'ouest la côte d'Or, les montagnes du Mâconnais et du Lyonnais. Elle renferme de vastes plaines dans la Bourgogne, la Bresse et le Dauphiné. Les vallées de la Franche-Comté, du Bugey, de la Savoie et du Dauphiné sont très-pittoresques; ces vallées souvent sont étroites et profondes.

Terrain. — Le sol est calcaire-argileux, argileux, argilo-siliceux, sablonneux ou graniitique. Les alluvions de la Saône, du Rhône et de l'Isère sont ordinairement très-productives. Les terres labourables sont fertilisées avec les fumiers, les déjections humaines, les tourteaux, la chaux et la marne.

Travaux agricoles. — Le sol est labouré avec des charrues ou des aires. On le dispose à plat ou en petites planches. Les céréaliers sont coupés à la fau ou à la faucille; on les bat en plein air ou en grange.

Plantes cultivées. — On cultive le froment (8,387 hectares), le seigle (1,82,973 hectares), le maïs (74,385 hectares), l'orge, l'avoine, le sarrasin (58,716 hectares) et les haricots. — Les plantes fourragères cultivées dans la région sont le trèfle, la luzerne, le sainfoin, la vesce, la citronnelle et la betterave. — Le colza occupe 1,871 hectares; la navette, 1,9,116 hectares; le chanvre, 8,588 hectares; le lin est peu cultivé; il en est de même du houblon. — Le tabac occupe 9,857 hectares dans la Savoie et la Franche-Comté, et la betterave à sucre, 6,941 hectares.

Cultures fruitières. — La vigne produit les grands vins de Bourgogne, les vins de Beaujolais, les vins de Poligny et d'Arbois. — Les fruits du merisier servent, dans la Franche-Comté, à fabriquer du kirsch. — Les noyers sont communs dans les contrées calcaires. Les châtaigniers couvrent une surface de 4,918 hectares dans la Franche-Comté, la Savoie et les montagnes du Lyonnais.

Bétail. — On élève dans la région la race chevaline de la Doubs et celle de la Franche-Comté. — Les bêtes bovines appartiennent principalement à la race comtoise, à la race bressane, à la race charolaise, à la race tarentaise et aux races suisses et piémontaises. — Le lait des vaches serv à fabriquer le fromage de Gruyère, de Septmoncel, du Mont-Comte, de Vacherins et de Sassenage. — Les bêtes ovines sont dérivées des races communnes ou de la race mérinos. — Le lait des chèvres est utilisé dans la fabrication du fromage du Mont-Dor. — La race porcine bressane s'organise aisément. — Les pouliards et les chapons de la Bresse sont renommés pour leur qualité. — Les vers à soie sont élevés principalement dans le Dauphiné.

Cultures forestières. — Les forêts réineuses occupent une partie des montagnes de la Franche-Comté, de la Savoie et du Dauphiné. On y rencontre le sapin argenté, l'épicéa, le pin sylvestre et le mélèze. Le chêne, le châtaignier et le noisetier composent les bois taillés. Les peupliers et les saules sont nombreux dans les vallées et sur le bord des cours d'eau.



l'ordre de la sécurité sociale et de l'assurance maladie

l'ordre de la sécurité sociale et de l'assurance maladie

l'ordre de la sécurité sociale et de l'assurance maladie

l'ordre de la sécurité sociale et de l'assurance maladie

l'ordre de la sécurité sociale et de l'assurance maladie

l'ordre de la sécurité sociale et de l'assurance maladie

l'ordre de la sécurité sociale et de l'assurance maladie

l'ordre de la sécurité sociale et de l'assurance maladie

l'ordre de la sécurité sociale et de l'assurance maladie

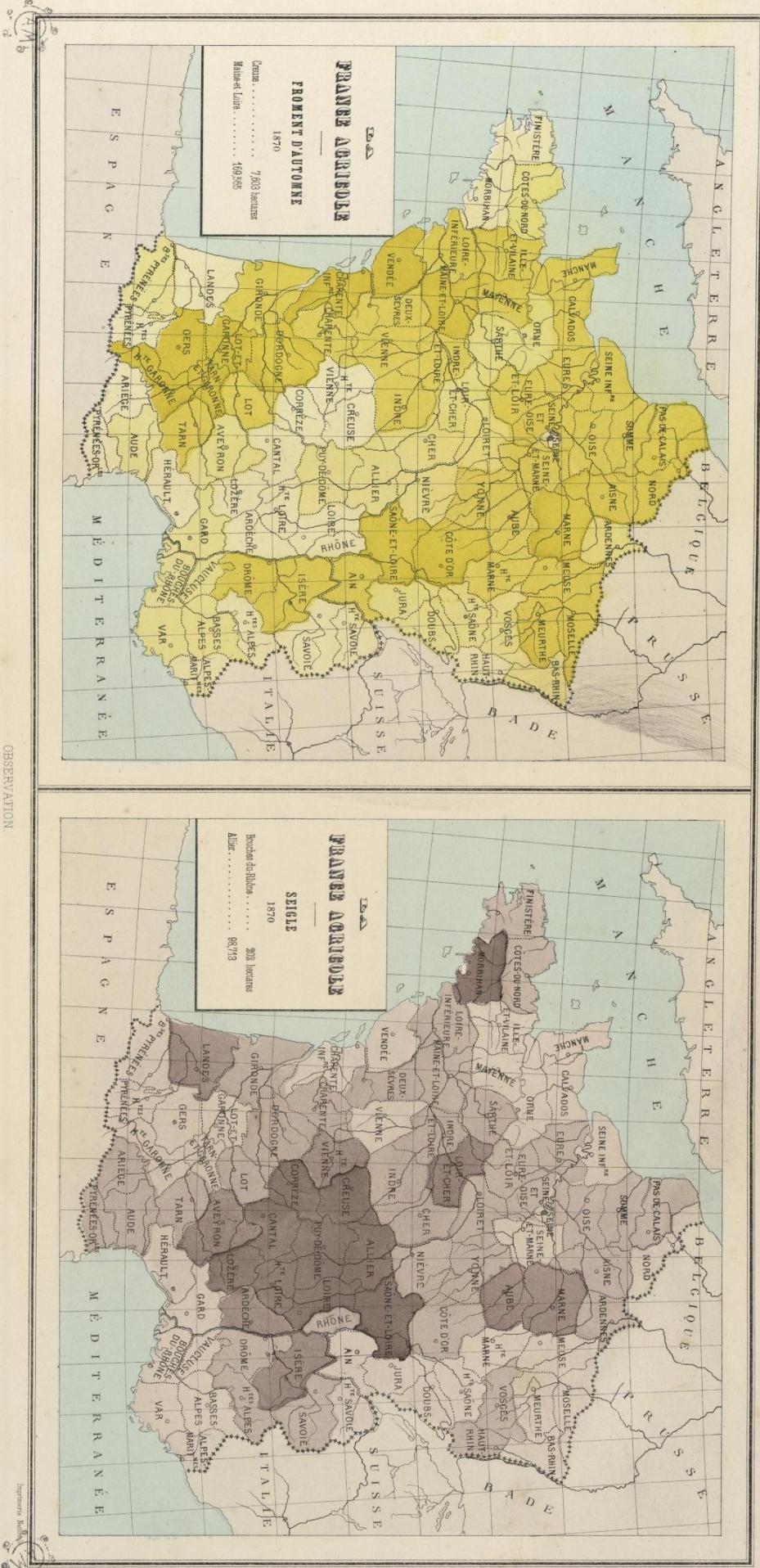
l'ordre de la sécurité sociale et de l'assurance maladie

l'ordre de la sécurité sociale et de l'assurance maladie

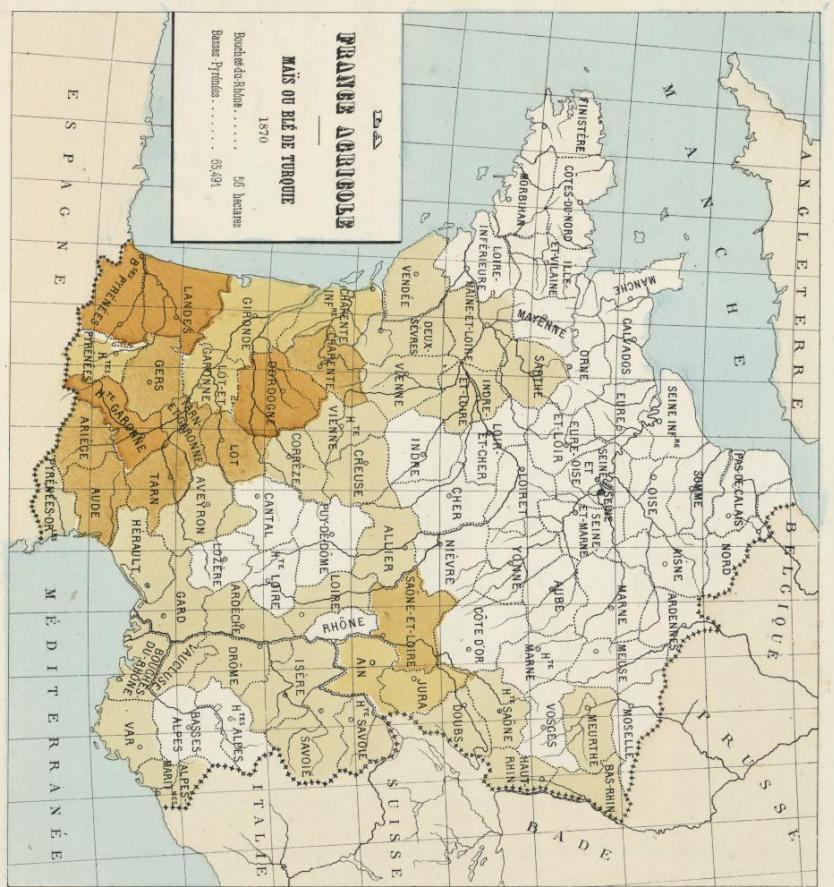
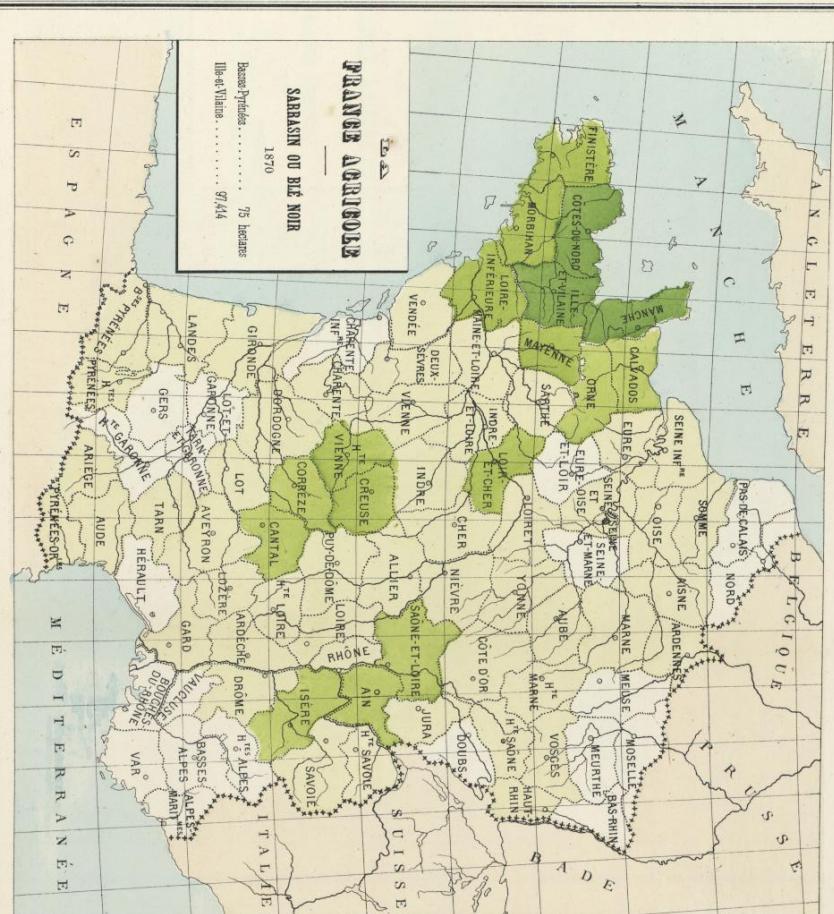
l'ordre de la sécurité sociale et de l'assurance maladie

l'ordre de la sécurité sociale et de l'assurance maladie

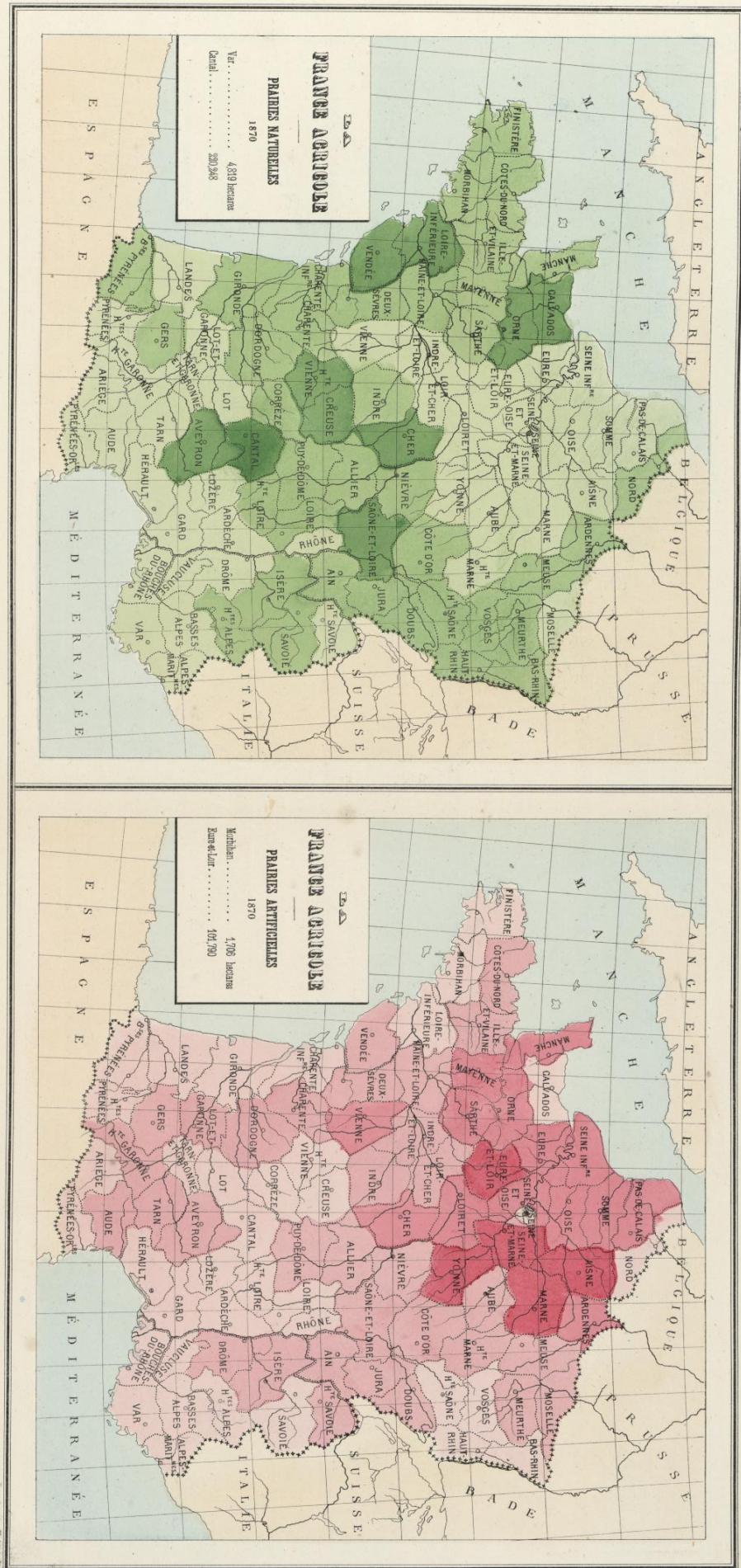
l'ordre de la sécurité sociale et de l'assurance maladie



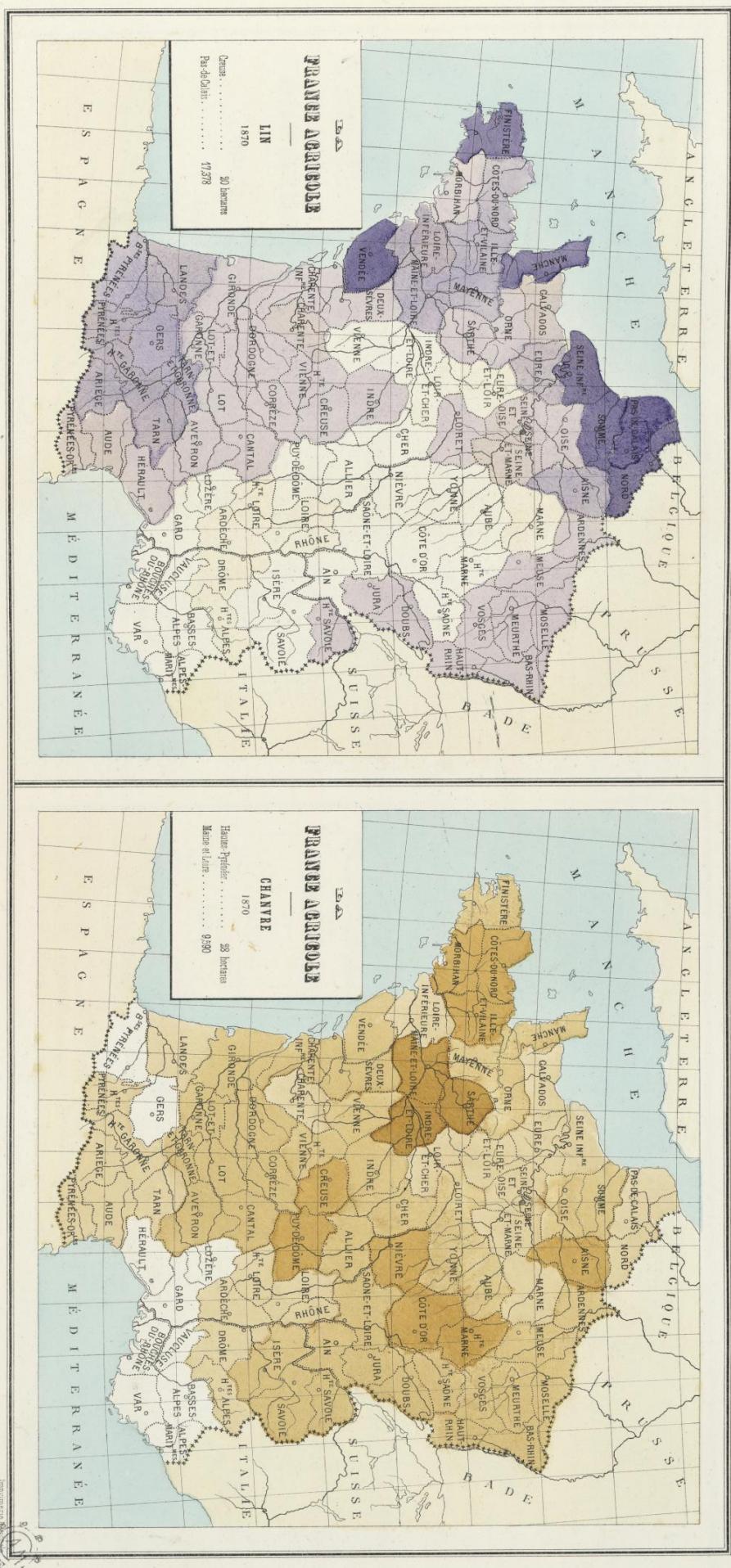
Droits réservés au Cnam et à ses partenaires



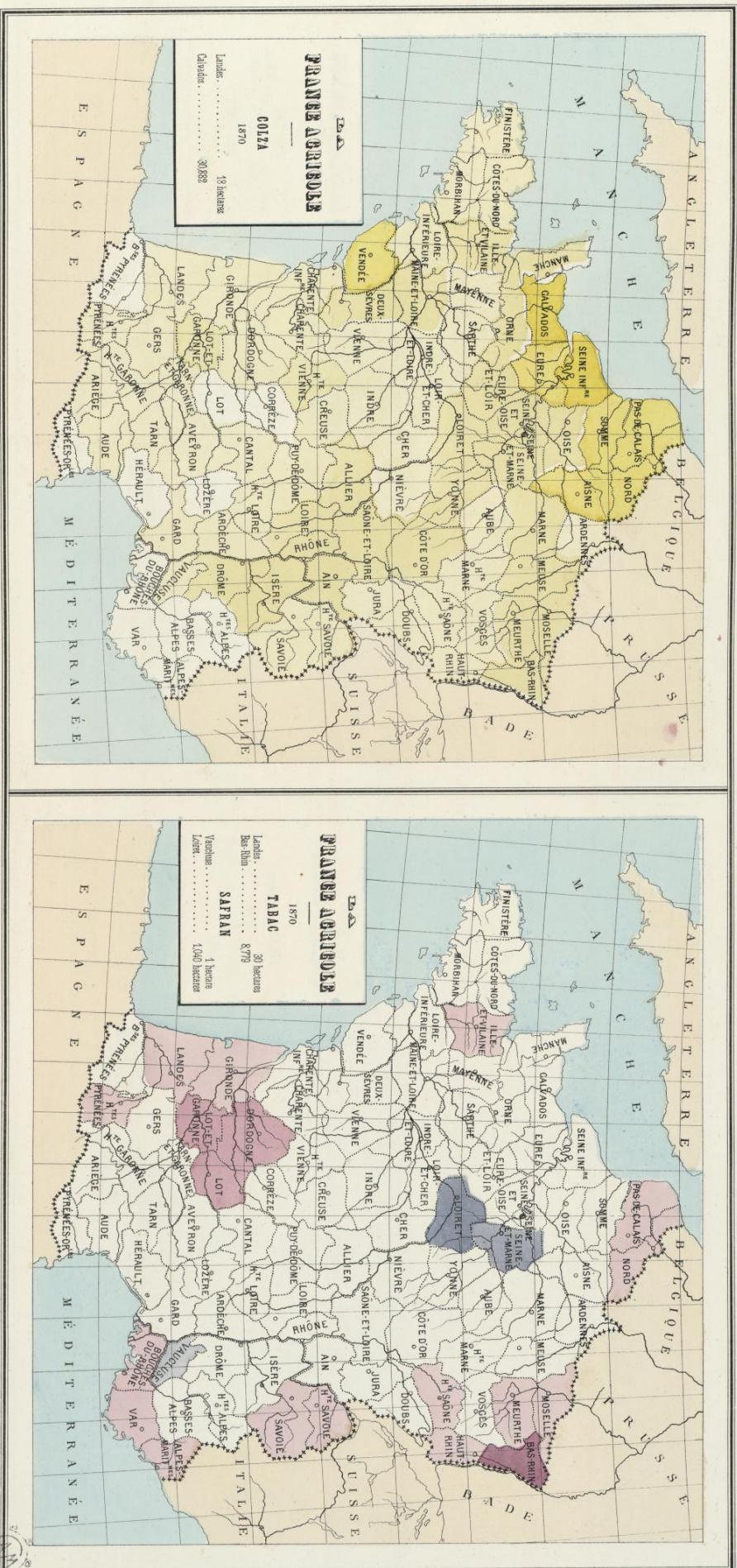
Droits réservés au Cnam et à ses partenaires



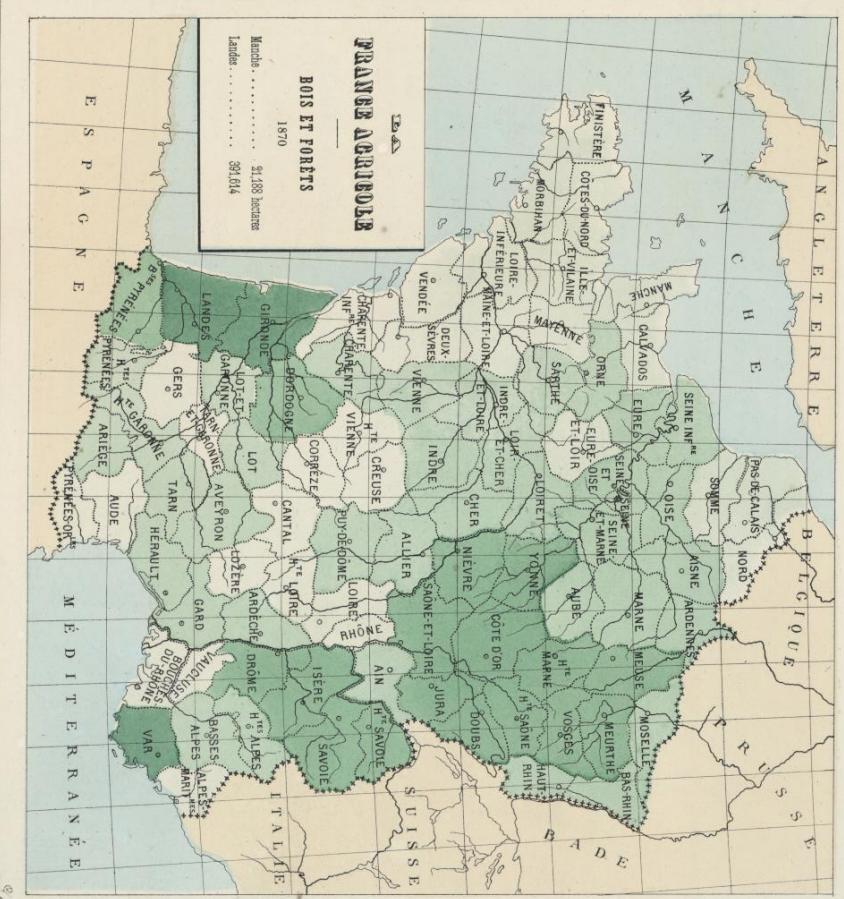
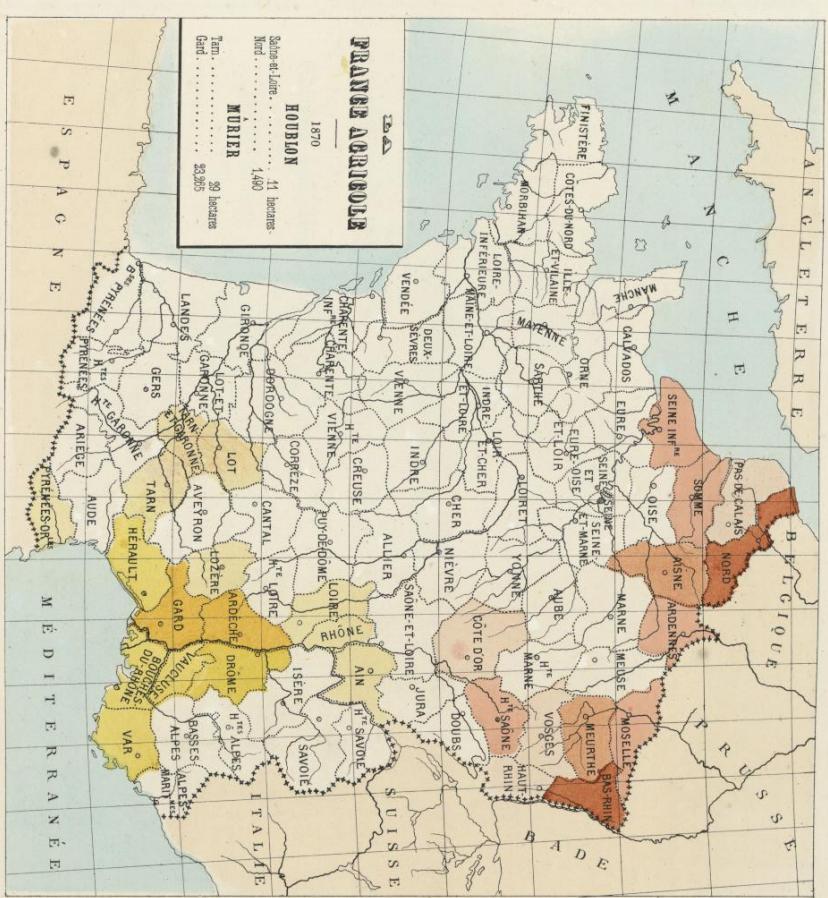
Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

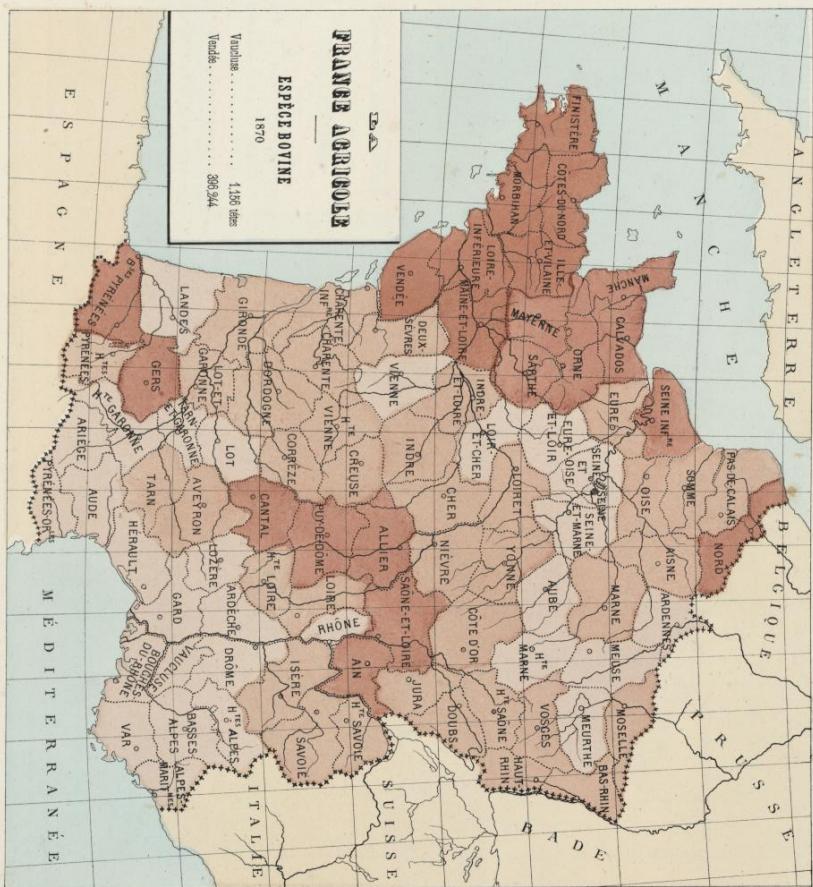
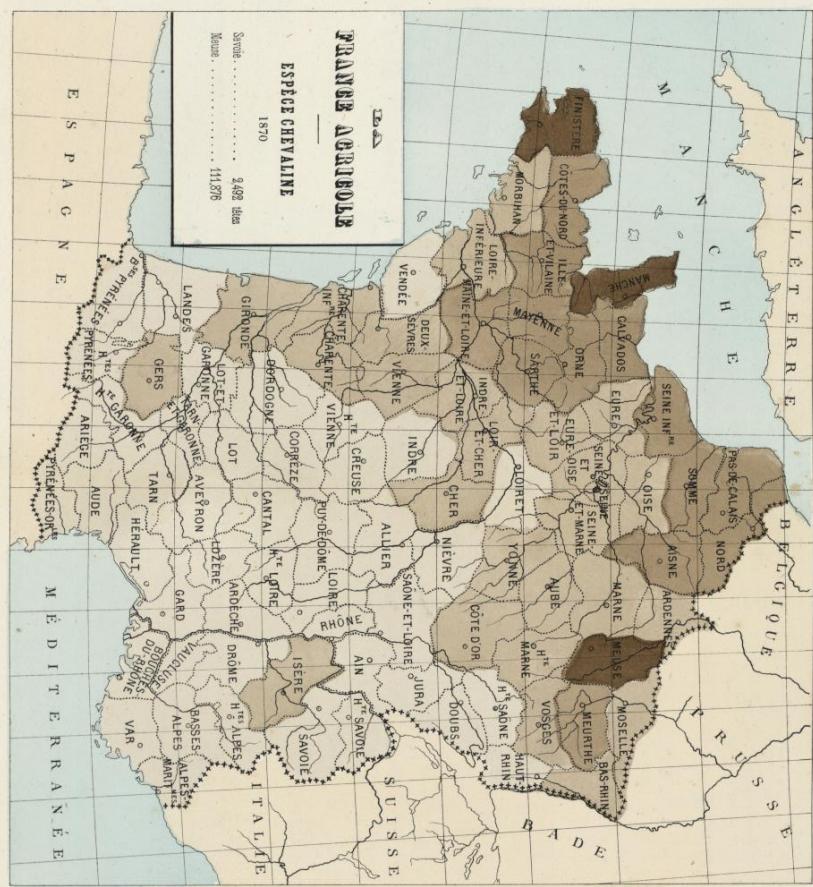


Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

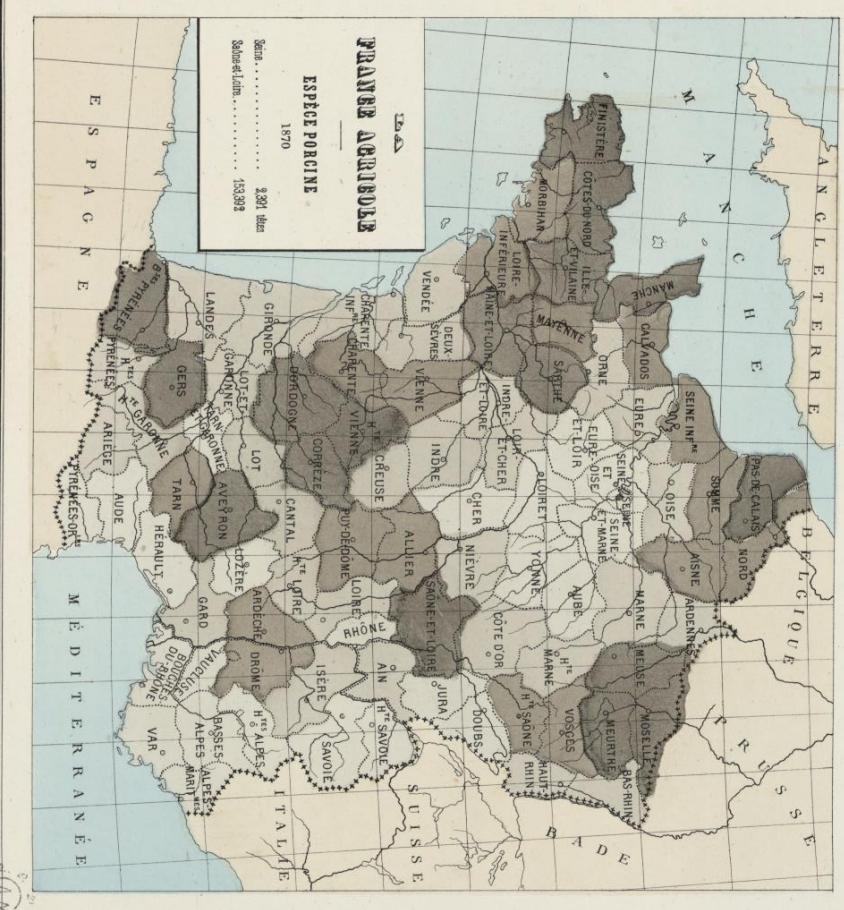
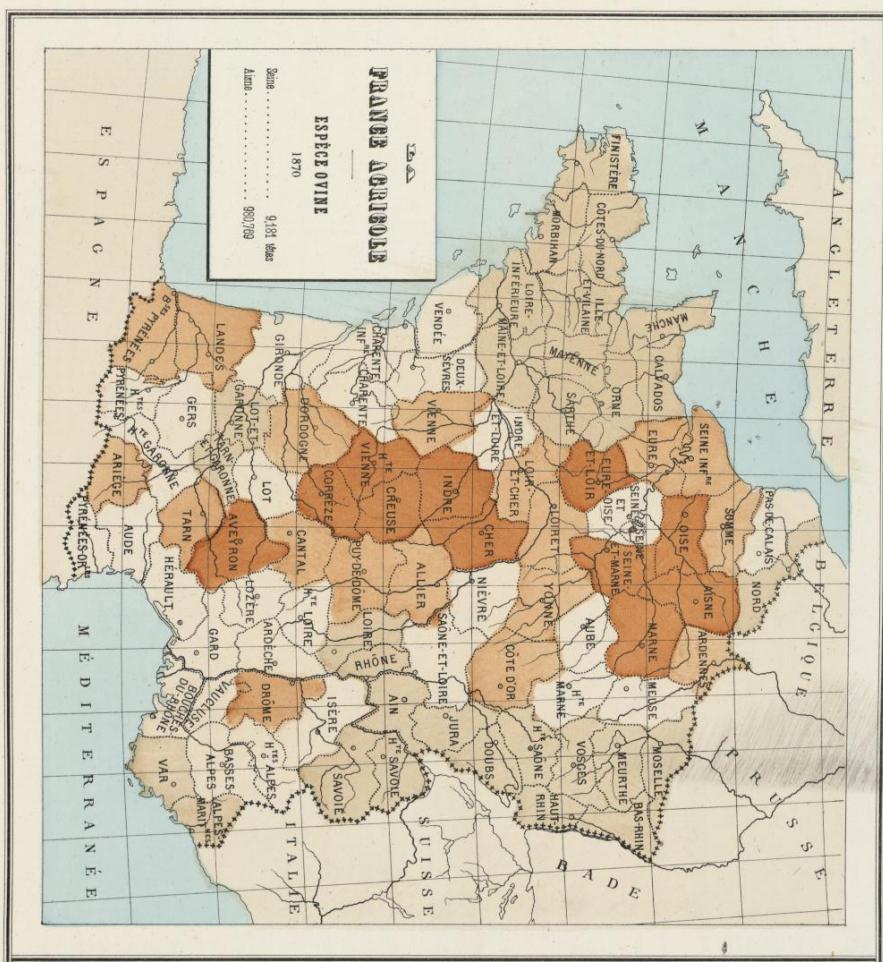


Droits réservés au Cnam et à ses partenaires





Droits réservés au Cnam et à ses partenaires



PLANTES AGRICOLES ET ANIMAUX DOMESTIQUES

INTRODUITS ET PROPAGÉS EN FRANCE OU DANS LES COLONIES FRANÇAISES.

I. PLANTES AGRICOLES.

A. France.

DATE DE LEUR INTRODUCTION.	NOMS DES PLANTES.	PAYS DOMINÉ.	IMPORTATEURS OU PROPAGATEURS.
xv ^e siècle... .	Mirier.	Chine.	Henri IV et Olivier de Serres.
xvi ^e siècle... .	Tabac.	Amerique.	Thevet et Nico.
xvi ^e siècle... .	Sarrasin.	Asie.	Champenois.
xvi ^e siècle... .	Pommes de terre.	Amerique du Sud.	De l'Étuse, Turgot et Parmentier.
xvi ^e siècle... .	Tropinambour.	Amerique septentrionale.	Duhamel.
xvi ^e siècle... .	Quinoa.	Amérique du Sud.	Le Père Fouillée et Domhey.
xvi ^e siècle... .	Patate douce.	Amerique du Sud.	Richard, Choisy et Moreau Saint-
xvi ^e siècle... .	Chou-rave.	Allemagne.	Bony.
xvi ^e siècle... .	Lupuline.	Europe.	De Neuve-Église.
xvi ^e siècle... .	Trèfle incarnat.	Europe méridionale.	Bernier-Degrez.
xvi ^e siècle... .	Betterave sucrière.	Allemagne.	De Pére et Princepér.
xvi ^e siècle... .	Chicorée à café.	Europe.	Commeret et Vilnorin.
xvi ^e siècle... .	Pavot-colleté.	Indes.	Valmont de Bonnare.
xvi ^e siècle... .	Garance de Savoie.	Turquie d'Asie.	Rozier.
xvi ^e siècle... .	Rutabaga.	Suède.	Athien.
xvi ^e siècle... .	Carotte fourragère.	Europe.	De Lasticovrie.
xvi ^e siècle... .	Tétragone.	Nouvelle-Zélande.	Vilnorin.
xvi ^e siècle... .	Molte de Hongrie.	Autriche.	De Gourcy et Vilnorin.
xvi ^e siècle... .	Bettekraut de Silésie.	Allemagne.	De Lasteyrie et Deyran.
xvi ^e siècle... .	Ignames de Chine.	Chine.	De Montigny et Decaisne.
xvi ^e siècle... .	Patate igname.	Guadeloupe.	Vilnorin.
xvi ^e siècle... .	Bay-grass d'Haiti.	Europe méridionale.	Vilnorin et de Dombase.

B. Colonies.

DATE DE LEUR INTRODUCTION.	NOMS DES ANIMAUX.	PAYS DOMINÉ.	IMPORTATEURS OU PROPAGATEURS.
xvi ^e siècle... .	Race ovine mérinos.	Espagne.	Louis XVI, de Trudaine et Tessier.
xvi ^e et xvii ^e siècles.	Race bovine de Schwitz.	Suisse.	Tessier et A. Bella.
xvii ^e siècle... .	Chevre d'Angora.	Asie Mineure.	De la Tour-d'Aigues et Joubert.
xvii ^e siècle... .	Race ovine de Kent.	Angleterre.	Delphote et de Mortemart.
xvii ^e siècle... .	Race ovine de Dishley.	Angleterre.	Davergier et Yvan.
xvii ^e siècle... .	Race bovine de Durham.	Angleterre.	Wart et Lafèvre de Sainte-Marie.
xvii ^e siècle... .	Race bovine d'Angoulême.	Angleterre.	Lafèvre de Sainte-Marie.
xvii ^e siècle... .	Chevre de Cashemir ou du Tibet.	Perse.	Hazard et Ternau.
xvii ^e siècle... .	Race ovine Southdown.	Angleterre.	Boys et Lafèvre de Sainte-Marie.
xvii ^e siècle... .	Grandes races porcines : Berkshire, York,shire, etc.	Angleterre.	(Bella, Lafèvre de Sainte-Marie, et Tessier).
xvii ^e siècle... .	Pelotes races porcines : cochinchinoise, New-	Angleterre.	Decazes et Lafèvre de Sainte-
xvii ^e siècle... .	Leicester, etc.	Angleterre.	Marie.
xvii ^e siècle... .	Race ovine du Shropshire.	Angleterre.	Dufertre.

III. ANIMAUX DOMESTIQUES.

DATE DE LEUR INTRODUCTION.	NOMS DES ANIMAUX.	PAYS DOMINÉ.	IMPORTATEURS OU PROPAGATEURS.
xvii ^e siècle... .	Race ovine de Myslire.	Asie.	Leclerc et Lafèvre de Sainte-Marie.
xvii ^e siècle... .	Ostat et Batavia.	Indes.	Boys et Lafèvre de Sainte-Marie.
xvii ^e siècle... .	Gaines à sucre.	Gaines.	Bella, Lafèvre de Sainte-Marie, et Tessier.
xvii ^e siècle... .	Cannellier.	Ceylan.	Decazes et Lafèvre de Sainte-
xvii ^e siècle... .	Vanillier.	Amérique méridionale.	Marie.
xvii ^e siècle... .	Arbre à pain.	Indes tropicales.	Martin et Sonorat.

Le Cnam et ses partenaires déclinent toute responsabilité pour les erreurs ou omissions qui pourraient se trouver dans les documents et informations fournis par les partenaires. Les partenaires sont responsables de la véracité et de l'exactitude des informations qu'ils communiquent aux participants.

Le Cnam et ses partenaires déclinent toute responsabilité pour les erreurs ou omissions qui pourraient se trouver dans les documents et informations fournis par les partenaires. Les partenaires sont responsables de la véracité et de l'exactitude des informations qu'ils communiquent aux participants.

Le Cnam et ses partenaires déclinent toute responsabilité pour les erreurs ou omissions qui pourraient se trouver dans les documents et informations fournis par les partenaires. Les partenaires sont responsables de la véracité et de l'exactitude des informations qu'ils communiquent aux participants.

Le Cnam et ses partenaires déclinent toute responsabilité pour les erreurs ou omissions qui pourraient se trouver dans les documents et informations fournis par les partenaires. Les partenaires sont responsables de la véracité et de l'exactitude des informations qu'ils communiquent aux participants.

DOCUMENTS STATISTIQUES

DOCUMENTS NUMÉRIQUES

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

I. TERRITOIRE ET POPULATION.

1. TERRITOIRE.

Surface totale de la France 59,153,370

Terrains agricoles cadastrés en 1846.

	Hectares.
Prairies naturelles	25,500,233
Vignes	5,159,189
Vergers, pépinières, jardins	2,088,048
Oliviers, châtaigniers, mûriers, amandiers	627,717
Pâtures, landes, terres incultes	668,291
Bois et forêts	7,138,286
Oseraies, aumaires, saussaies	8,804,551
	64,430

Valeur vénale moyenne par hectare.

	1 ^{re} CLASSE.	2 ^e CLASSE.	3 ^e CLASSE.
Terres labourables	3,066 ^f	2,175 ^f	1,355 ^f
Prairies naturelles	4,151	3,058	2,022
Vignes	3,564	2,638	1,783
Taillis sous futaie	1,573	1,160	819
Taillis simple	1,081	818	569
Haute futaie	2,877	2,064	1,435

Valeur locative moyenne par hectare.

	1 ^{re} CLASSE.	2 ^e CLASSE.	3 ^e CLASSE.	Habitants.
Terres labourables	96 ^f	69 ^f	45 ^f	38,067,094
Prairies naturelles	159	104	72	

Améliorations agricoles.

	Hectares.
Terres incultes défrichées, de 1852 à 1862	134,147
Terres drainées, de 1852 à 1862	121,917
Maraîches assainies par des fossés, de 1852 à 1862	110,104
Bois défrichés, de 1830 à 1865	447,251
Plantations et semis exécutés de 1830 à 1865	530,801

NOMBRE DE COTES FONCIÈRES ET DE PARCELLES.

1851.

1865.

Nombre de cotes foncières 12,394,366 14,097,996

Nombre de parcelles 126,079,558

NOMBRE ET ÉTENDUES DES EXPLOITATIONS.

Exploitations et fermes 3,794,565

564 ont moins de 5 hectares.

192 ont de 5 à 10 hectares.

111 ont de 10 à 20 hectares.

87 ont de 20 à 40 hectares.

46 ont plus de 40 hectares.

2. POPULATION.

Population en 1866 38,067,094

Population agricole.

	1 ^{re} CLASSE.	2 ^e CLASSE.	3 ^e CLASSE.
Propriétaires agriculteurs	1,812,573		
Propriétaires fermiers	648,836		
Propriétaires métayers	203,860		
Propriétaires journaliers	1,134,490		
Cultivateurs fermiers	386,533		
Cultivateurs métayers	201,527		
Cultivateurs journaliers	869,254		
Commis de ferme	66,787		
Laboureurs	353,184		
Bouviers	122,803		
Charreliers	110,801		
Bergers	219,753		
Domestiques	584,320		
Servantes	638,129		
			<u>7,452,850</u>



II. ÉTENDUES DES CULTURES.

1° Plantes alimentaires.

	1840. Hectares.	1862. Hectares.
Ble d'automne. (Céréale)	5,586,787	7,372,819
Ble de mars. <i>Idem.</i>	" " "	84,112
Épeautre. <i>Idem.</i>	4,733	16,443
Méteil. <i>Idem.</i>	9,0,9,33	5,14,549
Seigle. <i>Idem.</i>	2,577,254	1,928,298
Orge. <i>Idem.</i>	1,488,199	1,086,991
Avoine. <i>Idem.</i>	3,000,636	3,223,875
Mais. <i>Idem.</i>	63,7,59	586,032
Sarrasin. <i>Idem.</i>	65,1,2,49	668,904
Millet. <i>Idem.</i>	" "	38,865
Haricot. <i>Idem.</i> (Légumineuse)	1,4,177,187	156,230
Lentille. <i>Idem.</i>	2,76,925	17,370
Fève. <i>Idem.</i>	1,33,263	1,72,533
Pois. <i>Idem.</i>	64,475	64,475
TOTAUX	15,992,399	15,992,399

2° Cultures maraîchères.

	1840. Hectares.	1862. Hectares.
Choux.	99,339	4,198,497
Carottes, navets, panais.	72,533	1,576,546
Courges, citrouilles.	11,434	2,772,660
Melons, pastèques.	3,944	32,016
Asperges.	4,855	386,411
Artichauts.	5,619	8,180,317
Salades diverses.	19,757	
Cultures potagères diverses.	13,468	
TOTAL	23,942	

3° Plantes fourragères.

	1840. Hectares.	1862. Hectares.
D'aires naturelles.	4,198,497	5,021,346
Prairies artificielles.	1,576,546	2,772,660
Cultures diverses.	32,016	386,411
TOTAUX	5,806,761	8,180,317

4° Paturages naturels.

	1840. Hectares.	1862. Hectares.
Superficie.	9,191,076	6,346,493
TOTAUX	15,992,399	15,992,399

5° Plantes industrielles.

	1840. Hectares.	1862. Hectares.
Colza. (Pl. oléagineuse)	(Pl. oléagineuse)	201,515
Pavot-oïdale.	Idem.	47,678
Cameline.	Idem.	5,707
Navelle.	Idem.	40,366
Chamore. (Pl. textile)	176,148	100,114
Lin.	Idem.	98,241
Tabac.	Idem.	7,955
Garance. (Pl. tintoriale)	Idem.	17,689
Pastel.	Idem.	14,674
Gaudé.	Idem.	310
Safra.	Idem.	122
Cardère ou chardon à foulon.	758	1,115
Chiconée à café. . . . (Pl. semi-alimentaire)	1,112	2,326
Houblon.	Idem.	1,307
Betterave à sucre.	Idem.	827
TOTAUX	531,308	645,358

6° Cultures fruitières.

	1840. Hectares.	1862. Hectares.
Vignobles.	1840	1,972,340
Châtaigniers.	1840	4,55,387
Mûriers.	1852	30,979
TOTAL	1862	54,019

III. BÉTAIL.

1^o Espèce chevaline.

1840.	1866.
Chevaux,	1,271,630 têtes.
Juments,	1,194,231
Jeunes animaux,	352,635
TOTALX,	<u>2,818,496</u>

7^o Espèce porcine.

1840.	1866.
Verrats, truies, cochons,	4,910,721 têtes.
Oies,	5,89,624 têtes.
Canards,	3,881,557
Dindes,	3,610,841
Pigeons,	1,760,506
TOTAL,	<u>8,036,596</u>

2^o Espèce mulassière.

Animaux adultes,	<u>373,841</u> têtes.
Jeunes animaux,	<u>345,243</u> têtes.

3^o Espèce asine.

Anes et ânesses,	<u>413,519</u> têtes.
Ruches en activité,	<u>518,837</u> têtes.

4^o Espèce bovine.

1840.	1866.
Taureaux,	399,026 têtes.
Vaches,	5,501,825
Jeunes animaux,	2,066,849
Bœufs,	<u>1,968,838</u>
TOTALX,	<u>9,936,538</u>

5^o Espèce ovine.

1840.	1866.
Béliers,	575,715 têtes.
Brebis,	14,804,946
Moutons,	9,452,180
Agneaux,	<u>7,308,389</u>
TOTALX,	<u>32,151,230</u>

10^o Poids moyen brut maximum des animaux de boucherie.

	1840.	1862.
Bœufs,	523 et 540 kl	605 et 610 kl
Vaches,	346 et 372	464 et 570
Veau,	90 et 92	105 et 106
Moutons,	35 et 37	61 et 63
Pores,	131 et 139	148 et 153
	<u>30,386,233</u>	<u>30,386,233</u>

8^o Volailles et abeilles.

1840.	1862.
Poules et poulets,	42,853,790 têtes.
Oies,	3,881,557
Canards,	3,610,841
Dindes,	1,760,506
Pigeons,	8,036,596
TOTAL,	<u>60,145,290</u>

IV. RENDEMENT MOYEN DES CULTURES

ET DES PRINCIPALES INDUSTRIES AGRICOLES.

1^o Plantes alimentaires.

Ble	1840.	1862.
(graine) par hectare	—	—
12 ^b ,40 ^d	15 ^b ,70 ^d	
Seigle	10,80	13,80
Orge	14	19,60
Avoine	16,30	24,60
Mais ou blé de Turquie.	12	16
Sarrasin ou blé noir.	13	17,70
Haricot	16	15,75
Lentille	16	12,80
Fève	16	16,25
Pois	16	16
Pommes de terre (tubercules)	10,5	11,5

3^o Plantes fourragères.

Prairies naturelles..	(loin) par hectare	1840.	1862.
Prairies artificielles.	<i>Idem.</i>	2,500 kil	3,500 kil

4 ^o Cultures fruitières.	1840.	1862.
Vignes. { Produit en vin, par hectare	18 ^b ,65 ^d	31 ^b ,10 ^d
Prix moyen chez le producteur	11 ^f ,40 ^c	28,52 ^c
La production totale a été :		
1840.	30,873,000 hectol	
1862.	37,110,000	
1866.	63,838,000	

5^o Production d'alcool, de vinaigre, de bière et de sucre.

Alcools divers.		
Colza (graine) par hectare	13 ^b ,10 ^d	18 ^b ,90 ^d
Pavot-coquelicte	<i>Idem.</i>	17
Cameline	<i>Idem.</i>	15,80
Chamvre (flasque)	383 kil	60,1 kil
Lin	375	572
Houblon (cones)	1,070	1,430
Tabac (feuilles sèches)	1,110	1,460
Garance (racines sèches)	1,100	2,643
Gaudre (tiges sèches)	"	2,660
Safran	"	13
Chiconnée à café (racines fraîches)	"	7,980
Cardère (têtes)	"	1,040
Betterave à sucre (racines)	27,300	38,000
Alcools divers.		
Feuilles consommées	224,298,931 kil	598,464,300 kil
Graines employées	335,078 tones	724,922 tones
Cocons obtenu par once de 25 gr.	3 kil	13 kil (1)
Valeur moyenne du kil de cocons	3 ^f ,77 ^c	5 ^f ,32 ^c
Production totale de cocons	11,349,473 kil	9,758,804 kil

(1) Ce déicit a pour cause la maladie qui sévit sur les vers à soie.

PRODUCTION MOYENNE PAR HECTARE DU FROMENT ET DU SEIGLE.

1. Froment d'automne.

Seine	35 à 39 (avr 50)
Seine-et-Oise	
Nord	30 à 34 (avr 50)
Somme	
Bas-Rhin	30 à 34 (avr 50)
Seine-Inférieure	
Oise	30 à 34 (avr 50)
Côtes-du-Nord	
Pas-de-Calais	30 à 34 (avr 50)
Seine-et-Marne	
Savoie	30 à 34 (avr 50)
Hauts-Pyrénées	
Moselle	30 à 34 (avr 50)
Aisne	
Hautes-Alpes	30 à 34 (avr 50)
Haute-Garonne	
Pyrénées-Orientales	30 à 34 (avr 50)
Mayenne	
Meurthe	30 à 34 (avr 50)
Basses-Pyrénées	
Eure	30 à 34 (avr 50)
Aude	
Vosges	30 à 34 (avr 50)
Deux-Sèvres	
Ardennes	30 à 34 (avr 50)
Isère	
Calvados	30 à 34 (avr 50)
Doubs	
Haut-Rhin	30 à 34 (avr 50)
Bouches-du-Rhône	
Eure-et-Loir	30 à 34 (avr 50)
Vendée	
Loire-Inférieure	30 à 34 (avr 50)
Finistère	
Orne	30 à 34 (avr 50)
Ariège	
Vienne	30 à 34 (avr 50)
Ain	
Maine-et-Loire	30 à 34 (avr 50)
Morbihan	
Loire-Inférieure	30 à 34 (avr 50)
Manche	
Haute-Saône	30 à 34 (avr 50)
Tarn-et-Garonne	
Ille-et-Vilaine	30 à 34 (avr 50)
Basses-Alpes	
Cantal	30 à 34 (avr 50)
Rhône	
Yonne	30 à 34 (avr 50)
Loiret	
Cher	30 à 34 (avr 50)
Haute-Savoie	
Indre	30 à 34 (avr 50)
Gers	
Puy-de-Dôme	30 à 34 (avr 50)
Meuse	
Lot-et-Garonne	30 à 34 (avr 50)
Marne	
Indre-et-Loire	30 à 34 (avr 50)
Saône-et-Loire	
Aube	30 à 34 (avr 50)
Corrèze	
Jura	30 à 34 (avr 50)
Nièvre	
Sarthe	30 à 34 (avr 50)
Côte-d'Or	
Allier	30 à 34 (avr 50)
Alpes-Maritimes	
Ardèche	30 à 34 (avr 50)
Haute-Vienne	
Hérault	30 à 34 (avr 50)
Haute-Loire	
Gard	30 à 34 (avr 50)
Haute-Marne	
Tarn	30 à 34 (avr 50)
Dordogne	
Gironde	30 à 34 (avr 50)
Drôme	
Var	30 à 34 (avr 50)
Aveyron	
Charente	30 à 34 (avr 50)
Loire	
Creuse	30 à 34 (avr 50)
Lot	
Loir-et-Cher	30 à 34 (avr 50)
Vaucluse	
Landes	30 à 34 (avr 50)
Charente-Inférieure	
Lozère	30 à 34 (avr 50)
Seine	35 à 39 (avr 50)
Seine-et-Oise	
Nord	30 à 34 (avr 50)
Bas-Rhin	
Seine-ét-Marne	30 à 34 (avr 50)
Oise	
Somme	30 à 34 (avr 50)
Aisne	
Seine-Inférieure	30 à 34 (avr 50)
Eure-et-Loir	
Puy-de-Dôme	30 à 34 (avr 50)
Haut-Rhin	
Eure	30 à 34 (avr 50)
Pas-de-Calais	
Finistère	30 à 34 (avr 50)
Mayenne	
Maine-et-Loire	30 à 34 (avr 50)
Moselle	
Haute-Garonne	30 à 34 (avr 50)
Hautes-Pyrénées	
Marne	30 à 34 (avr 50)
Ardennes	
Calvados	30 à 34 (avr 50)
Loiret	
Orne	30 à 34 (avr 50)
Loire-Inférieure	
Rhône	30 à 34 (avr 50)
Doubs	
Haute-Saône	30 à 34 (avr 50)
Meunie	
Lot-et-Garonne	30 à 34 (avr 50)
Aube	
Loir-et-Cher	30 à 34 (avr 50)
Côtes-du-Nord	
Yonne	30 à 34 (avr 50)
Allier	
Pyrénées-Orientales	30 à 34 (avr 50)
Vosges	
Hérault	30 à 34 (avr 50)
Sarthe	
Deux-Sèvres	30 à 34 (avr 50)
Gironde	
Ille-et-Vilaine	30 à 34 (avr 50)
Bouches-du-Rhône	
Jura	30 à 34 (avr 50)
Nièvre	
Saône-et-Loire	30 à 34 (avr 50)
Morbihan	
Isère	30 à 34 (avr 50)
Vendée	
Cher	30 à 34 (avr 50)
Aude	
Savoie	30 à 34 (avr 50)
Haute-Loire	
Vaucluse	30 à 34 (avr 50)
Manche	
Meuse	30 à 34 (avr 50)
Ain	
Drôme	30 à 34 (avr 50)
Viennne	
Gers	30 à 34 (avr 50)
Haute-Vienne	
Côte-d'Or	30 à 34 (avr 50)
Rhône	
Gard	30 à 34 (avr 50)
Haute-Savoie	
Indre	30 à 34 (avr 50)
Basses-Pyrénées	
Var	30 à 34 (avr 50)
Manche	
Charente-Inférieure	30 à 34 (avr 50)
Ariège	
Tarn-et-Garonne	30 à 34 (avr 50)
Indre-et-Loire	
Tarn	30 à 34 (avr 50)
Landes	
Corrèze	30 à 34 (avr 50)
Cantal	
Haute-Marne	30 à 34 (avr 50)
Ardèche	
Dordogne	30 à 34 (avr 50)
Creuse	
Loire	30 à 34 (avr 50)
Alpes-Maritimes	
Aveyron	30 à 34 (avr 50)
Hautes-Alpes	
Charente	30 à 34 (avr 50)
Lot	
Lozère	30 à 34 (avr 50)

2. Seigle d'hiver.

Seine	35 à 39 (avr 50)
Seine-et-Oise	
Nord	30 à 34 (avr 50)
Somme	
Bas-Rhin	30 à 34 (avr 50)
Seine-Inférieure	
Oise	30 à 34 (avr 50)
Côtes-du-Nord	
Pas-de-Calais	30 à 34 (avr 50)
Seine-et-Marne	
Savoie	30 à 34 (avr 50)
Hauts-Pyrénées	
Moselle	30 à 34 (avr 50)
Aisne	
Hautes-Alpes	30 à 34 (avr 50)
Haute-Garonne	
Pyrénées-Orientales	30 à 34 (avr 50)
Mayenne	
Meurthe	30 à 34 (avr 50)
Basses-Pyrénées	
Eure	30 à 34 (avr 50)
Aude	
Vosges	30 à 34 (avr 50)
Deux-Sèvres	
Ardennes	30 à 34 (avr 50)
Isère	
Calvados	30 à 34 (avr 50)
Doubs	
Haut-Rhin	30 à 34 (avr 50)
Eure-et-Loir	
Vendée	30 à 34 (avr 50)
Loire-Inférieure	
Finistère	30 à 34 (avr 50)
Orne	
Ariège	30 à 34 (avr 50)
Vienne	
Ain	30 à 34 (avr 50)
Maine-et-Loire	
Morbihan	30 à 34 (avr 50)
Loire-Inférieure	
Manche	30 à 34 (avr 50)
Haute-Saône	
Tarn-et-Garonne	30 à 34 (avr 50)
Ille-et-Vilaine	
Basses-Alpes	30 à 34 (avr 50)
Cantal	
Rhône	30 à 34 (avr 50)
Yonne	
Loiret	30 à 34 (avr 50)
Cher	
Haute-Savoie	30 à 34 (avr 50)
Indre	
Gers	30 à 34 (avr 50)
Puy-de-Dôme	
Meuse	30 à 34 (avr 50)
Lot-et-Garonne	
Indre-et-Loire	30 à 34 (avr 50)
Saône-et-Loire	
Aube	30 à 34 (avr 50)
Corrèze	
Jura	30 à 34 (avr 50)
Nièvre	
Sarthe	30 à 34 (avr 50)
Côte-d'Or	
Allier	30 à 34 (avr 50)
Alpes-Maritimes	
Ardèche	30 à 34 (avr 50)
Haute-Vienne	
Hérault	30 à 34 (avr 50)
Haute-Loire	
Gard	30 à 34 (avr 50)
Haute-Marne	
Tarn	30 à 34 (avr 50)
Dordogne	
Creuse	30 à 34 (avr 50)
Loire	
Alpes-Maritimes	30 à 34 (avr 50)
Aveyron	
Hautes-Alpes	30 à 34 (avr 50)
Charente	
Lot	30 à 34 (avr 50)
Lozère	

RACES TYPIQUES FRANÇAISES

INSTITUT NATIONAL DE LA CHAMBRÉ DES COMMERCES

DISTRIBUTION DES RACES TYPIQUES FRANÇAISES

RACES BOVINES.

1^e Races françaises.

Race normande. — La race normande est répandue dans la Normandie, la Basse-Normandie, l'Île de France, le Vexin français, la Brie et la partie méridionale de la Picardie. Sa robe est rougeâtre ou rouge noirâtre marqué de blanc. Les animaux à robe un peu zébrée ou noire truitée sont appelés *brangés*. — Les vaches sont très-laitières. Leur lait sert à fabriquer le beurre d'Isigny et de Neufchâtel.

Race flamande. — La race flamande est commune dans la Flandre, l'Artois, la Picardie; elle pénètre aussi diverses étables dans les environs de Paris. Elle existe dans toute sa pureté aux environs de Gassel et d'Armentières. Sa robe est rouge brûlé avec des taches blanches sur la tête et aux extrémités. — Les sous-races *pied-de-terre* et *boulimane* représentent la race flamande modifiée ou dégénérée. Les vaches flamandes sont très-laitières.

Race mancelle. — La race mancelle est très-répandue dans les départements de la Sarthe et de la Mayenne et dans le nord de l'Anjou. Sa robe est roux foncé; elle est robuste et excellente pour le travail; elle s'engraisse assez lentement. — La sous-race dite *race baudataise* est dérivée de la race limousine; il en est de même par une conformation meilleure et plus régulière; sa robe est entièrement grise.

Race gasconne. — La race gasconne est commune dans la vallée de la Garonne, l'Armagnac et la plaine de Toulouse. Sa robe est gris-blâtre ou moins foncé; elle est robuste et excellente pour le travail; elle s'engraisse assez lentement. — La sous-race dite *race bascophone* est dérivée de la race gasconne; elle en diffère par une conformation meilleure et plus régulière; sa robe est entièrement grise.

Race limousine. — La race limousine est répandue dans le Limousin, les Marches, le Périgord et la partie méridionale de la Saintonge. Sa robe varie du rouge blond au rouge clair. Elle est docile, bonne pour le travail et elle s'engraisse facilement. — La race *marchoise* est dérivée de la race limousine; il en est de même de la *race du Quercy*.

Race gasconne. — La race gasconne est commune dans la vallée de la Garonne, l'Armagnac et la plaine de Toulouse. Sa robe est gris-blâtre ou moins foncé; elle est robuste et excellente pour le travail; elle s'engraisse assez lentement. — La sous-race dite *race bascophone* est dérivée de la race gasconne; elle en diffère par une conformation meilleure et plus régulière; sa robe est entièrement grise.

Race landaise. — La race landaise est une jolie sous-variété de la race bascophone. — La race gasconne est répandue dans les départements de Lot-et-Garonne, du Lot et de Tarn-et-Garonne. Sa robe est rouge blond ou rouge clair; mais l'encolure, les épaules, la partie inférieure des côtes présentent une couleur plus foncée. Cette race est surtout laitière et moins propre au travail que la race gasconne, mais elle s'engraisse assez promptement.

Race pyrénéenne. — Les montagnes des Pyrénées renferment diverses races, souvent mal caractérisées, mais qui ont beaucoup d'analogie les unes avec les autres. Les plus importantes sont au nombre de trois, savoir : la *race de Lourdes*, dont les vaches sont très-honnêtes laitières; la *race tarbaise* et la *race basquaise*, qui ont de grands rapports avec la précédente; la *race bearnaise*, qui est bonne pour le travail.

Race arigeoise. — La race arigeoise est commune dans les départements de l'Ariège, des Pyrénées-Orientales et dans la partie montagneuse méridionale du département de l'Aude. Sa robe est blaireau plus ou moins foncé. — La sous-race dite *race saint-gironsaise* est donnée d'une grande rusticité; ses allures sont rapides.

Race d'Aubrac. — La race d'Aubrac ou *race de Léguio* est élevée dans les montagnes d'Aubrac; elle est assez répandue dans les départements de la Lozère, de l'Aveyron et du Cantal; sa robe est jaune grisâtre sur le dos et noirâtre à la tête, aux membres et à la queue. Elle est sobre, rustique et excellente pour le travail; elle s'engraisse avec lenteur. Les vaches ne sont pas très-honnêtes laitières. — La sous-race d'*Ingols* ou *de la montagne Noire* est dérivée d'Aubrac.

Race de Salers. — La race de Salers ou *race du Cantal* est répandue dans les montagnes d'Auvergne. Sa robe est rouge foncé ou rouge brun, présentant parfois des taches blanches à la queue, sur la croupe ou au ventre. Cette race est très-travaillante; elle fournit une viande de parfaite qualité, mais elle s'engraisse un peu lentement. Les vaches sont moyennement laitières. — La sous-race dite *race du Puy-de-Dôme* a une robe pie rouge et blanche.

Race du Mézenc. — La race du Mézenc ou *race meizene* est commune dans le Velay et le Vivarais. Sa robe est jaune clair. Cette race est moins bonne pour le travail que les autres races qui vivent dans les montagnes du Centre. Les vaches sont assez honnêtes laitières. — La *race de Villars de Lans* est dérivée de la race du Mézenc.

Race tarantaise. — La race tarantaise ou *race tarine* est très-répandue dans la Savoie; elle est travaillante et rustique. Elle rappelle un peu, par sa robe et son ensemble, la race parthenaise. Les vaches sont bonnes laitières. Cette race se propage de plus en plus dans le Dauphiné, le bas Languedoc et la Provence.

Race bressane. — La race bressane est répandue dans la Bresse, la Dombes et le Jura; elle est de petite taille et sa robe est roux foncé. Les vaches sont assez bonnes laitières. Elle a été souvent croisée avec les races suisses et la comtoise.

Race charollaise. — La race charollaise ou *race nièvre* est répandue dans le Bourbonnais, le Nièvre et une partie du Berry. Sa robe varie entre le jaune blâtre et le blanc pur. Cette race est d'une nature douce; elle n'est pas très-facile à nommer pour le travail, mais elle s'engraisse très-facilement. Elle est précoce.

Race comtoise. — La race comtoise ou *race fribourgeoise* est élevée dans la Franche-Comté; elle est assez répandue dans la partie orientale de la Bourgogne, dans la Champagne et une partie de la Lorraine. Sa robe est roux foncé; elle est très-propre au travail. Le lait des vaches convient bien pour la fabrication du fromage de Gruyère. — La sous-race dite *tournache* a une robe roux foncé; elle est moins agile et s'engraisse moins aisement.

2^e Races étrangères.

Race de Durham. — La race de Durham, créée par Colling, est aujourd'hui très-répandue dans la Normandie, le Maine et le centre de la France. Alliée à la race normande, à la race mancelle, à la race charollaise, elle a permis d'avoir des animaux plus précoces, d'une conformation meilleure et d'un engrangement plus facile.

Race hollandaise. — La race hollandaise est assez commune dans la Flandre, la Picardie et l'Île-de-France; les vaches qui lui appartiennent sont éminemment laitières.

Races suisses. — Les races de Schwitz, de Berne et de Fribourg sont assez rares dans les provinces qui appartiennent aux régions du Nord-Est et de l'Est.

Races piémontaises. — Les races piémontaises n'existent en France que dans le comté de Nice, la Provence, le haut Dauphiné et la Savoie.

VACHE NORMANDE.



VACHE FLAMANDE





Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

TAUREAU BRETON.



Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

TAUREAU PARTHENAI



C. Nègre heliog. et sculp.

Imp. Lemercier, Paris.



Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

TAUREAU LIMOUSIN.

A. Riffaut. halogr. et sculp.



Imp. Lemercier. Paris.
G. M.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires



TAUREAU GARONNAIS.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

VACHE DE SAINT-SALM.



Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

VACHE CHAROLAISE.



Geoffroy sculp.

J. J. H.

Imp. Lemercier. Paris
(AM)

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

TAUREAU COMTOIS



Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Dessiné par H. Gobin.
42



TAUREAU DURHAM

MARKOR 2,768 (H.B.F.). ROUAN, NÉ LE 2 NOVEMBRE 1865 À LA VACHERIE DE CORBON.

Son père Orion, 1826 (18,487); sa mère Bernerette 1992 par Baltic 849 (12,431) & à Sang Bates.

Markob est représenté à l'âge de 18 mois.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

43.

Dessiné par H. Gobin.

Imp. Lemerre et C^e Paris.

Lith. par Lefèvre.



VACHE DURHAM

EMILIE. 3276 (H.B.F) ROUANNE, NÉE LE 19 NOVEMBRE 1861 A LA VACHERIE DE CORBON

Son père Osborn 1026, la mère Tanaïde 652, par Tinker. 330 (8/70)t^a (Sang Bœuf et Lord Spencer)

Cette Vache est représentée à l'âge de 5 ans

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

DISTRIBUTION DES RACES TYPIQUES FRANÇAISES

RACES OVINES.

Race mérinos. — La race mérinos est répandue dans

Race mérinos. — La race mérinos est répandue dans les plaines de la Beauce, de la Brie, de la Champagne, de l'Orléanais, du Berry et de la Picardie. — La race *mâts-mérinos* se confond souvent avec le mérinos pur. Les bêtes à laine qui dérivent sont appelées *moutons beaucerons*, *moutons bruyards*, *moutons caudets*, *moutons*

Race lauragaisse. — La race lauragaise est commune dans les départements de la Haute-Garonne, de Lot-et-Garonne, de Tarn-et-Garonne et de l'Aude; elle est sobre et rustique; sa laine est quelquefois un peu brune. On la croise sur quelques points avec la sous-race disley-méritinois.

doc, la basse Proven

et le combat d'Avignon.

3 par

2^e Chevaux communs.

3 par

RACES CHEVALINES.

3° Races à laine commune.

, largement; sa bouche a longues dents, oblique et pointue au pétuge, telle est tenacité dans les mérinos. Les animaux qui proviennent de ce croisement sont appelés *diskley-mérinos*.
Race de la Charnoise. — La race de la Charnoise a été obtenue par Malinjigui en croisant le mérinos, le new-kent et le solognot. Cette race est répandue dans le centre de la France. On l'allie avec avantage aux races indigènes qui ont une mauvaise conformation et une laine grossière.

RACES CHEVALINES.

Race poitevine. — La race poitevine est aussi très-développée. Les juments servent principalement pour produire des mules et des mulots. Cette race est élevée dans les marais de la Vendée ou la plaine du Poitou.

Race flamande. — La race flamande a beaucoup de rapports avec la race bohémienne; on l'éleve dans la partie septentrionale de la Flandre. On la désigne

s au Cr

3^e Races à laine commune.

normalis forment souvent de très-beaux chevaux d'attelage.
Race vendéenne. — La race vendéenne est élevée dans les marais Saint-Gervais (Vendée). Les animaux demi-sang qu'elle fournit annuellement sont recherchés comme chevaux carrossiers.

Race limousine. — La race limousine actuelle a du sang oriental et du sang anglois. Elle est élevée dans les départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne.

Race ardennaise. — La race ardennaise ou *race des Ardennes* fournit des chevaux d'attelage, de diligence, ou pour la cavalerie de ligne. Elle est élevée dans les Ardennes françaises. Elle est remarquable par sa rusticité.

Race lorraine. — La race lorraine est élevée dans les vallées ou sur les plateaux des départements de la Meurthe, de la Moselle et de la Meuse. Elle fournit de bons chevaux pour la cavalerie de ligne et l'artillerie.

réserve

Race navarre. — La race navarre est élevée dans les départements des Hautes et Basses-Pyrénées, du Gers et des Landes. Les animaux qui lui appartiennent sont de la race navarre.

Race comtoise. — La race comtoise est répandue dans la Franche-Comté et la Bresse. Elle est intermédiaire entre les races carrossières et les races de gros trait. On la croise souvent avec la race suisse.

BERGERIE NATIONALE DE RAMBOUILLET
(Seine-et-Oise).



Dessiné par Marchal, 1786.

BÉLIER ET BREBIS MERINOS, 1786.

Imp. Lemercier & C° Paris.

Lithographie par F. Lehman

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

BERGERIE NATIONALE DE RAMBOUILLET

(Seine-et-Oise.)

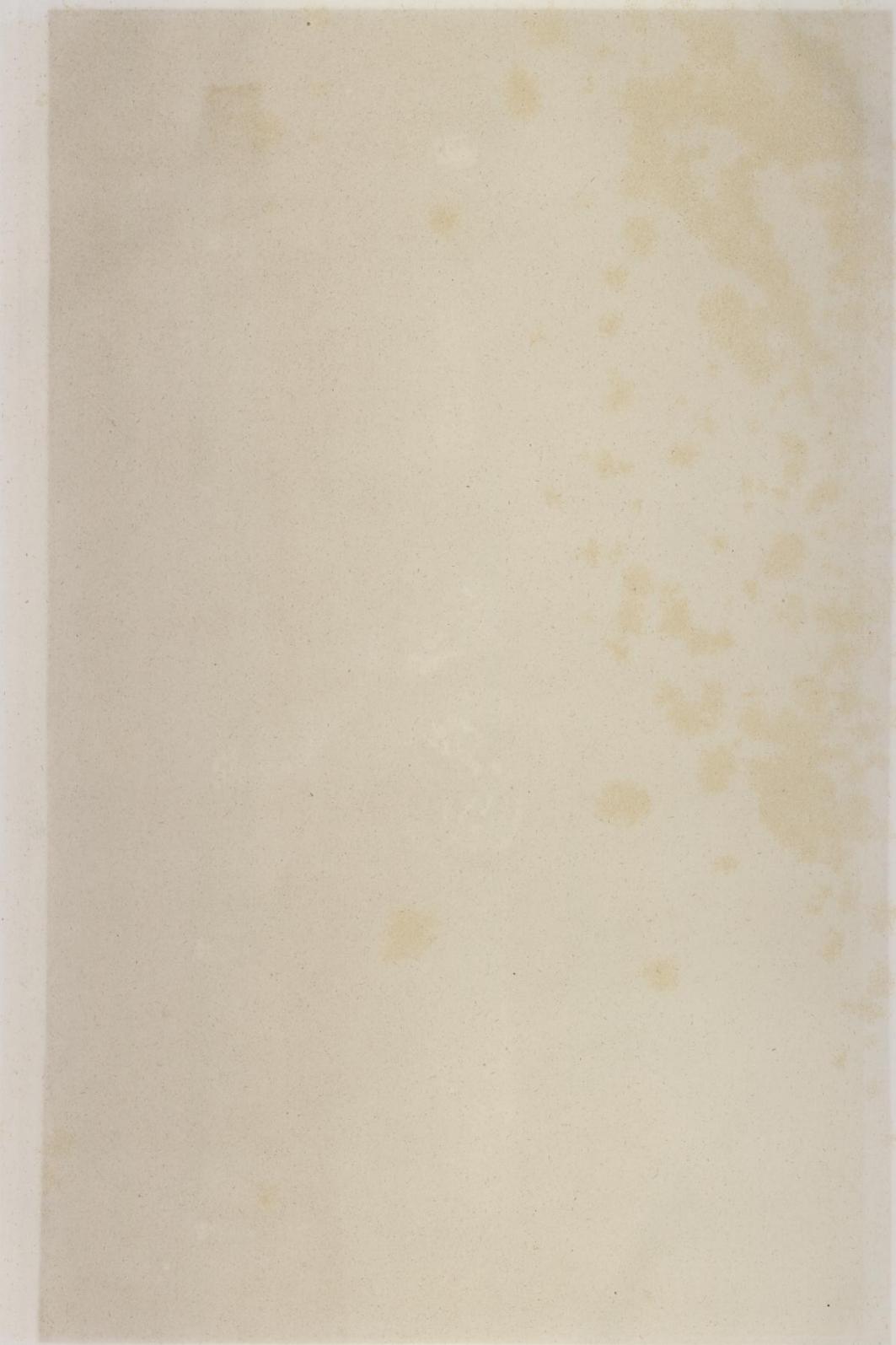


Dessiné et lithographié par F. Lehner!

46

BÉLIERS ET BREBIS MERINOS, 1873.

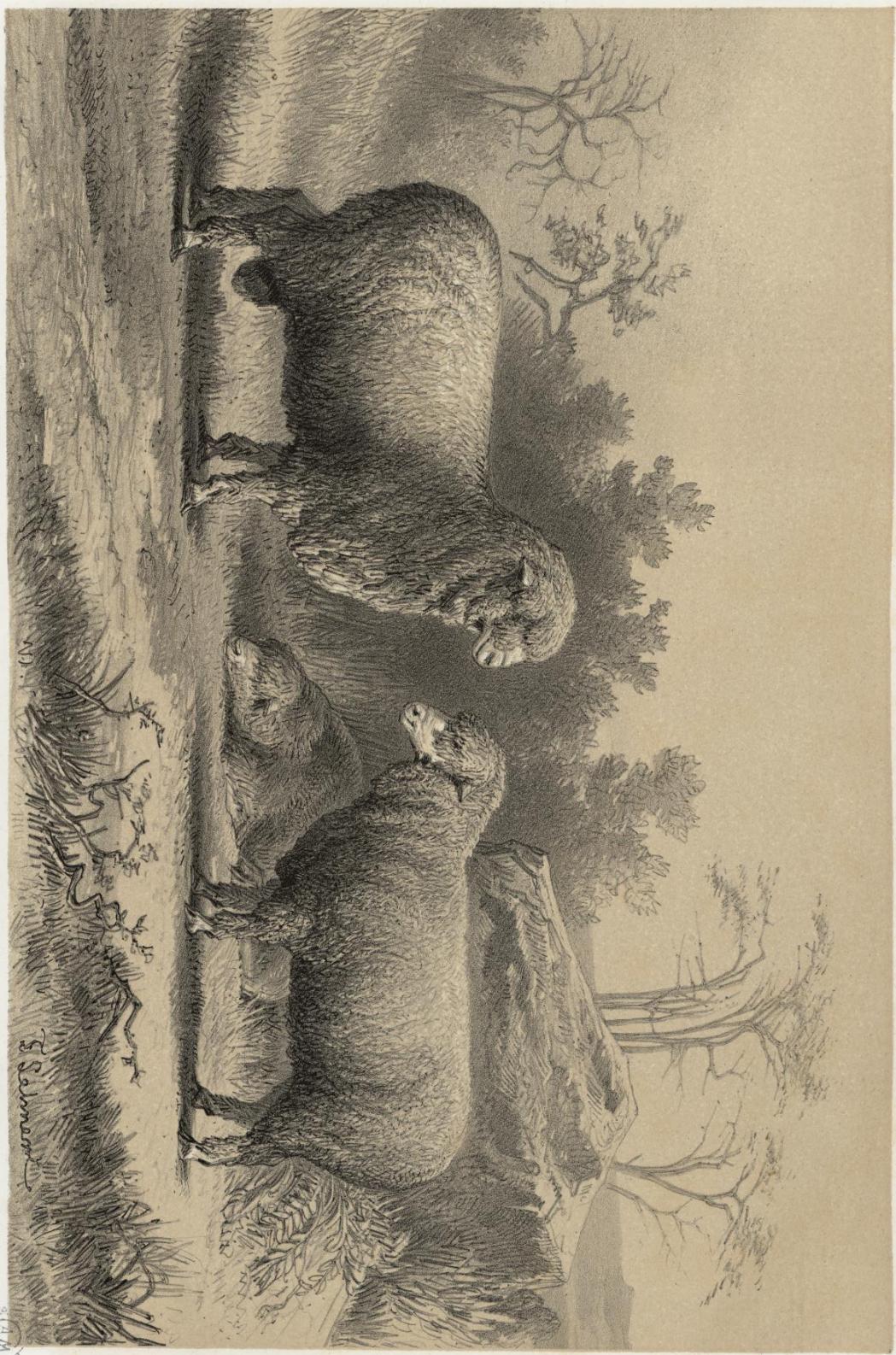
Imp. A. Durivier & C° Paris
S. J. N. A. M.



Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

BERGERIE NATIONALE DE RAMBOUILLET

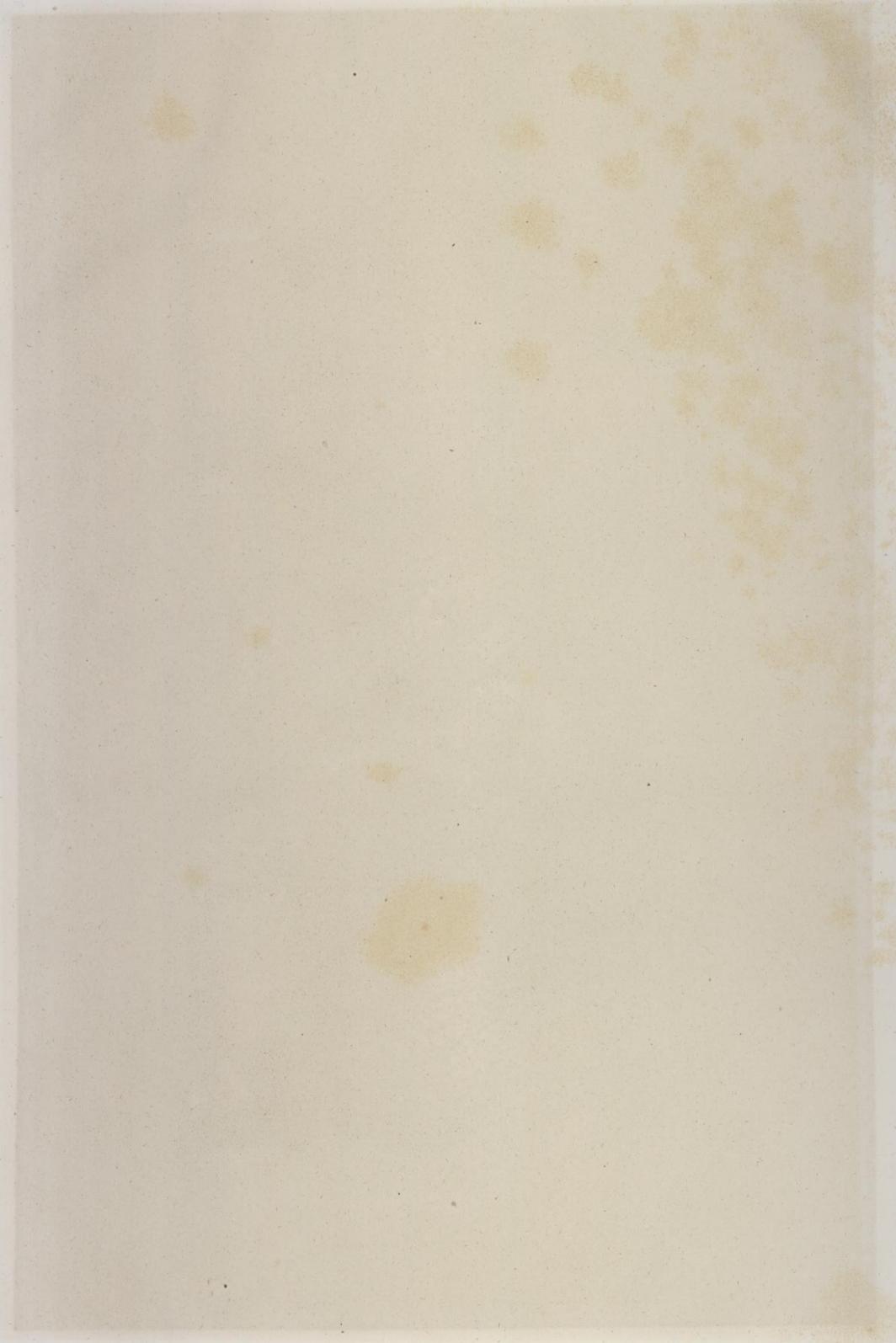
(Seine et - Oise.)



Dessiné et lithographié par F. Lehert.

BÉLIER ET BREBIS MÉRINOS — MAUCHAMP.

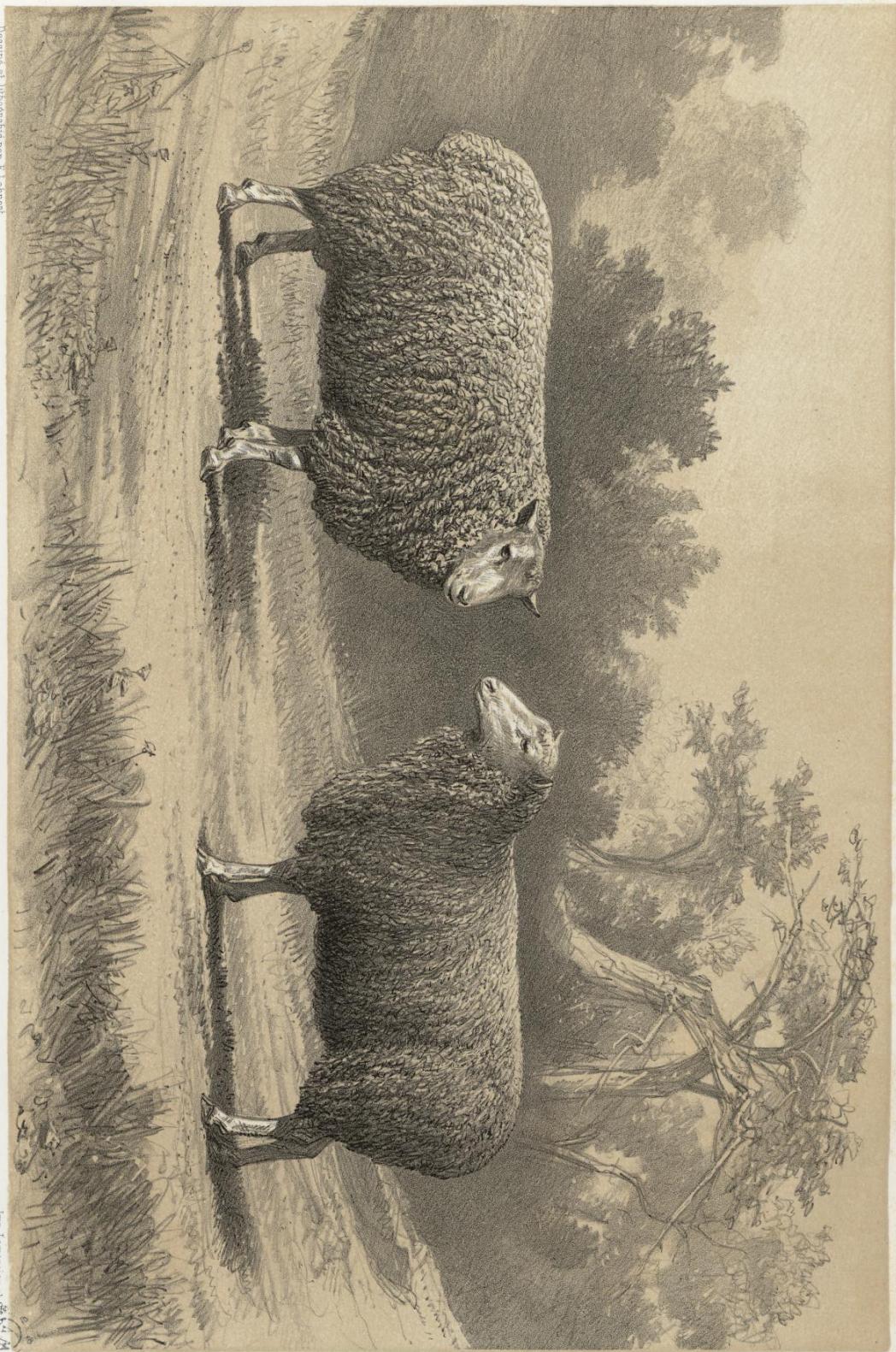
Imp. Lemerre et C°. Paris.



Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

BERGERIE DU HAUT-TINGERY

(Pas-de-Calais).



Dessin et lithographie par F. Lenepre.

48

BÉLIER ET BREBIS DISHLEY.

Imp. Lemercier et C° Paris

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

BERGERIE DU HAUT-TINGRY

(Pas-de-Calais).



Dessin et lithographie par F. Laherte.

49

BÉLIER ET BREBIS DISHLEY MÉRINOS.

imp. Lemercier et C^e Paris
A.M.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires



Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

PESTE BOVINE ET MALADIE DES VERS À SOIE.

1^e Peste bovine.

La peste bovine ou typhus contagieux des bêtes à cornes est une maladie très-contagieuse; elle existe d'une manière permanente dans la partie orientale de la Russie. C'est la contagion qui la propage en dehors de son lieu d'origine.

Depuis 160 ans, elle a pénétré sept fois en France, savoir:

La *première invasion* remonte à 1711; après avoir envahi la haute Italie, elle pénétra en France par le Piémont et fit périr un grand nombre d'animaux dans le Dauphiné et le Lyonnais.

La *deuxième invasion* date de 1740; elle ne s'est pas propagée au delà de la Bourgogne; elle pénétra en France par la basse Alsace. Les années suivantes elle fut importée de la Suisse dans le Dauphiné et la Franche-Comté.

La *troisième invasion* a eu lieu en 1756; elle sévit plus particulièrement dans les Flandres et le nord de la France.

La *quatrième invasion* paraît avoir été importée par mer, de la Hollande à Bayonne, en 1774; la maladie se répandit rapidement dans le pays d'Auch, le Condomois, la Gascogne et la Guyenne, où elle exerça ses ravages pendant les années 1774 et 1775.

La *cinquième invasion* a eu lieu en 1815; l'épidémie devint une véritable calamité; elle sévit jusque dans les environs de Paris.

La *sixième invasion* date de 1865; le fléau avait été importé, d'une part, de la Hollande, et, d'autre, d'Angleterre.

La *septième invasion* a eu lieu en 1860-1871; l'épidémie s'est étendue des frontières de la Lorraine dans l'Orléanais, et de cette province dans la Normandie et la Bretagne.

La carte dressée par M. Reynal, directeur de l'École vétérinaire d'Alfort, pour son ouvrage intitulé : *Traité de la police sanitaire des animaux domestiques*, indique les directions suivies par le fléau dans les divers États de l'Europe centrale pendant les sept invasions. Elle fait connaître, en outre, les principaux marchés de bestiaux de la Russie méridionale, les lieux de quarantaine et les routes que suivent les animaux pour arriver de ces contrées lointaines sur les marchés d'approvisionnement des États de l'Europe centrale.

2^e Maladie des vers à soie.

L'industrie de la soie a été très-prospère en France jusqu'en 1853, année où la production des cocons s'éleva à 26 millions de kilogrammes. Malheureusement la maladie qui sévissait depuis 1849 prit, à partir de 1854, une intensité telle que la production des cocons tomba, en 1865, à 4 millions de kilogrammes.

En présence de ce terrible fléau, le Ministère de l'Agriculture pria M. Pasteur d'étudier les maladies qui déclinaient les vers à soie, et de rechercher les moyens d'arrêter ou de prévenir l'apportation de ces épidémies.

Après cinq années d'études laborieuses et difficiles, le savant académicien fit connaître qui on peut combattre la *pohme* et la *jacterie* et en empêcher le retour. Le moyen qu'il proposa consiste dans la méthode de *grainage au microscope*, et dans celle appelée *granage cellulaire*. Ces deux moyens sont connus sous le nom de *macédo* Pasren. Le premier consiste à examiner au microscope un certain nombre de papillons femelles de chaque lot, dans le but d'y rechercher la présence des corpuscules. Pour cela on broie séparément chaque insecte dans une petite quantité d'eau, et on dépose une goutte du liquide sur le porte-objet d'un microscope. Les lots dans lesquels les papillons corpusculés ne dépassent pas 5 à 10 p. 6% peuvent être portés dans les chambres au grainage. Il faut, en outre, s'être assuré que les vers ont été agiles à monter à la bruyère.

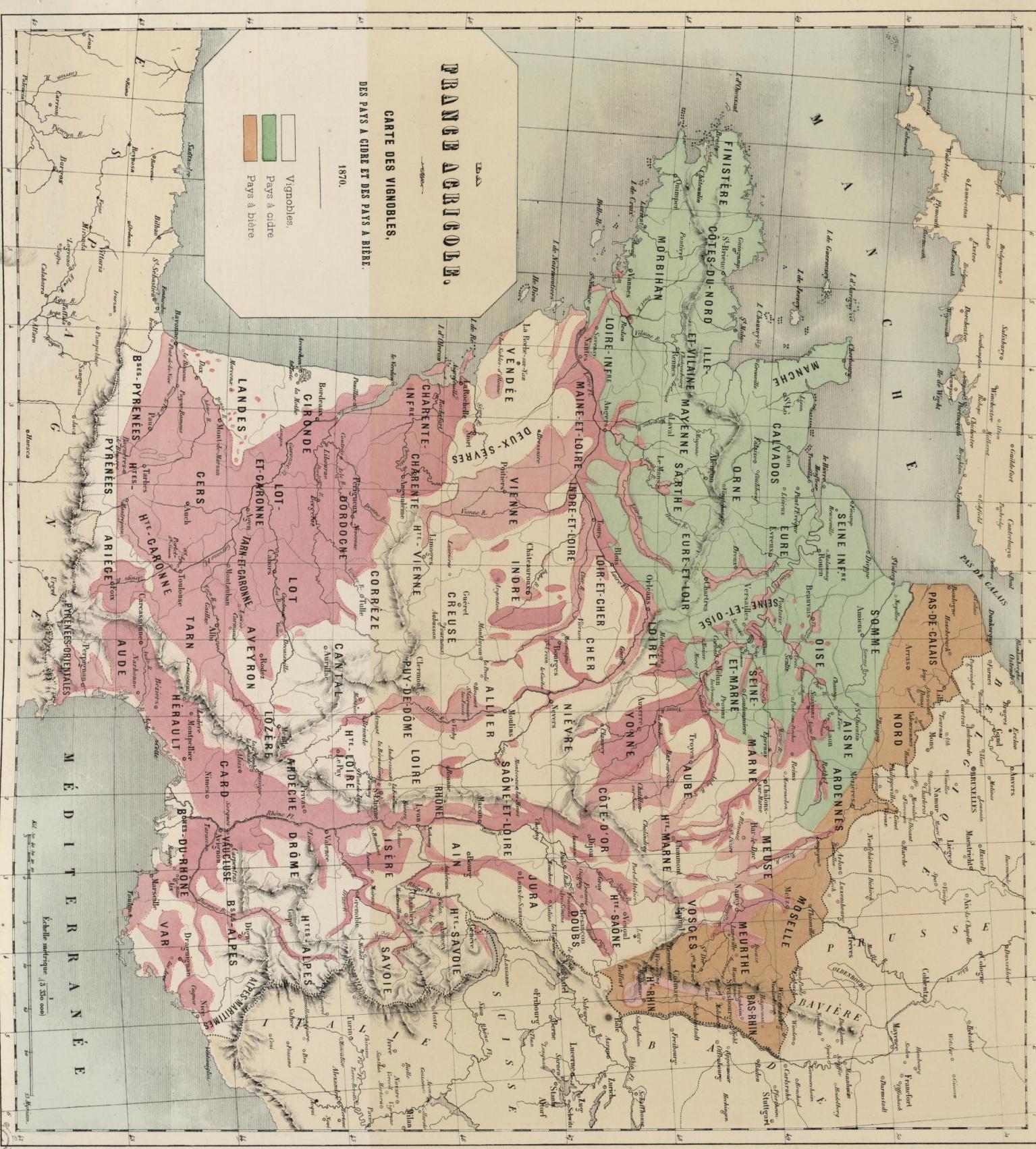
Le grainage cellulaire consiste à placer séparément tous les couples (mâle et femelle) sur de petits linge. Les mâles sont détruits aussi tôt que le désaccouplement a eu lieu. Chaque femelle, après la ponte, est enfermée dans un coin de la toile à l'aide d'une épingle. Pendant l'automne ou l'hiver on examine au microscope chacune des femelles, afin de s'assurer de leur état. Les œufs des femelles corporelles sont détruits avec soin.

Le *procédé Pasteur* fait le plus grand honneur au savant infatigable qui l'a fait connaître. Il est appliqué aujourd'hui en France avec succès dans un grand nombre de magazineries. Le Ministère de l'Agriculture a contribué à sa propagation en distribuant des microscopes, dont l'usage ne présente aucune difficulté pour le sériéuteur qui a pu opérer une fois ou deux sous les yeux d'un praticien exercé.

VIGNOBLES FRANÇAIS

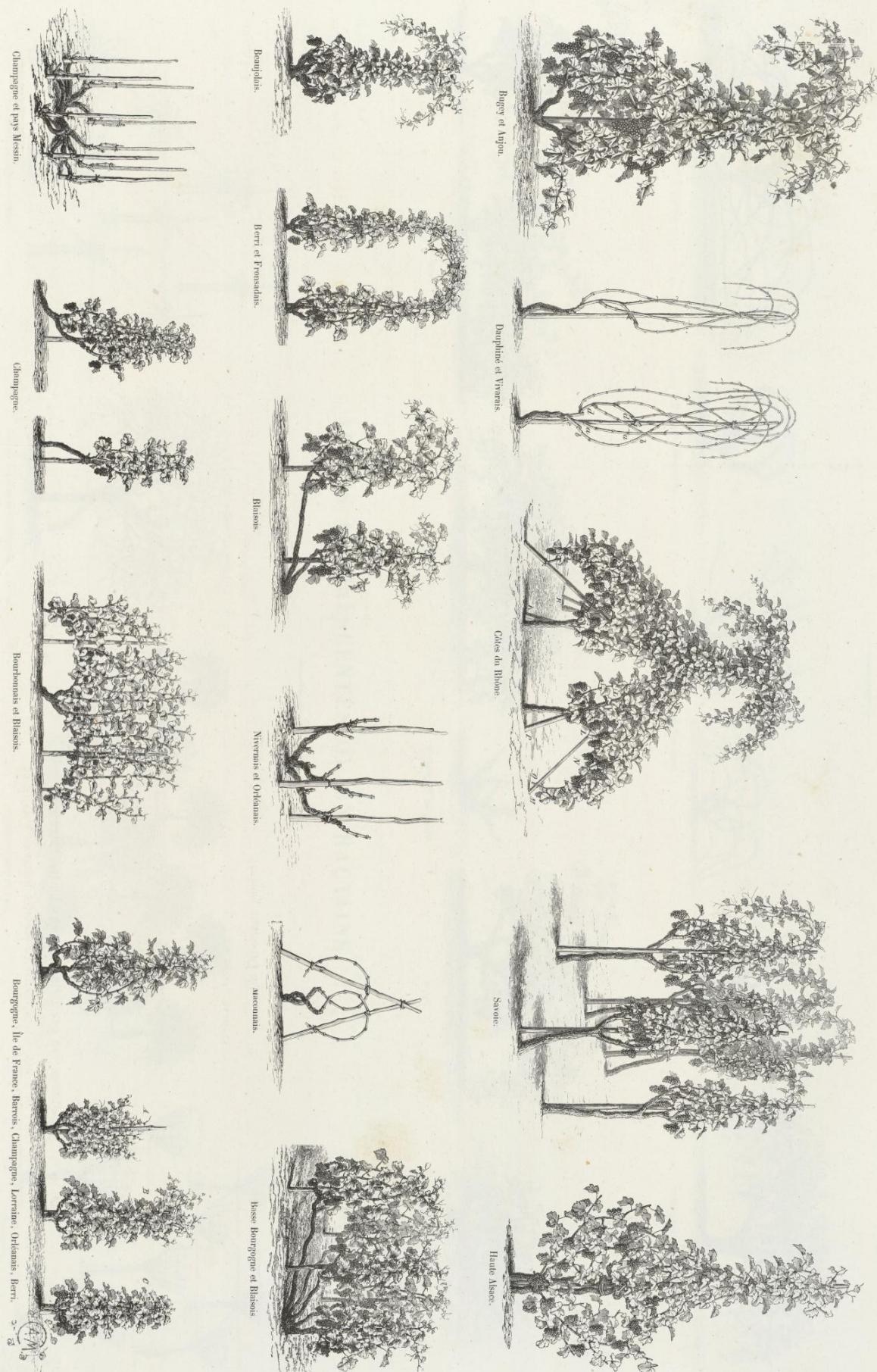
EDUCATION NUMÉRIQUE

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires



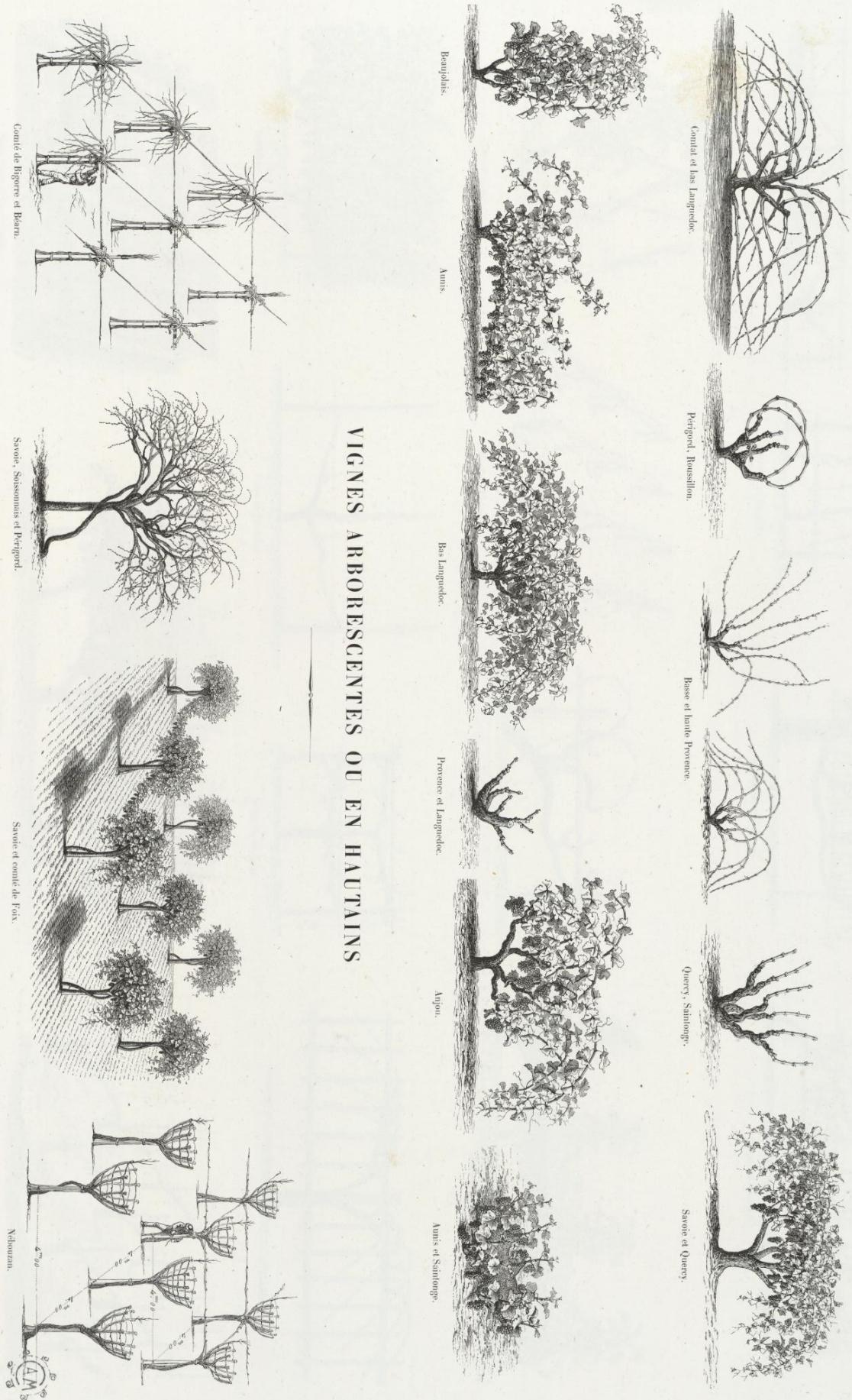
Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

VIGNES ÉCHALASSÉES



Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

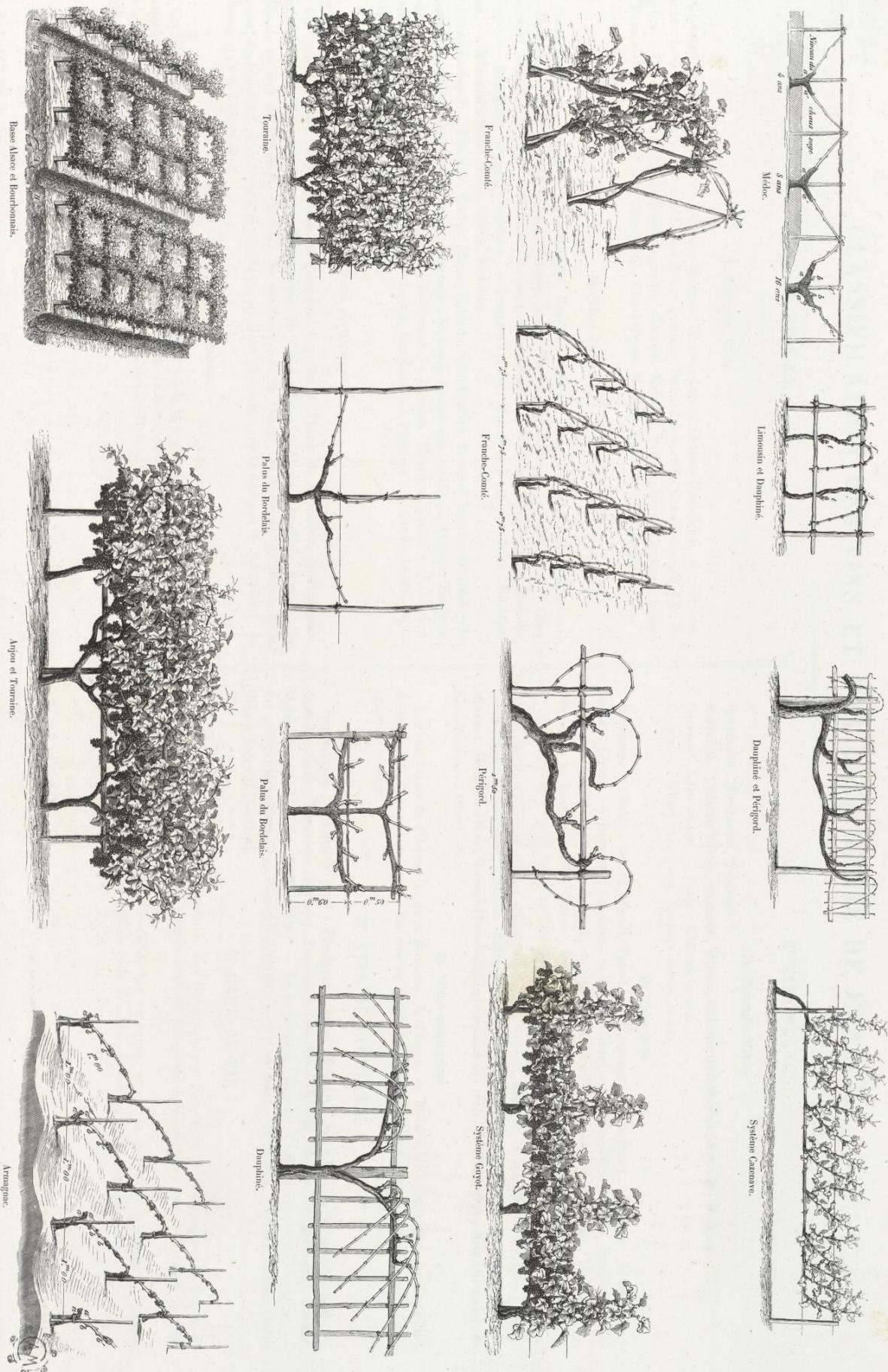
VIGNES NON ÉCHALASSÉES



VIGNES ARBORESCENTES OU EN HAUTAINS

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

VIGNES EN CORDONS ET EN TREILLES



Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

CLASSIFICATION DES VINS ET DES EAUX-DE-VIE DE FRANCE.

1^o VINS ROUGES.

A. Grands Vins.

Bordelais. — 1^o Château-Lafitte, Châteaux-Margaux, Château-Latour, Château-Haut-Brion. — 2^o Mouton, Rauzan, Léoville, Lascombes, Grimaud-Larose, Brane-Cantenac, Pichon-Longueville, Cos-d'Estournel, Léoville-Poyférè. — 3^o Kirwan, Château-d'Issan, Lagrange, Giscours, Malescot, Palmer, Brown-Cantenac, Latour-Bordegogne. — Romanée-Conti, Chambertin, Clos-Vougeot, Musigny, Richebourg, la Tâche, Corton-Dauphiné. — L'Hermitage.

B. Vins fins.

Première classe. — Bonnelas : Saint-Estèphe, Pauillac, Cantenac, Margaux, Saint-Julien, Cantenac. — Bourgogne : Nuits, Volnay, Pommard, Savigny, Meursault, côté Saint-Jacques. — Chablis : Givry, Moretrey, Chêne, Gevrey. — Beaujolais-Mâconnais : Moulin-à-Vent, Thorins. — Lyons : Côte-Rôtie, Morgon. — Roussillon : Banyuls, Colloure. — Comté d'Avignon : Clos de la Nerthe. — Béarn : Juranson, Gan. — Guyenne : Bouzy, Verzy, Mailly, Verzenay.

Dixième classe. — Bonnats : Ladaux, Macau, Labarde, Saint-Émilion, Pomerol, les vins de Médoc et les premiers crus des Graves. — Bourgogne : Chassagne, Santenay, Romanèche, les Rieys, Auerre, Tonnerre, Joigny, Avallon, Chainette, Migraine, Coulange-la-Vineuse. — Daunus : Mauverol, Grosses. — Languedoc : Tavel, Cornas, Canté-Perdrix, Chusclan, Saint-Joseph, Langlade. — Provence : la Gaude, la Malgue. — Auvergne : Chanturgue. — Savoie : Montmelian.

C. Vins ordinaires.

Les troisièmes et les quatrièmes crus du Bordelais, des côtes du Rhône, du Roussillon, du Beaujolais, du Mâconnais, du Dijonnais, de la basse Bourgogne; les vins des Palus de l'Entre-Deux-Mers, des côtes du Blayaç; les vins de Châtagne (Savoie); les meilleurs crus du Quercy, du Périgord, du Béarn, de la Savoie, du Dauphiné, de la Saintonge, de Bourgueil, Jonc (Touraine), de la Garenne du Sel (Allier), du Blaisois et de la Champagne.

D. Vins communs.

Les vins ordinaires et alcooliques de la région de l'olvier et de la région du maïs, et les vins plus ou moins acerbés de l'Ile-de-France, de l'Orléanais, du Gâtinais, du Berry, du Bourbonnais, du Limousin, du Velay, du Forez, du Ronergue, du haut Dauphiné, des Abîmes-de-Mâns (Savoie) de la Picardie, de la Brie, de la Lorraine, etc.

2^o VINS BLANCS.

A. Grands Vins.

Bourgogne : Montrachet, Meursault. — Bourgogne : Château-Yquem, Sauterne, Barsac, Château-Carbonnieux, Bonnes, Preignac, Dauphiné : L'Hermitage. — Forez : Château-Grillet. — Champagne : Sillery, Ay, Bouzy, Épernay, Reims, Avize.

B. Vins fins.

Agénais : Clirac. — Lyons : Condrieu. — Franche-Comté : Château-Chalon, Arbois, Pupillin, Étoile. — Aixois : Coulié de Serran, Saumur. — Alsace : Guebwiller, Ribeauvillé, Molsheim, Wœrth. — Bordelais : les seconds crus de Sauterne, Bonnes, les premiers crus de Viré-Clessé, Preignac.

C. Vins ordinaires.

Les vins de Chavignol (Cler), Pouilly-sur-Loire (Nièvre), Mervent et Die (Drôme), Gaillac (Tarn), Cassis (Bouches-du-Rhône), Chaintré (Saône-et-Loire), Vouvray (Indre-et-Loire), Limoux (Aude), Millery (Rhône), Montigny (Jura), Corent (Puy-de-Dôme); les vins des côtes, de l'Entre-Deux-Mers (Gironde), de Saint-Pourçain (Allier), etc.

D. Vins communs.

Les vins blancs de l'Orléanais, de la Bretagne, de l'Ajouz, du Blaisois, de la basse Bourgogne, de l'Ile-de-France, de la Lorraine, etc. — Les vins de qualité inférieure sont généralement utilisés dans la fabrication du vinaigre.

3^o VINS DE LIQUEURS.

Vins muscats. — Première classe : Frontignan, Lunel (Hérault), Rivesaltes (Pyrénées-Orientales). — Deuxième classe : Maraussan (Hérault), Roquevaire (Bouches-du-Rhône), Monbazillac (Dordogne), Beune, Mazan (Vaucluse), Wolkheim (Bas-Rhin). — Vin de grasse : Banyuls, Colloure (Pyrénées-Orientales).

Vin de picardie : Marseillan, Pomerol (Hérault). — Vin de paille : Hermitage (Drôme), Colmar (Haut-Rhin), Argental (Corrèze).

4^o EAUX-DE-VIE.

Eaux-de-vie de Corse : 1^o Eau-de-vie fine Champagne; 2^o Eau-de-vie de Champagne; 3^o Eau-de-vie petite Champagne; 4^o Eau-de-vie premier bois; 5^o Eau-de-vie deuxième bois; 6^o Eau-de-vie de la Saintonge; 7^o Eau-de-vie de la Rochelle.

Eaux-de-vie d'Armagnac : 1^o eau-de-vie du bas Armagnac; 2^o eau-de-vie du bas Armagnac des Landes; 3^o eau-de-vie de Cazabon; 4^o eau-de-vie de la Ténarèze; 5^o eau-de-vie du haut Armagnac.

MALADIES DE LA VIGNE.

La vigne est attaquée depuis 1845 par l'*oïdium*, et depuis 1853 par le *phyllloxera vastatrix*.

1^o. L'oinium a commencé ses ravages dans les vignobles en 1852; mais, grâce aux sondages pratiqués depuis 1857, conformément aux instructions publiées par la commission de la maladie de la vigne, instituée à cette époque par le Ministre de l'Agriculture, on est parvenu partout à arrêter le champignon dans son développement.

En ce moment, ce parasite préoccupe peu les viticulteurs qui ont l'habitude de faire souffrir une ou deux fois les vignes qu'ils cultivent.

2^o. Le *phylloxera* (fig. 1 à 7), connu en France depuis 1858, est un insecte microscopique de l'ordre des homoptères; il est noir et jaune-vertâtre. Quelques-uns ont des ailes. Cet insecte a été étudié, défini et décrit par MM. Planchon et Liechtenstein, de Montpellier. C'est dans les vignobles de Pujaut, Rouquenaure et Villeneuve-lès-Avignon, communes situées sur la rive droite du Rhône, dans le bas Languedoc, qu'il a été signalé pour la première fois. En 1861, il franchit le Rhône et se développa avec une grande intensité dans le comtat d'Avignon. En 1868, il ravagea les vignes du territoire de Tarascon. En 1870, il se montra dans la plaine du Vistre (Gard), et en 1871 on le signala dans les départements de l'Hérault, de la Drôme et du Var, où il n'a cessé depuis de continuer sa marche envahissante et désastreuse.

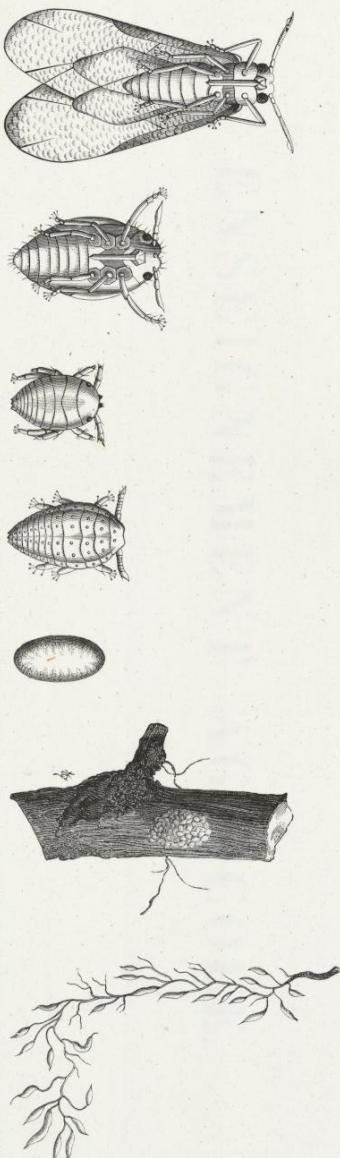


Fig. 1. Insecte aile très-grandi.

Fig. 2. Insecte adulte.

des racines grossi.

Fig. 3. Insecte jaune

estamin sur feuille.

des racines grossi.

Fig. 4. Nympha grossier

estamin sur feuille.

des racines grossi.

Fig. 5. Larva grossier

estamin sur feuille.

des racines grossi.

Fig. 6. Fragment de racine avec gousse

lourde grossier.

de Phylloxera.

Fig. 7. Racines malades avec nodosités

blanchâtres.

Fig. 1. Insecte aile très-grandi.

Fig. 2. Insecte adulte.

des racines grossi.

Fig. 3. Insecte jaune

estamin sur feuille.

des racines grossi.

Fig. 4. Nympha grossier

estamin sur feuille.

des racines grossi.

Fig. 5. Larva grossier

estamin sur feuille.

des racines grossi.

Fig. 6. Fragment de racine avec gousse

lourde grossier.

de Phylloxera.

Fig. 7. Racines malades avec nodosités

blanchâtres.

Ce terrible insecte a déjà détruit plus de 30,000 hectares de vignes dans les départements de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône, du Gard et de l'Hérault. Jusqu'à ce jour, le phylloxera a causé peu de dégâts dans les vignes situées sur la rive droite de la Gironde, dans lesquelles il existe depuis 1865.

M. Gustave Henzé, chargé en 1871 par le Ministre de l'Agriculture d'étudier la maladie du phylloxera dans la région des oliviers, et de constater ses dégâts, a constaté, comme les viticulteurs du bas Languedoc, les faits suivants : la *première année*, rien ne révèle la présence de cet insecte sur les racines de la vigne; la *douzième année*, tous les céps enrobés ont une végétation très-dangereuse; enfin, la *trente-troisième année*, la plupart des céps attaqués sont mourants et mortâtres, comme s'ils avaient été détruits par le feu.

Le Ministère de l'Agriculture, se préoccupant très-vivement des immenses dégâts causés par ce très-petit insecte, a constitué à Paris et à Montpellier deux commissions spéciales, et il a proposé un prix de 20,000 francs en faveur de l'auteur d'un procédé capable de combattre ce fléau.

La commission siégeant à Montpellier est spécialement chargée d'expérimenter avec soin les moyens proposés et adressés à l'Administration pour amener la destruction ou empêcher la propagation du phylloxera. Jusqu'à ce jour, elle n'a pu trouver un moyen véritablement destructeur de l'insecte.

Le prix offert par le Ministère de l'Agriculture sera décerné, s'il y a lieu, en 1874.

Sur la demande de la Société d'agriculture et du commerce a confié à M. Planchon, propriétaire-viticulteur et professeur à la Faculté des sciences de Montpellier, la mission de se rendre en Amérique pour étudier dans ce pays les questions relatives à la viticulture américaine et au phylloxera.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION

ÉCOLES D'AGRICULTURE

École d'agriculture de Grignon.

L'École d'agriculture de Grignon (Seine-en-Othe) a été fondée en 1827 par Poloncau et A. Belli, avec l'appui d'une société d'actionnaires.

Elle est aujourd'hui dirigée par M. Dutotre, ancien élève de l'École.

Le domaine de Grignon a été acheté, pour la fondation de l'École, par le roi Charles X. Il comprend 468 hectares et un vaste château avec ses dépendances.

La Société agronomique supporta toutes les dépenses de l'École jusqu'en 1838. Depuis cette époque jusqu'en 1849, l'État prit à sa charge les traitements des professeurs et les frais d'enseignement, et il donna l'établissement d'un certain nombre de bourses et demi-bourses. Les professeurs étaient nommés par le conseil de l'association, sur la proposition du directeur.

Après le vote de la loi du 3 octobre 1848 sur l'enseignement agricole, et à partir du 5 octobre 1849, l'École fut régie directement pour le compte de l'État, mais la femme fut toujours cultivée pour le compte de la Société A. Belli resta directeur unique de ces deux parties de l'établissement, mais toutes les charges furent mises au concours.

En 1867, époque où cessa d'exister la Société agronomique, le département de l'Agriculture prit 80 hectares situés à l'intérieur du parc et disposa d'une partie des bâtiments composant la femme. Le reste des terres du domaine fut loué à un fermier, qui s'engagea à constituer un corps de femme sur le plateau situé en dehors du parc.

L'École de Grignon étudie spécialement la grande culture, les herbages, les cultures des céréales et des plantes industrielles, les spéculations animales et les industries agroalimentaires et viticoles de la région septentrionale de la France.

Elle reçoit des élèves internes, des élèves externes et des auditeurs libres. Le prix de l'internat est de 1.200 francs par an; le prix de l'externat est de 200 francs.

L'enseignement de l'École est théorique et pratique.

CHIERS.	PROFESSEURS.
Physique, météorologie et géologie appliquées.....	MM. POUYAT, ² , 3 .
Génie rural, mécanique et construction.....	GRANDJEANNE, ² .
Agriculture	Baudouin.
Chimie et technologie agricoles	Sisson.
Zoologie et zootechnie	Mirel.
Botanique et sylviculture	Dobrot.
Économie et législation rurale	Jubert.
Comptabilité agricole.....	

Chaque cours est suivi de l'application dont il est susceptible. Suivant les saisons, des excursions agricoles, botaniques, forestières, géologiques et technologiques sont faites sous la direction et la surveillance des professeurs. L'*instruction pratique* est manuelle et raisonnée; elle comprend les manipulations dans les laboratoires, des exercices de dessin linéaire, l'exécution des principales opérations de l'agriculture. L'étude des plantes agricoles, des arbres et arbusques fruitiers et forestiers, la fabrication du vin, du cidre, du beurre, etc.

Suivant les saisons, des excursions agricoles, botaniques, forestières, géologiques et technologiques sont faites sous la direction et la surveillance des professeurs. Les cours, conférences, travaux pratiques, services, etc., sont obligatoires pour tous les élèves internes et externes.

L'École de Grand-Jouan possède 91 hectares de terre, y compris les jardins,

qui ont une étendue de 55 hectares, le champ d'expériences et la station agronomique. Les terres labourables sont cultivées en vue de l'alimentation des animaux.

Une *ferme-École*, située sur le même domaine et dirigée par M. Pépin, com-

prend 120 hectares. Outre les animaux du pays, cet établissement possède des animaux de la race Durham et de la race ovine. La culture sera aussi dans les

applications des élèves de l'École de Grand-Jouan. M. Pépin fait chaque semaine à ces élèves une conférence sur les travaux qu'il fait exécuter.

Le prix de l'internat est de 1.000 francs et celui de l'externat de 200 francs. La durée des études est de deux ans et six mois. Les élèves reconnus capables, obtiennent ce certificat sont admis ultérieurement à concourir pour l'obtention d'un *diplôme d'ingénieur agricole*.

École d'agriculture de Grand-Jouan.

L'École de Grand-Jouan, près Noyen (Loire-Inférieure), a été créée en 1841. Depuis le 16 décembre 1848, elle est placée sous l'autorité du Ministre de l'Agriculture et du Commerce. Elle est dirigée par M. Jules Rieffel (O. ²).

Cette École étudie spécialement la mise en valeur des terres inutiles, la culture pastorale mixte, la culture par le colonnage partaire, les prairies naturelles, les spéculations animales, les cultures industrielles et fruitières et les industries agricoles de la France occidentale.

Elle reçoit des élèves internes, des élèves externes et des auditeurs libres.

L'enseignement y est théorique et pratique.

L'*enseignement théorique* comprend les cours ci-après :

CHIERS.	PROFESSEURS.
Physique, météorologie, chimie, géologie appliquées.....	MM. ROUSSEAU,
Génie rural, mécanique et construction.....	Bauer,
Zoologie et zootechnie	Bouscassé,
Botanique et sylviculture	Guerry,
Économie et législation rurale.....	Lavastre,
Comptabilité agricole.....	Loyer.

Chaque cours est suivi de l'application dont il est susceptible.

L'*instruction pratique* est manuelle et raisonnée; elle comprend des manipulations dans les laboratoires, des exercices de dessin linéaire, l'exécution des principales opérations de l'agriculture. L'étude des plantes agricoles, des arbres et arbusques fruitiers et forestiers, la fabrication du vin, du cidre, du beurre, etc.

Suivant les saisons, des excursions agricoles, botaniques, forestières, géologiques et technologiques sont faites sous la direction et la surveillance des professeurs. Les cours, conférences, travaux pratiques, services, etc., sont obligatoires pour tous les élèves internes et externes.

L'École de Grand-Jouan possède 91 hectares de terre, y compris les jardins,

qui ont une étendue de 55 hectares, le champ d'expériences et la station agronomique. Les terres labourables sont cultivées en vue de l'alimentation des animaux.

Une *ferme-École*, située sur le même domaine et dirigée par M. Pépin, comprend 120 hectares. Outre les animaux du pays, cet établissement possède des animaux de la race Durham et de la race ovine. La culture sera aussi dans les

applications des élèves de l'École de Grand-Jouan. M. Pépin fait chaque semaine à ces élèves une conférence sur les travaux qu'il fait exécuter.

Le prix de l'internat est de 1.000 francs et celui de l'externat de 200 francs.

La durée des études est de deux ans et six mois. Les élèves reconnus capables, obtiennent ce certificat sont admis ultérieurement à concourir pour l'obtention d'un *diplôme d'ingénieur agricole*.

École d'agriculture de Montpellier.

L'École de Montpellier (Hérault) a été installée pendant vingt années à la Saunaise, sur le plateau des Dombes; elle avait été fondée par M. Nivière dans le but de démontrer que le desséchement des égouts, qui rendait celle contrée très-fâcheuse, était une opération facile et lucrative.

Les travaux d'assainissement des Dombes ayant reçu, dans ces dernières années, une très-vive impulsion, l'Administration a pensé que l'École serait plus utile, si elle était transférée dans la région méridionale, qui avait été toujours privée d'un enseignement agricole bien coordonné et approprié à la contrée.

L'École de Montpellier a été ouverte au mois de décembre 1852; elle est située à 1.500 mètres du centre de la ville. Le domaine sur lequel elle a été organisée comprend 18 hectares de vignes en divers cépages et quelques hectares de terres labourables. Elle possède une station viticole, une station séricicole, une école de vigne et une école d'arbres fruitiers cultivés dans la région du Sud.

Cette École ne reçoit que des élèves externes et des auditeurs libres.

Elle étudie spécialement l'agriculture de la région méditerranéenne, les cultures fruitières, les spéculations animales, la transhumance des troupeaux, le reboursement des garrigues et des montagnes, les cultures à l'arrosage, la sylviculture, l'industrie de la soie et les industries agricoles et viticoles qui appartiennent aux régions d'olivier, du noyer et du l'orange.

L'enseignement y est théorique et pratique.

L'*enseignement théorique* comprend les cours ci-après :

CHIERS.	PROFESSEURS.
Chimie, physique, météorologie et géologie.....	MM. GUERINEL, ² , 3 .
Géologie.....	JEANNOVAT.
Agriculture.....	Poux, ¹
Botanique et zootechnie	Gobin,
Zoologie	Durand.
Technologie agricole	SAINT-PIERRE.
Économie et législation rurale	LOUILLER, ² .
Comptabilité agricole	Maison.

Chaque cours est suivi de l'application dont il est susceptible.

Suivant les saisons, des excursions agricoles, botaniques, forestières, géologiques et technologiques sont faites sous la direction et la surveillance des professeurs. Les cours, conférences, travaux pratiques, services, etc., sont obligatoires pour tous les élèves internes et externes.

L'École de Grand-Jouan possède 91 hectares de terre, y compris les jardins,

qui ont une étendue de 55 hectares, le champ d'expériences et la station agronomique. Les terres labourables sont cultivées en vue de l'alimentation des animaux.

Une *ferme-École*, située sur le même domaine et dirigée par M. Pépin, comprend 120 hectares. Outre les animaux du pays, cet établissement possède des animaux de la race Durham et de la race ovine. La culture sera aussi dans les

ÉCOLE D'AGRICULTURE DE GRIGNON

(Seine-et-Oise.)



Dessiné par J. Rose.
60

Imp. Lemerre & Cie, Paris

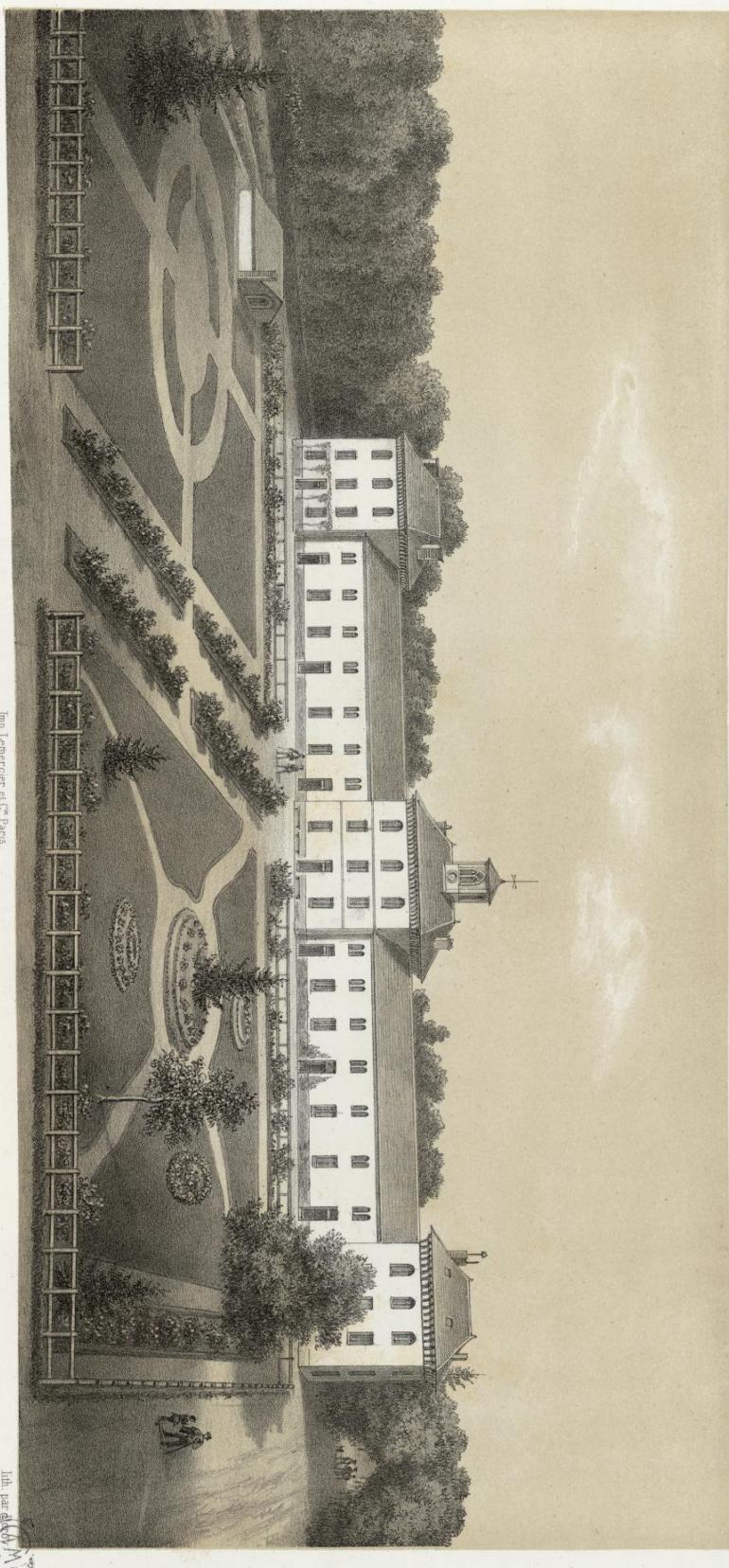
VUE DE LA COUR D'HONNEUR.

Lithographie par A. W.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ÉCOLE D'AGRICULTURE DE GRANDJOUAN

(Loire-inferieure).



Dessiné par H. Cohn.

Imp. Lemercier et C° Paris.

VUE DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Lith. par J. A. M.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ÉCOLE D'AGRICULTURE DE MONTPELLIER
(Hérault).



Desiné par V. Rose.

Imp. Lemerrier & C° Paris.

Lithographié par D. M. à

VUE PRISE DANS LA COUR DE LA FERME.

62

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

FERMES-ÉCOLES.

Les fermes-écoles sont des exploitations rurales conduites avec habileté et profit, et dans lesquelles des apprentis exécutent tous les travaux, recevant, en même temps qu'une rémunération de leur travail, un enseignement agricole essentiellement pratique.

Leur but principal consiste donc à former d'habiles praticiens, capables, soit d'exploiter avec intelligence leur propriété, soit de cultiver la propriété d'autrui comme fermiers, métayers ou régisseurs, soit enfin de devenir de bons aides ruraux, commis de ferme, contre-maîtres, chefs de main-d'œuvre ou d'attelage.

Le personnel enseignant comprend : 1^o le *Directeur*, qui est chargé des conférences agricoles ; 2^o un *chef de pratique*, qui enseigne aux apprentis, par exemple et le raisonnement, le maniement des outils, instruments et machines, et les diverses opérations de la culture ; 3^o un *surveillant-comptable*, qui tient la comptabilité de la ferme et initie les élèves au mécanisme d'une comptabilité simple, à la pratique de l'arpentage, du cablage et du niveling, et qui complète ce que leur instruction primaire peut avoir d'imparfait ; 4^o un *vétérinaire*, qui donne aux apprentis des notions concernant l'hygiène, l'âge, la conformation et le perfectionnement des animaux ; 5^o un *jardiner-peintre*, qui enseigne aux élèves la culture maraîchère, la greffe et la taille des arbres fruitiers.

Les traitements et gages du personnel enseignant sont payés par l'État, lequel prend aussi à sa charge le prix de la pension qui est allongé au Directeur, qui cultive le domaine à ses risques et périls, pour l'indemniser des dépenses de nourriture et autres occasionnées par les apprentis. La durée de l'apprentissage est de deux à trois ans.

Les fermes-écoles sont au nombre de 42, savoir :

DÉPARTEMENTS.	RÉSIDENCES.	DIRECTEURS.	DÉPARTEMENTS.	RÉSIDENCES.	DIRECTEURS.
Ain.....	Pont-de-Veyle.....	MM. Brossin de Saint-Didier.	Loire.....	Merleix.....	MM. Charnard.
Alpes (Basses-)	Palterrois.....	Rabaut-Lange.	Loire (Haute-)	Nolhac.....	Chouvon.
Alpes (Hautes-)	Berthaud.	Allier.	Loire-Infernaie	Riedeland.	Pépin.
Alpes-Maritimes.....	La Paoule.....	Méro.	Loiret.....	Chambaudoin.	Aussemmer.
Arriège.....	Royer.....	Lefèvre.	Lot.....	Le Montat.	Gérinié.
Aude.....	Besplas.	Denille.	Lozère.....	Reouillet.	Grousset.
Bouches-du-Rhône.....	La Montaurone.....	De Boc.	Marne.....	Étangs.	Kirchner de la Planta.
Cantal.....	Lachassagne.....	Gibourel.	Marne (Haute-)	Saint-Eloi.	Gavola.
Charente-Inférieure.....	Pluibourau.	Boncasse.	Meurthe-et-Moselle.....	La Malgrange.	Briec.
Cher.....	Lamoy.	Poisson.	Meurthe-et-Moselle.	Le Gant-Resto.	Ducrot.
Corrèze.....	Las Plaines.....	Comte d'Ussel.	Nièvre.....	Saint-Michel.	Salonon.
Creuse.....	La Villeneuve.	Du Miral.	Orne.....	Saint-Gauthier.	Baron Housin de Saint-Laurent.
Dordogne.....	Lavalade.....	De Lantillac.	Pyrénées-Basses-)	Toum.....	Guillemain.
Doubs.....	La Roche.....	De Fauconpied.	Pyrénées-Orientales.....	Germanville.	Guillot.
Finistère.....	Trévarez.	De Kerfagu.	Saône (Haute-)	Saint-Henry.	Guillegroz.
Gers.....	Bazin.....	Dufourc.	Saône-et-Loire.....	Montceau.	Jacquier.
Gironde.....	Machorre.	Courraud.	Sarthe.....	La Pihetière.	De Villepin.
Ille-et-Vilaine.....	Les Trois-Croix.	Botin.	Vienne.....	Moutiers.	De Larchant.
Indre-e-Loire.....	Les Hubaudières.	Nanquette.	Vienne (Haute-)	Chavagnac.	De Breteilard.
Isère.....	La Bâtie.	Coché.	Vosges.....	Lalaveaux.	Prince d'Hénin.
Landes.....	Bayrie.	Dupeyrat.	Yonne.....	L'Orme-du-Pont.....	Jalutot.

Chaque établissement possède : 1^o un dortoir; 2^o une chapitre servant d'infirmierie; 3^o un réfectoire; 4^o une salle d'études et de conférences; 5^o les logements du surveillant-comptable, du chef de pratique et du jardinier. Il doit avoir, en outre, une pépinière et une collection d'arbres fruitiers. — Ces écoles d'apprentissage possèdent annuellement de 28 à 32 apprentis.

Le nombre des apprentis inscrits sur les registres s'élevait, en 1867, à 9317. Chaque élève reçoit, à sa sortie de la ferme-école, une somme correspondant à celle qu'il aurait pu économiser sur le salaire que lui aurait accordé un cultivateur.

Des livres et des médailles de bronze et d'argent sont décernés chaque année aux élèves les plus méritants. Les fermes-écoles ont été autorisées jusqu'en 1866 à disputer les primes d'honneur; mais, en 1867, l'Administration a décidé que les jurys ne pourraient désormais décerner à ces établissements que le prix d'honneur qu'elle venait de créer en leur faveur.

Des livres et des médailles de bronze et d'argent sont décernés chaque année aux élèves les plus méritants. Les fermes-écoles ont été autorisées jusqu'en 1866 à disputer les primes d'honneur; mais, en 1867, l'Administration a décidé que les jurys ne pourraient désormais décerner à ces établissements que le prix d'honneur qu'elle venait de créer en leur faveur.

Jusqu'à ce jour, 24 fermes-écoles ont obtenu la prime d'honneur ou le prix d'honneur.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

CHAIRES DÉPARTEMENTALES

ET STATIONS AGRONOMIQUES.

I. Chaires d'agriculture.

VILLES.	PROFESSEURS.	DATES DE LA CRÉATION.
AMIENS	M. Raquel	1849.
BESANÇON	M. Faucompré	1839.
BORDEAUX	M. Petit-Lafitte	1855.
COMPIÈGNE	MM. L. Gossin et Gossin fils	1849.
SENlis	MM. L. Gossin et Gossin fils	1849.
LAMBALLE	M. Vallet	1872.
QUIMPER	M. Olive	1849.
RODEZ	M. Lefèvre	1841.
ROUEN	MM. Beaucantin, Houzeau, Morièvre	1840.
Toulouse	M. Moulet	1838.
M. Du Breuil		1851.

II. Chaire nomade d'arboriculture et d'horticulture.

VILLES.	PROFESSEURS.	DATES DE LA CRÉATION.
CAEN	M. Isidore Pierre	1850.
RENNES	M. Lechartier	1853.
MAGNAC-LAVAL	M. Duménil	1873.
SITUATION.	DIRECTEURS.	DATES DE LA CRÉATION.
VINGENNES	M. Georges Ville	1864.
NANCY	M. Grandjean	1868.
GRENOBLE	M. Lory	1871.
CLERMONT-FERRAND	La Société d'agriculture	1872.
LILLE	Le Comité agricole	1872.
MAGNAC-LAVAL	M. Duménil	1873.

III. Chaires de chimie agricole.

ÉCOLE D'IRRIGATION ET DE DRAINAGE DU LÉZARDEAU.

L'Ecole du Lézardeau, près Quimperlé (Finistère), est destinée à former de bons praticiens capables de diriger des irrigations et des opérations de drainage. Elle est dirigée par M. Phillipat, ancien élève de l'Ecole de Grignon.

L'enseignement y est essentiellement pratique.

Le *directeur* est chargé d'enseigner l'étude des eaux et des engrains liquides, les effets des irrigations et du drainage, le nivellement, le levé des plans, etc.

Un *chef irrigateur* initie les élèves aux mathématiques élémentaires, à la botanique agricole et à la culture des prairies.

Un *jardiner* leur donne des notions sur la greffe, la taille des arbres fruitiers, la culture maraîchère et la culture des plantes destinées au repeuplement des prairies.

L'Ecole possède une bibliothèque spéciale, des collections d'histoire naturelle, un laboratoire de chimie et un jardin renfermant toutes les bonnes et mauvaises plantes des prairies naturelles.

Le domaine est affermé par l'Etat; il comprend 20 hectares de prairies irriguées, 5 hectares de terres propres à l'irrigation et 1 hectare en jardins potagers.

Le nombre des stagiaires entretenus annuellement par l'Etat est de quinze. Ces stages sont donnés de préférence aux élèves sortis des fermes-écoles avec leur diplôme. L'Ecole reçoit aussi des élèves payant 50 francs de pension par mois et des auditores libres.

L'Ecole du Lézardeau possède, en outre, un LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL DE CHIMIE créé par le conseil général du Finistère, pour l'analyse des engrais et des matières utiles à l'agriculture. Les analyses y sont faites gratuitement, quand elles sont demandées par des cultivateurs.

ASSOCIATIONS AGRICOLES.

La France possède 804 sociétés et comices agricoles ou horticoles, savoir :

Sociétés d'agriculture	153	Comités viticoles	5
Comices agricoles	600	Sociétés d'horticulture	46

La première société d'agriculture a été fondée à Rennes, en 1757, par les États de Bretagne.

La *Société centrale d'agriculture de France* a été instituée sous Louis XV par un arrêt du Conseil d'Etat, le 1^{er} mars 1761; elle comprend 52 membres, parmi lesquels elle a compté : Baudrillard, Bella, Brémontier, Broussomet, de Buffon, Cadet de Vaux, de Candolle, Chabert, Chaptal de Clastrier, Darriet, Daubenton, Desnaret, Duhamel, François de Neufchâtel, de Gasparin, Gilbert, Grégoire, Héricart de Thury, Hazard, de Jussieu, de Lestevry, Lavoisier, Michaux, Montagne, de Morel-Vindé, de Naillès, Parmentier, Patou, Payen, Retault, la Rochefoucauld, Saget, Ternaux, Tessier, Thoun, de Trudaine, de Turbilly, de Turgot, Varennes de Feuille, Vauquelin, Vieqd'Myr, Vilminot et Yvert. Cette société a son siège à Paris. Ses séances ont lieu le mercredi de chaque semaine.

La *Société des agriculteurs de France* a été fondée à Paris en 1868; ses membres sont au nombre de 2,860. Chaque année ses membres se réunissent en assemblée générale.

Les associations agricoles ont favorisé dans une large mesure la propagation des meilleures méthodes de culture, des instruments et machines agricoles perfectionnés, des plantes fourragères, céréales, industrielles et forestières les plus méritantes, et des races domestiques les mieux conformées et les plus précoces.

Outre les cotisations de leurs membres et les fonds qui leur sont votés par les conseils généraux de leurs départements, ces associations reçoivent du Ministère de l'agriculture et du commerce des allocations prélevées sur le budget voté chaque année par l'Assemblée nationale.

ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION

Les droits réservés au Cnam et à ses partenaires sont strictement réservés. Toute utilisation non autorisée de ces documents est formellement interdite.

Le Cnam et ses partenaires déclinent toute responsabilité pour les erreurs ou omissions qui pourraient se trouver dans ces documents.

Les informations contenues dans ces documents sont destinées à un usage interne et ne peuvent être divulguées à des tiers sans l'autorisation écrite du Cnam et de ses partenaires.

© Cnam

DROITS RÉSERVÉS

ÉCOLE NATIONALE
D'ADMINISTRATION

ENSEIGNEMENT VÉTÉRINAIRE

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ÉCOLES VÉTÉRINAIRES.

École vétérinaire d'Alfort.

L'École vétérinaire d'Alfort (Seine) a été fondée par Bourgelat, en 1766, dans l'ancien château d'Alfort. Elle a été dirigée par Bourgelat, Chabert, Girard, Yvert, Renault, Delfond et Magne.

Le directeur actuel, M. Reynal, a, dans ces dernières années, agrandi et complété cette école en y introduisant les innovations les plus utiles et les mieux conçues.

Au milieu du parc existe une petite ferme, où se trouvent réunies une vacherie, une bergerie et une porcherie.

A côté de ces bâtiments agricoles sont situés une écurie contenant 18 chevaux et un beau manège couvert, dans lequel ont lieu les leçons d'équitation.

L'école d'Alfort reçoit des *élèves internes*, des *élèves externes* et des *auditeurs libres*.

L'enseignement de l'école comprend six chaires, savoir :

chaires

professeurs

Police sanitaire et jurisprudence en matière de commerce des animaux domestiques.....

MM. REYNAL, O. [✉].
GOUREAU [✉].

Anatomie et physiologie.....

SAUVIER [✉].

Pathologie et thérapeutique générales, manuel opératoire, ferrure, direction des opérations de chirurgie et de maréchalerie.....

COUTS [✉].

Physique, chimie, pharmacie,.....

BOUTET [✉].

Clinique médicale et chirurgicale, pathologie médicale et chirurgicale, anatomie pathologique spéciale.....

TRASIER.

Anatomie descriptive et générale, histologie, physiologie et exterior des animaux domestiques.....

CHAUVET [✉].

Physique, chimie, matière médicale, pharmacie, toxicologie et médecine légale.....

TABOURIS [✉].

Zoologie, hygiène, agriculteur, zootechnie et police sanitaire.....

TISSERAND [✉].

Pathologie chirurgicale, manuel opératoire, jurisprudence vétérinaire, ferrure, clinique externe et consultation.....

REY [✉].

La durée des études est de quatre années. Les élèves qui, après leurs études, sont reconnus en état d'exercer la médecine des animaux domestiques reçoivent un *diplôme de vétérinaire*.

Le prix de la pension est de 150 francs pour l'internat et de 900 francs pour l'external et les auditeurs libres.

Les vingt-neuf départements qui appartiennent à la circonscription de l'école peuvent disposer chacun de deux demi-bourses, soit à la disposition des préfets, sous l'approbation du Ministre de l'Agriculture; elles ne peuvent être accordées qu'aux élèves qui, après au moins six mois d'études, ont été reconnus les plus méritants par leur travail, leur instruction et leur bonne conduite.

Le nombre des élèves admis à Alfort depuis 1766 s'élève à 8,481. Le département de la guerre entretient annuellement à l'école d'Alfort quarante élèves militaires.

Ces places sont données aux jeunes gens déclarés admissibles par le jury d'exa-

nent et exclusivement aux fils de militaires en activité, on retraite ou rentés dans leurs foyers après quinze ans de service au moins.

École vétérinaire de Lyon.

L'École vétérinaire de Lyon (Rhône), la plus ancienne de toutes les Écoles vétérinaires de l'Europe, fut fondée par Bourgelat avec l'appui de Berlin, contrôleur des finances.

C'est le 5 aout 1761 qu'un arrêté du Conseil du roi autorisa la création d'une école qui devait avoir pour objet la connaissance et le traitement des maladies des bœufs, chevaux, mulets, moutons, chèvres, porcs etc. Elle s'ouvrira à la Gendarmerie le 1^{er} janvier 1763, mais en Jan velle fut transférée quai de l'Observance, dans les bâtiments appartenant à d'anciens couvents et sur une partie de la propriétédépartementale. Les bâtiments ont été restaurés et agrandis, en 1845, par l'architecte Chabrol. Le pare, qui domine les remarquables bâtiments de l'école, offre de beaux embragages.

Cette école a été dirigée d'abord par Bourgelat et ensuite par Rozier, Flandrin Lecoff, etc. Elle est placée aujourd'hui sous la direction de M. Rodet.

La durée des études est de quatre années, après lesquelles les élèves qui sont reconnus en état d'exercer la médecine des animaux domestiques reçoivent un *diplôme de vétérinaire*.

Les cours professés à l'école comprennent six chaires, savoir :

chaires

professeurs

Botanique.....

MM. RODET, O. [✉].

Anatomie descriptive et générale, histologie, physiologie et exterior des animaux domestiques.....

LAUROUX.

Physique, chimie, matière médicale, pharmacie, toxicologie et médecine légale.....

GONON.

Hygiène, zootechnie, botanique, agriculture..

SERRES.

Pathologie, thérapeutique, manuel opératoire, Pathologie médicale, clinique médicale, police

sanitaire.....

LAUROUX [✉].

La durée des études est de quatre années, après lesquelles les élèves qui sont reconnus en état d'exercer la médecine des animaux domestiques reçoivent un *diplôme de vétérinaire*.

Le prix de la pension est de 150 francs pour l'internat, et de 900 francs pour l'external et les auditeurs libres.

Le prix de l'école est fixé à 450 francs pour l'internat et à 900 francs pour l'external et les auditeurs libres.

L'école est dotée de 58 demi-bourses ou deux par chaque département appartenant à la circonscription de l'établissement. Ces demi-bourses sont à la disposition des préfets, sous l'approbation du Ministre de l'Agriculture; elles ne sont accordées qu'aux élèves qui, après six mois au moins d'études, ont été reconnus les plus méritants par leur travail, leur instruction et leur conduite.

Le nombre des élèves admis à l'école de Lyon depuis 1762 s'élève à 4,080.

Le nombre des élèves admis à l'école de Lyon depuis 1762 s'élève à 4,080.

L'école de Lyon a été le berceau des nombreuses écoles vétérinaires réparties aujourd'hui en Europe. Elle a compté au nombre de ses élèves Bredin, Volpi, Moreau, Vilborg, de Gasparin, etc.

École vétérinaire de Toulouse.

L'École vétérinaire de Toulouse (Haute-Garonne) a été créée le 6 juillet 1825, mais ce local était trop exigu pour le nombre des élèves, on construisit de nouveaux bâtiments sur un terrain situé à l'extrémité nord de l'allée Lafayette. Celle nouvelle école fut inaugurée en 1835.

L'école de Toulouse reçoit des *élèves internes*, des *élèves externes* et des *auditeurs libres* qui sont admis sans examen.

École vétérinaire de Toulouse.

L'École vétérinaire de Toulouse (Haute-Garonne) a été créée le 6 juillet 1825, mais ce local était trop exigu pour le nombre des élèves, on construisit de nouveaux bâtiments sur un terrain situé à l'extrémité nord de l'allée Lafayette. Celle nouvelle école fut inaugurée en 1835.

L'école de Toulouse reçoit des *élèves internes*, des *élèves externes* et des *auditeurs libres* qui sont admis sans examen.

École vétérinaire de Toulouse.

L'École vétérinaire de Toulouse (Haute-Garonne) a été créée le 6 juillet 1825, mais ce local était trop exigu pour le nombre des élèves, on construisit de nouveaux bâtiments sur un terrain situé à l'extrémité nord de l'allée Lafayette. Celle nouvelle école fut inaugurée en 1835.

L'école de Toulouse reçoit des *élèves internes*, des *élèves externes* et des *auditeurs libres* qui sont admis sans examen.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ÉCOLE VÉTÉRINAIRE D'ALFORT.

(Seine).



VUE DU BÂTIMENT DES ÉLÈVES ET DES AMPHITHEÂTRES.

Dessin et lithographié par V. Rose.

67

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ÉCOLE VÉTÉRINAIRE DE LYON

(Rhône.)



Imp. Lemerrier et C°

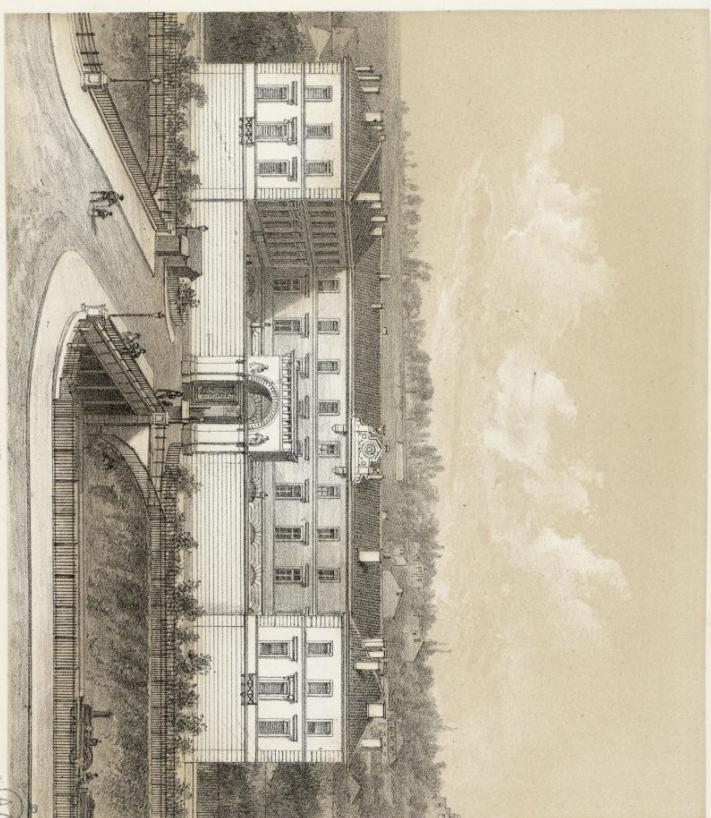
Vézot-Rosé del. et lith.
68

VUE PRISE DE LA SAÔNE.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ÉCOLE VÉTÉRINAIRE DE TOULOUSE

(H^e Garonne).



Dessin par Rose.

69

VUE DE LA COUR DES ÉLÈVES.

Imp. J. Marquier, 8, rue Paris.

VUE DU BÂTIMENT DE LA DIRECTION.

1860

AMPHITHÉÂTRE DE BOTANIQUE.

Lithographie par A. M.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

VACHEURIE

ET

BERGERIES NATIONALES

VACHERIE ET BERGERIES NATIONALES

Vacherie nationale de Corbon.

La vacherie nationale de Durham est située à Corbon, près de Caenbremier (Calvados).

Cet établissement a existé au Pin (Orne) depuis sa création, qui eut lieu en 1839, jusqu'en 1861.

Le domaine de Corbon se compose de 42 hectares d'herbages situés sur un fonds d'excellente qualité, et de 5 ha de terres labourables.

Les bâtiments n'ont aucune disposition particulière que l'on puisse signaler; on y a utilisé et agrandi ceux qui existaient, et l'on y a transformé les paddocks que l'on avait fait établir au Pin quand la vacherie y fut installée.

Les herbages et les terres labourables suffisent pendant presque toute l'année, à l'entretenir d'un effectif moyen de quatre-vingts têtes d'animaux de différents âges. Les prairies consacrées au pâturage produisent une herbe abondante, qui permet de nourrir toutes les vaches mères et leur suite. La culture fournit pendant l'été des fourrages variés pour les taureaux soumis à la stabulation, et, plus tard, une grande quantité de racines pour l'alimentation durant l'hiver.

La race de Durham a été introduite en France, en 1836 et 1838, par MM. Yvert et M. Lebœuf de Sainte-Marie. De nouvelles importations eurent lieu en 1840, 1841, 1843, 1844 et 1846, afin de pouvoir satisfaire les demandes des éleveurs qui voulaient expérimenter cette race sur l'âcher avec des races indigènes. Les animaux qui composèrent l'importation de 1846 avaient été élevés par lord Spencer. Ce célèbre éleveur anglais s'est toujours appliquée à maintenir très-purs les animaux de Durham qu'il possède à Wiston, depuis ses premières acquisitions aux ventes de Robert Colling, l'un des créateurs de cette belle race horvine. La dernière importation a eu lieu en 1871; elle a été motivée par la nécessité de changer le sang des taureaux destinés à la saillie des vaches de la vacherie de Corbon.

La race de Durham s'est bien acclimatée dans les régions du Nord-Ouest et de l'Ouest grâce à la végétation plantaire des herbages et au climat de la Normandie, qui est assez analogue au climat de l'Angleterre. L'élevage se fait à Corbon dans des conditions très-satisfaisantes, ainsi que le témoigne le résultat des ventes annuelles.

Dès 1839 jusqu'en 1848, on a vendu dans les diverses ventes publiques 171 taureaux, au prix moyen de 1,40 fr. 20 cent.

Les animaux vendus de 1849 jusqu'en 1870 sont au nombre de 525, savoir : 161 taureaux, 218 vaches et 173 animaux réformés.

Le prix moyen des taureaux s'est élevé à 1,40 fr. 20 francs et celui des vaches à 80,5 francs.

Les prix auxquels sont maintenant vendus les animaux élevés à Corbon prouvent bien que les traditions des règles judiciaires d'après lesquelles fut dirigée la vacherie du Pin se sont conservées avec une fidélité remarquable.

La race de Durham, depuis vingt années, est alliée avec succès à diverses races françaises. C'est par son croisement avec la race mancelle, la race charolaise, etc.

qui on est parvenu à livrer à la consommation des animaux qui se distinguent par une meilleure conformation, une précoceuré plus marquée et une grande aptitude à l'engrossement. Les bœufs mancelles, normands, bretons, etc., qui ont du sang durham, se vendent toujours mieux et plus aisément que les bœufs qui dérivent directement de ces races indigènes.

La vacherie de Corbon n'impose annuellement à l'Etat qu'une dépense moyenne de 12,323 fr. 20 cent.

Cet établissement est dirigé par M. Le Sénéchal (48), ancien élève de Grignon.

Bergerie nationale de Rambouillet.

La bergerie de Rambouillet date de l'époque où furent introduits en France les moutons mérinos. Louis XIV avait écrit lui-même au roi d'Espagne pour obtenir l'autorisation de faire sortir de ce royaume 350 bœufs à laine appartenant à cette race orvine. Les 360 animaux importés en France furent dirigés sur la ferme de Rambouillet (Seine-et-Oise), dont le château, avec ses dépendances, était devenu domaine privé du roi.

Le gouverneur de cette vaste ferme, le comte d'Angiviller, n'avait point élevé de bergeries dans la ferme qu'il contrôlait près du château, "par ordre de Louis XIV"; il croyait que la race mérino devait vivre en plein air. La défaillance de cette race obligea les éleveurs suivants à construire des bergeries, qui furent établies sur d'excellents principes, à 100 mètres environ de la ferme.

Le but qu'on s'était proposé par la création d'une prépièrière d'animaux de choix, Louis XVI fit graver sur le portail de la ferme l'inscription suivante :

CVRAT OVES OVIMVOYE MINSTRROS,
voulant prouver à tous que sa sollicitude s'étendait à la fois sur les bergeries et les troupeaux.

On fit à Rambouillet deux importations de bœufs à laine mérinos : la première fut faite en 1780 et la seconde en 1800. Les descendants de ces animaux ont acquis des qualités telles, que la race mérino de nos jours ressemble bien peu à ce qu'elle était il y a vingt-cinq ans. Grâce aux soins que Tessier et Bourgeois accordèrent aux bœufs à laine qui composent les troupeaux confiés à leur surveillance, le mérino s'est conservé à Rambouillet pur de tout mélange; il a pris plus de développement et sa poisse a beaucoup augmenté en poids. C'est pourquoi on le désigne ordinirement sous le nom de mérino de Rambouillet.

Depuis 1797 jusqu'en 1879, l'établissement a vendu les animaux ci-après :
80,5 taureaux, an pris moyen de 1,40 fr. 20 cent.
171 bœufs, an pris moyen de 1,40 fr. 20 cent.
173 vaches, an pris moyen de 1,40 fr. 20 cent.
173 animaux de réforme, an pris moyen de 1,40 fr. 20 cent.
Laine, le kilogramme, an pris moyen de 1,40 fr. 20 cent.

Les animaux et la laine sont vendus chaque année par adjudication publique. Voici les prix auxquels ils ont été livrés à Montcaravel et au Haut-Tingry, depuis 1843 jusqu'en 1869.

MONTCARVEL.
Bœufs..... 1797 à 1835. 1835 à 1852. 1852 à 1879.
Bœufs..... 4,309 têtes. 4,516 3,94 3,84
Bœufs..... 1,33 1,33 1,33 1,33
Moutons... 3,095 3,095 3,095 3,095
Laine..... 131,165 kil. 4,39 2,90 2,98

Soit une recette totale de 3,479,343 fr. 36 cent. ou une recette annuelle moyenne de 45,688 francs.

Le troupeau de Rambouillet a propagé la race mérino améliorée en Europe, en Australie et en Amérique.

L'établissement possède, à 9 kilomètres de la ferme, un troupeau de *mérinos de Madamp*, sous-race à laine soyeuse, que M. Graux a trouvée en 1838 dans un troupeau mérinos. Cette sous-race a beaucoup de rapport, quant à son ensemble.

La bergerie de Rambouillet est dirigée par M. Bernardin, ancien élève de l'institut agronomique de Versailles.

Bergerie nationale du Haut-Tingry.

La bergerie du Haut-Tingry (Passe-de-Calais) a été créée en 1843. Jusqu'en 1859, elle était située dans le même département, à Montcaravel.

Cet établissement a pour but l'élevage de la race *ovine de Dishley* et de la sous-race connue sous le nom de *race dishley-mérinos*.

La race ovine de Dishley a été créée en Angleterre. Elle se distingue des autres races ovines par une belle conformation, une grande précocité; elle est, en outre, d'un engrangement facile. Sa laine est longue, lisse, luisante et blanche.

La sous-race dishley-mérinos possède des qualités que n'a pas la race ovine mérino : elle se développe plus promptement et elle s'engraisse aussi plus aisément; sa laine est intermédiaire entre la race de Dishley et la race mérino pure.

Il existe déjà dans les régions du Nord-Ouest et des plaines du Nord, des bergeries en assez grand nombre, dans lesquelles on admire de nombreux troupeaux composés de dishley-mérinos.

L'établissement du Haut-Tingry comprend 190 hectares de terres labourables et de prairies naturelles. Il possède, à la fin de 1879, 179 bœufs dishley et 949 bœufs dishley-mérinos.

Les animaux et la laine sont vendus chaque année par adjudication publique. Voici les prix auxquels ils ont été livrés à Montcaravel et au Haut-Tingry, depuis 1843 jusqu'en 1869.

MONTCARVEL.
Bœufs..... 1797 à 1835. 1835 à 1852. 1852 à 1879.
Bœufs..... 274,30 3,41,46
Bœufs..... 175,00 5,61,60
Moutons... 3,095 3,095 3,095
Laine, le kilogramme..... 2,98 3,10
Animaux de réforme..... 2,98 3,10

Les prix qui moins élevés auxquels sont adjugés les bœufs expliquent bien l'importance qu'on porte de nos jours les croisements opérés entre la race de Dishley et la race mérino.

L'établissement du Haut-Tingry possède depuis 1868 une *École des bergers*; celle École sera prochainement transférée à la bergerie nationale de Rambouillet.

La bergerie du Haut-Tingry est dirigée par M. Guédén, ancien élève de Grignon.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

VACHERIE NATIONALE DE CORBON

(Calvados)



Dessiné par H. Goën.

71

VUE DE LA VACHERIE ET DES PADDOCKS

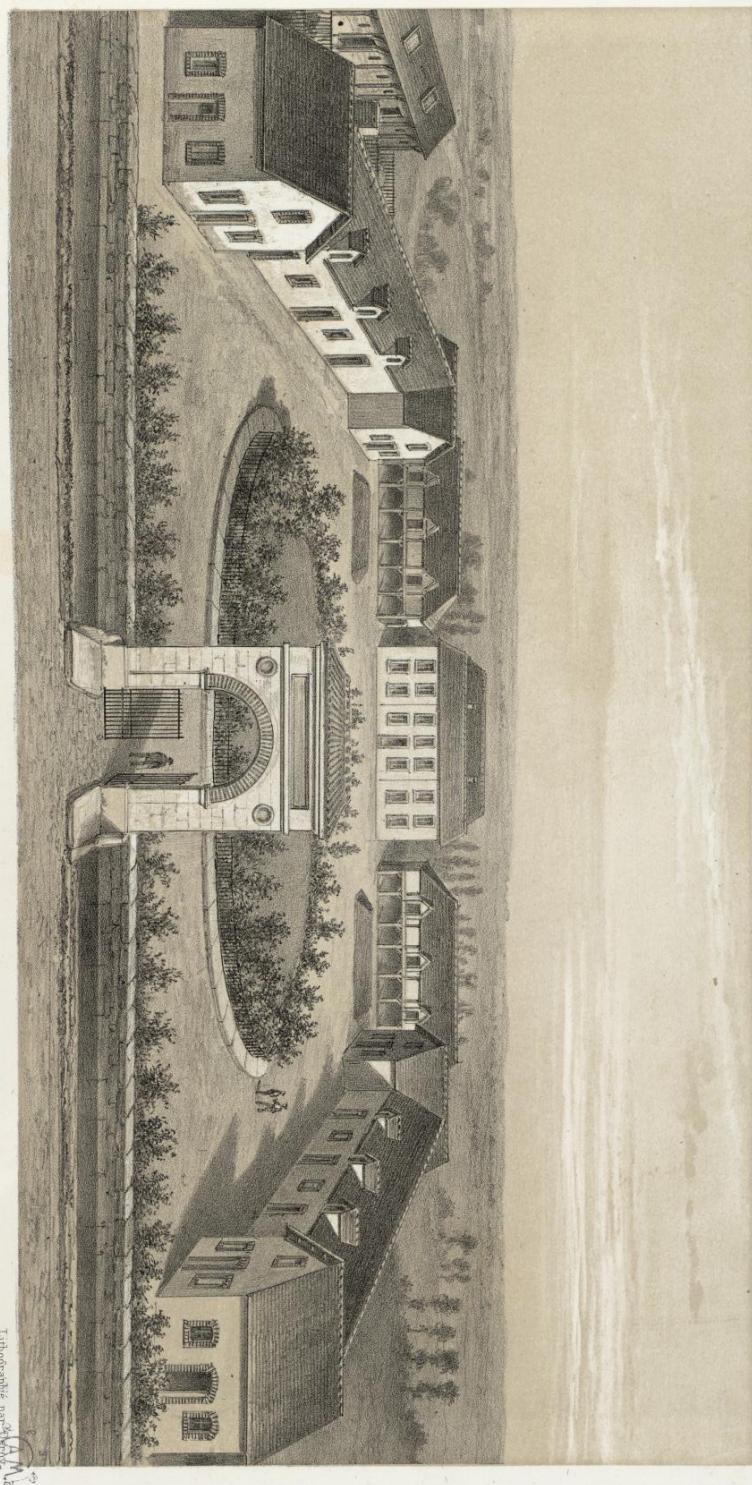
Imp. Lemerger & C°, Paris

La lithographie par B. S.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

BERGERIE NATIONALE DE RAMBOUILLET

(Seine-et-Oise).



Dessiné par V Rose.

VUE DE LA COUR PRINCIPALE.

Lithographié par A. D. W.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

BERGERIE NATIONALE DU HAUT-TINGRY

(Pas de Calais.)



Dessiné par V.Rose

Imp. Lemercier et C° Paris

Lithographié par
V. Rose

73 VUE GÉNÉRALE DE LA FERME.



Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

CONCOURS

D'ANIMAUX REPRODUCTEURS ET D'ANIMAUX DE BOUCHERIE

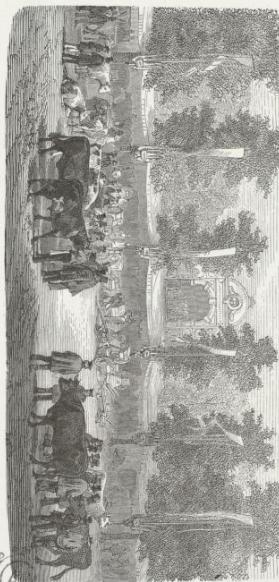
Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

CONCOURS D'ANIMAUX REPRODUCTEURS

ET D'ANIMAUX DE BOUCHERIE.

CONCOURS D'ANIMAUX REPRODUCTEURS.

CONCOURS D'ANIMAUX DE BOUCHERIE.



Présentation des animaux au Jury.



Présentation des animaux au Jury.

Les Concours régionaux ont été organisés en 1849, dans le but d'encourager l'amélioration des animaux reproducteurs des espèces bovines, ovines et porcines, et des meilleures volailles, et la propagation des instruments et machines agricoles perfectionnés. Des médailles sont aussi accordées aux agriculteurs qui exposent des produits agricoles remarquables.

Ces exhibitions ont eu pour complément, chaque année, de 1851 à 1856, un concours général créé à Versailles ou à Paris. Ce dernier concours a été organisé de nouveau à Paris en 1860. Les animaux, les instruments et les produits exposés dans les concours régionaux et les concours généraux de 1851 à 1870 ont atteint les chiffres ci-après :

	1851 à 1859.	1860 à 1870.	1851 à 1859.	1860 à 1870.
Bêtes bovines.....	10,512	17,198	Volailles (lots)	1,549
Bêtes ovines.....	11,028	15,524	Instruments.....	10,966
Bêtes porcines.....	2,613	7,444	Produits.....	60,326
			8,724	24,688

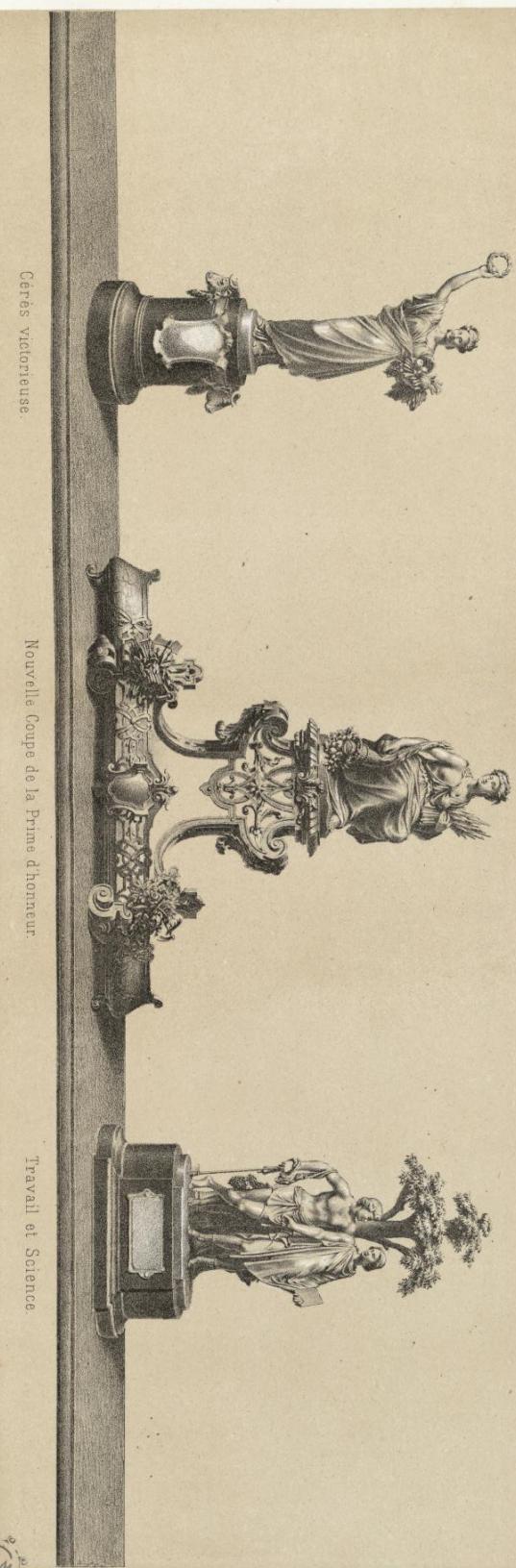
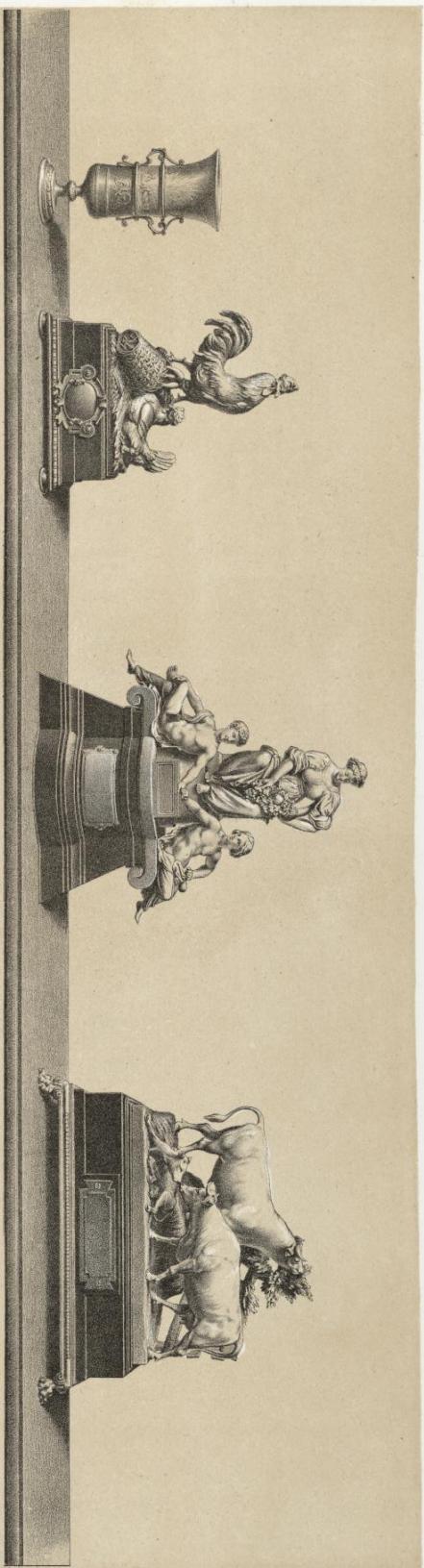
Les Concours d'animaux de boucherie ont été organisés pour la première fois en 1844, dans le but de favoriser la propagation des races qui, par la perfection de leurs formes et leur engrangement précoce, fournissent le plus abondamment à la consommation. Ces concours ont eu lieu annuellement, jusqu'en 1870, dans six régions.

Le concours général, qui est le complément de ces institutions, a été créé d'abord à Poissy; depuis 1868, il se tient à Paris, au mois de février. Les animaux gras qui ont été exposés dans les concours généraux de 1844 à 1870 se classent comme il suit :

Bœufs	4,677 têtes.	Moutons.....	7,492 lots.
Vaches.....	464	Porcs	1,771 têtes.

Les vaches ont été admises pour la première fois, dans les concours d'animaux gras, en 1862, et les porcs en 1851.

PRIX CULTURAUX ET OBJETS D'ART
DÉCERNÉS DANS LES CONCOURS RÉGIONAUX.



Imp Lemerrier et C^e P^r 1870

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

PRIMES D'HONNEUR

ET

PRIX CULTURAUX

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

PRIMES D'HONNEUR ET PRIX CULTURAUX.

Les primes d'honneur, fondées en 1856, ont été décernées jusqu'en 1870 à l'agriculteur du département dans lequel le concours régional avait lieu, dont l'exploitation, comparée aux autres domaines, était la mieux dirigée et qui avait réalisé les améliorations les plus utiles et les plus propres à être offertes comme exemple.

Les Jurys ont été autorisés à décerner des médailles d'or, d'argent et de bronze aux concurrents dont les exploitations ont été visitées, pour des améliorations partielles déterminées, telles qu'un drainage bien entendu, une irrigation habilement tracée, un heureux aménagement des bâtiments ruraux, un excellent arrangement des fumiers, la bonne tenue et l'amélioration du bétail, etc.

La prime d'honneur a consisté jusqu'en 1870 en une coupe d'argent d'une valeur de 3,000 francs et une somme d'argent de 5,000 francs.

Le nombre des concurrents qui ont disputé annuellement les primes d'honneur a varié comme il suit :

1857.....	124	Report.....	1,301
1858.....	97	1865.....	173
1859.....	158	1866.....	139
1860.....	173	1867.....	163
1861.....	166	1868.....	169
1862.....	148	1869.....	197
1863.....	163	1870.....	239
1864.....	172	1871-72.....	202
A reporter.....	1,301	Total.....	2,466

Ges prix spéciaux sont classés comme il suit :

1^{re} CATÉGORIE.

Propriétaires exploitant leurs domaines directement ou par régisseurs ou matières valets. Un objet d'art de 500 francs et une somme de 2,000 francs.

2^e CATÉGORIE.

Fermiers à prix d'argent ou à redavances fixes en nature remplaçant le prix de ferme ; *cultivateurs propriétaires* tenant à ferme une partie de leurs terres en culture ; *méayers isolés*. Les uns et les autres doivent cultiver des domaines ayant plus de 20 hectares.

Un objet d'art de 500 francs et une somme de 2,000 francs.

3^e CATÉGORIE.

Propriétaires exploitant plusieurs domaines par *méayers*. Un objet d'art de 500 francs au propriétaire et une somme de 2,000 francs à répartir entre les métayers.

4^e CATÉGORIE.

Méayers isolés, se présentant avec l'assentiment de leurs propriétaires, ou *petits cultivateurs propriétaires* ou *fermiers de domaines au-dessus de 5 hectares et n'excédant pas 20 hectares*.

Un objet d'art de 300 francs et une somme de 600 francs.

La coupe d'honneur, de la valeur de 3,500 francs, peut être décernée à celui des lauréats des quatre catégories précitées, reconnu relativement supérieur et ayant présenté, dans sa catégorie, le domaine qui a réalisé les améliorations les plus utiles et les plus propres à être offertes comme exemple. Des médailles et une somme de 500 francs sont distribuées aux agents de l'exploitation primee.

Lorsque cette récompense est attribuée à un des lauréats, l'objet d'art spécial à sa catégorie ne lui est pas décerné.

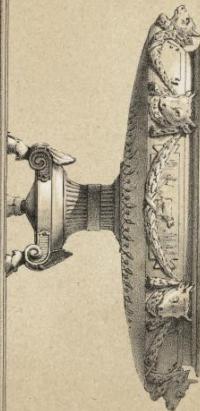
L'institution des primes d'honneur a été modifiée le 9 janvier 1869, dans le but d'encourager tous les efforts qui tendent au progrès relatif de la culture. Ainsi, il a été créé plusieurs catégories de prix cultureaux qui correspondent au divers modes d'exploitation du sol le plus généralement en usage.

Les rapports des Jurys, accompagnés des plans des exploitations primées, sont publiés par l'administration de l'agriculture. Ces rapports sont précédés d'une notice sur le département dans lequel a eu lieu le concours régional. Les quatre volumes déjà imprimés comprennent les concours régionaux de 1866, 1867, 1868 et 1869.

PRIX DECERNÉS DANS LES CONCOURS D'ANIMAUX DE BOUCHERIE



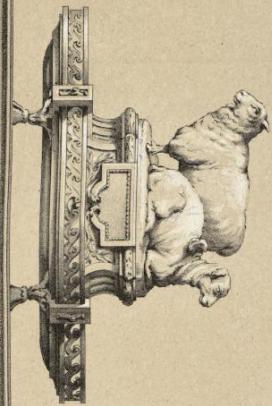
Prix d'honneur des Moutons



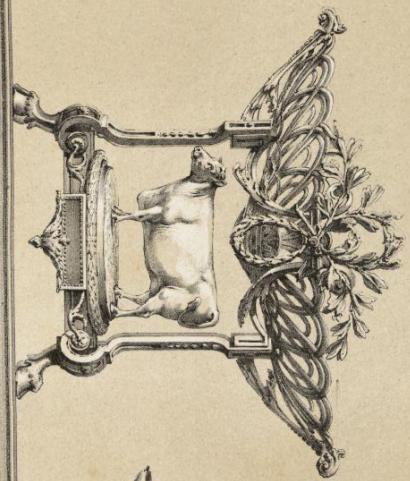
Prix d'honneur des taureaux



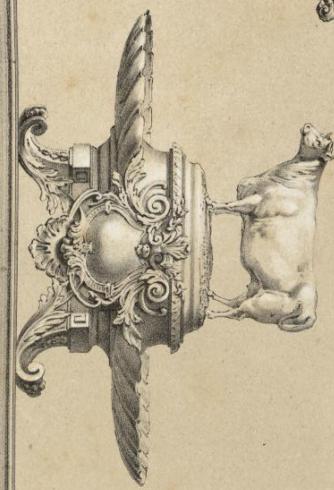
Prix d'honneur des Porcs



Prix d'honneur des Moutons



Prix d'honneur des Bœufs



Prix d'honneur des Vaches

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

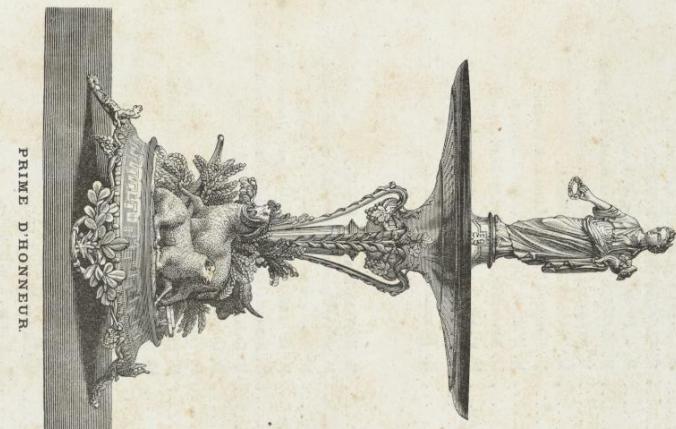
LAURÉATS DES PRIMES D'HONNEUR.

1857.

- Kure, M. le B^{on} de Beausé, à Notre-Dame-de-Hamel.
- Inde, M. Jequette, à Issoudun.
- Loire, M. Zieliński, directeur de la ferme-école de la Corée.
- Lozère, M. Desmoulins, aux Barres, près Langogne.
- Moselle, M. J. Couss, à Maucourt.
- Sarthe, M. le vicomte de Chauvigné, à Alençon-le-Hamon.
- Seine-et-Marne, M. Durroy, à Réau.

1858.

- Côtes-du-Nord, M. Legorme, à la Ville-Helloc-en-Phorhan.
- Landes, M. Loubet, à Belbezoz.
- Loir-et-Cher, M. Méaud, à Huppleneau.
- Lot, M. Rolland, à Cajarc.
- Haute-Marne, M. Asproux, à Faveilles.
- Oise, M. le M^{is} de Touchy, à Durect.
- Sâone-et-Loire, M. Bertrand, à Oudry.
- Sainte-et-Oise, M. Degauville, à Petit-Boung.
- Deux-Sèvres, M. le B^{on} Ayv^e de la Chevrelle, à Gourmay.
- Vaucluse, M. Valayer, au Blanc, près Avignon.
- Ain, M. du Westerweller, à Cornaton.
- Aisne, M. Vallerant, à Mouillye.
- Manche, M. de Kercouy, à Canisy.
- Ariège, M. d'Uzeon, près Saint-Vincent.
- Aude, M. Gourrier, à Fraissé-Cabardès.
- Charente-inférieure, M. Bonnemaison, au Basset, près Jonzac.
- Loire-Inférieure, M. Lazard, à Générac-Peyrat.
- Manche, M. de Kercouy, à Canisy.
- Bas-Rhin, M. Barthélémy, à Sand.
- Tarn, M. Armand Grubal, à Sonal.
- Yonne, M. Lacom-Labatut, à Saint-Fargeau.



PRIME D'HONNEUR.

1860.

- Haute-Loire, M. le M^{is} de Ronza, à Allier, près Saint-Privat-du-Dragon.
- Morbihan, M. Thoquet père, à Belle-Île-en-Mer.
- Hauts-Pyrénées, M. de Castelnau (Charles), à Mauhonguet.
- Haut-Rhin, M. Storckain, à Colmar.
- Somme, M. Berthet, à Roye.
- Vienne, M. Laperde, à Mazères.
- Aube, M. Jozos, à Saint-Aubin.
- Gard, M. Lloum, à Fresney-le-Gilmert.
- Gers, { M. le M^{is} de Bourg-Bazin } à la ferme-école de Bazin.
- Gers, { M. Lauttre-Peyron, M. Gibert, aux Grands-Champs-en-Pré. }
- Lot-et-Vilaine, M. Labouret de Laboque, à Bazeix.
- Nièvre, M. le C^{te} de Bourdin, à Villars.
- Nord, M. Frivay, à Masny.
- Puy-de-Dôme, M. le M^{is} de Losserin, à Saint-Quentin.
- Haute-Saône, M. Perr, à Vellexon.
- Savoie, M. Rovet, à Montmélian.

1861.

- Basses-Alpes, M. Raiaud-l'Ange, directeur de la ferme-école de Pailherols.
- Aveyron, M. du Monseignat, à Vors.

Bouches-du Rhône, M. Maffredy, au Mas-de-Vert, près Arles.

Clarente, M. Thiac, à Puyméaux.

Finistère, M. Buot de la Maille, à Kerlogat-en-Penfahs.

Haute-Garonne, M. le C^{te} d'Abérion (Louis), à Saint-Péix, canton de Prevel.

Loiret, M. de Béhague, à Dampierville.

Marne, M. Gisbert, à Moirémont.

Moselle, M. Doin (Georges), à Saint-Avold.

Oise, M. Galma, à Saint-Crépin-Ibouvillers.

Rhône, M. Réquier, à Cubize-Meyré, canton de Tisy.

Seine-Inférieure, M. Dargent (Charles), à Saint-Léonard.

1862.

- Hauts-Alpes, M. Allier, directeur de la ferme-école de Berthaud.
- Allier, M. Lanzy, à Longes.
- Ardennes, M. Gérard de Macer, à Châtell-Chéhéry.
- Cher, M. Lafosse de Souvret, à Lavardin.
- Creuse, M. de Montigac, à Évaux.
- Maine-et-Loire, M. le C^{te} de Failloux, à Bourg-d'Iré.
- Mayenne, M. le C^{te} de Biart, à Merlé.
- Meurthe, M. Parrot, à Saival.
- Pas-de-Calais, M. Degombecque, à Lons.
- Pyrénées-Orientales, M. G. Guinck, directeur de la ferme-école de Germainville.
- Tarn-et-Garonne, M. Maurice Avy, à la Bastide-Saint-Pierre.
- Haute-Vienne, M. le B^{on} Jay de Néon, à Néon.

1863.

- Côte-d'Or, M. Botguer, à Cléfillon-sur-Seine.
- Drome, M. Roulet, à Saint-Jean-en-Royans.
- Eure-et-Loir, M. Lloum, à Fresney-le-Gilmert.
- Gard, M. Lloum, à Fresney-le-Gilmert.
- Gers, { M. le M^{is} de Bourg-Bazin } à la ferme-école de Bazin.
- Gers, { M. Lauttre-Peyron, M. Gibert, aux Grands-Champs-en-Pré. }
- Haut-Rhin, M. Storckain, à Colmar.
- Somme, M. Berthet, à Roye.
- Vienne, M. Laperde, à Mazères.
- Aube, M. Jozos, à Saint-Aubin.
- Gard, M. Lloum, à Fresney-le-Gilmert.
- Gers, { M. le M^{is} de Bourg-Bazin } à la ferme-école de Bazin.
- Gers, { M. Lauttre-Peyron, M. Gibert, aux Grands-Champs-en-Pré. }
- Haut-Rhin, M. Storckain, à Colmar.
- Somme, M. Berthet, à Roye.
- Vienne, M. Laperde, à Mazères.
- Aube, M. Jozos, à Saint-Aubin.
- Gard, M. Lloum, à Fresney-le-Gilmert.
- Gers, { M. le M^{is} de Bourg-Bazin } à la ferme-école de Bazin.
- Gers, { M. Lauttre-Peyron, M. Gibert, aux Grands-Champs-en-Pré. }
- Haut-Rhin, M. Storckain, à Colmar.
- Somme, M. Berthet, à Roye.
- Vienne, M. Laperde, à Mazères.
- Aube, M. Jozos, à Saint-Aubin.
- Gard, M. Lloum, à Fresney-le-Gilmert.
- Gers, { M. le M^{is} de Bourg-Bazin } à la ferme-école de Bazin.
- Gers, { M. Lauttre-Peyron, M. Gibert, aux Grands-Champs-en-Pré. }
- Haut-Rhin, M. Storckain, à Colmar.
- Somme, M. Berthet, à Roye.
- Vienne, M. Laperde, à Mazères.
- Aube, M. Jozos, à Saint-Aubin.
- Gard, M. Lloum, à Fresney-le-Gilmert.
- Gers, { M. le M^{is} de Bourg-Bazin } à la ferme-école de Bazin.
- Gers, { M. Lauttre-Peyron, M. Gibert, aux Grands-Champs-en-Pré. }
- Haut-Rhin, M. Storckain, à Colmar.
- Somme, M. Berthet, à Roye.
- Vienne, M. Laperde, à Mazères.
- Aube, M. Jozos, à Saint-Aubin.
- Gard, M. Lloum, à Fresney-le-Gilmert.
- Gers, { M. le M^{is} de Bourg-Bazin } à la ferme-école de Bazin.
- Gers, { M. Lauttre-Peyron, M. Gibert, aux Grands-Champs-en-Pré. }
- Haut-Rhin, M. Storckain, à Colmar.
- Somme, M. Berthet, à Roye.
- Vienne, M. Laperde, à Mazères.
- Aube, M. Jozos, à Saint-Aubin.
- Gard, M. Lloum, à Fresney-le-Gilmert.
- Gers, { M. le M^{is} de Bourg-Bazin } à la ferme-école de Bazin.
- Gers, { M. Lauttre-Peyron, M. Gibert, aux Grands-Champs-en-Pré. }
- Haut-Rhin, M. Storckain, à Colmar.
- Somme, M. Berthet, à Roye.
- Vienne, M. Laperde, à Mazères.
- Aube, M. Jozos, à Saint-Aubin.
- Gard, M. Lloum, à Fresney-le-Gilmert.
- Gers, { M. le M^{is} de Bourg-Bazin } à la ferme-école de Bazin.
- Gers, { M. Lauttre-Peyron, M. Gibert, aux Grands-Champs-en-Pré. }
- Haut-Rhin, M. Storckain, à Colmar.
- Somme, M. Berthet, à Roye.
- Vienne, M. Laperde, à Mazères.
- Aube, M. Jozos, à Saint-Aubin.
- Gard, M. Lloum, à Fresney-le-Gilmert.
- Gers, { M. le M^{is} de Bourg-Bazin } à la ferme-école de Bazin.
- Gers, { M. Lauttre-Peyron, M. Gibert, aux Grands-Champs-en-Pré. }
- Haut-Rhin, M. Storckain, à Colmar.
- Somme, M. Berthet, à Roye.
- Vienne, M. Laperde, à Mazères.
- Aube, M. Jozos, à Saint-Aubin.
- Gard, M. Lloum, à Fresney-le-Gilmert.
- Gers, { M. le M^{is} de Bourg-Bazin } à la ferme-école de Bazin.
- Gers, { M. Lauttre-Peyron, M. Gibert, aux Grands-Champs-en-Pré. }
- Haut-Rhin, M. Storckain, à Colmar.
- Somme, M. Berthet, à Roye.
- Vienne, M. Laperde, à Mazères.
- Aube, M. Jozos, à Saint-Aubin.
- Gard, M. Lloum, à Fresney-le-Gilmert.
- Gers, { M. le M^{is} de Bourg-Bazin } à la ferme-école de Bazin.
- Gers, { M. Lauttre-Peyron, M. Gibert, aux Grands-Champs-en-Pré. }
- Haut-Rhin, M. Storckain, à Colmar.
- Somme, M. Berthet, à Roye.
- Vienne, M. Laperde, à Mazères.
- Aube, M. Jozos, à Saint-Aubin.
- Gard, M. Lloum, à Fresney-le-Gilmert.
- Gers, { M. le M^{is} de Bourg-Bazin } à la ferme-école de Bazin.
- Gers, { M. Lauttre-Peyron, M. Gibert, aux Grands-Champs-en-Pré. }
- Haut-Rhin, M. Storckain, à Colmar.
- Somme, M. Berthet, à Roye.
- Vienne, M. Laperde, à Mazères.
- Aube, M. Jozos, à Saint-Aubin.
- Gard, M. Lloum, à Fresney-le-Gilmert.
- Gers, { M. le M^{is} de Bourg-Bazin } à la ferme-école de Bazin.
- Gers, { M. Lauttre-Peyron, M. Gibert, aux Grands-Champs-en-Pré. }
- Haut-Rhin, M. Storckain, à Colmar.
- Somme, M. Berthet, à Roye.
- Vienne, M. Laperde, à Mazères.
- Aube, M. Jozos, à Saint-Aubin.
- Gard, M. Lloum, à Fresney-le-Gilmert.
- Gers, { M. le M^{is} de Bourg-Bazin } à la ferme-école de Bazin.
- Gers, { M. Lauttre-Peyron, M. Gibert, aux Grands-Champs-en-Pré. }
- Haut-Rhin, M. Storckain, à Colmar.
- Somme, M. Berthet, à Roye.
- Vienne, M. Laperde, à Mazères.
- Aube, M. Jozos, à Saint-Aubin.
- Gard, M. Lloum, à Fresney-le-Gilmert.
- Gers, { M. le M^{is} de Bourg-Bazin } à la ferme-école de Bazin.
- Gers, { M. Lauttre-Peyron, M. Gibert, aux Grands-Champs-en-Pré. }
- Haut-Rhin, M. Storckain, à Colmar.
- Somme, M. Berthet, à Roye.
- Vienne, M. Laperde, à Mazères.
- Aube, M. Jozos, à Saint-Aubin.
- Gard, M. Lloum, à Fresney-le-Gilmert.
- Gers, { M. le M^{is} de Bourg-Bazin } à la ferme-école de Bazin.
- Gers, { M. Lauttre-Peyron, M. Gibert, aux Grands-Champs-en-Pré. }
- Haut-Rhin, M. Storckain, à Colmar.
- Somme, M. Berthet, à Roye.
- Vienne, M. Laperde, à Mazères.
- Aube, M. Jozos, à Saint-Aubin.
- Gard, M. Lloum, à Fresney-le-Gilmert.
- Gers, { M. le M^{is} de Bourg-Bazin } à la ferme-école de Bazin.
- Gers, { M. Lauttre-Peyron, M. Gibert, aux Grands-Champs-en-Pré. }
- Haut-Rhin, M. Storckain, à Colmar.
- Somme, M. Berthet, à Roye.
- Vienne, M. Laperde, à Mazères.
- Aube, M. Jozos, à Saint-Aubin.
- Gard, M. Lloum, à Fresney-le-Gilmert.
- Gers, { M. le M^{is} de Bourg-Bazin } à la ferme-école de Bazin.
- Gers, { M. Lauttre-Peyron, M. Gibert, aux Grands-Champs-en-Pré. }
- Haut-Rhin, M. Storckain, à Colmar.
- Somme, M. Berthet, à Roye.
- Vienne, M. Laperde, à Mazères.
- Aube, M. Jozos, à Saint-Aubin.
- Gard, M. Lloum, à Fresney-le-Gilmert.
- Gers, { M. le M^{is} de Bourg-Bazin } à la ferme-école de Bazin.
- Gers, { M. Lauttre-Peyron, M. Gibert, aux Grands-Champs-en-Pré. }
- Haut-Rhin, M. Storckain, à Colmar.
- Somme, M. Berthet, à Roye.
- Vienne, M. Laperde, à Mazères.
- Aube, M. Jozos, à Saint-Aubin.
- Gard, M. Lloum, à Fresney-le-Gilmert.
- Gers, { M. le M^{is} de Bourg-Bazin } à la ferme-école de Bazin.
- Gers, { M. Lauttre-Peyron, M. Gibert, aux Grands-Champs-en-Pré. }
- Haut-Rhin, M. Storckain, à Colmar.
- Somme, M. Berthet, à Roye.
- Vienne, M. Laperde, à Mazères.
- Aube, M. Jozos, à Saint-Aubin.
- Gard, M. Lloum, à Fresney-le-Gilmert.
- Gers, { M. le M^{is} de Bourg-Bazin } à la ferme-école de Bazin.
- Gers, { M. Lauttre-Peyron, M. Gibert, aux Grands-Champs-en-Pré. }
- Haut-Rhin, M. Storckain, à Colmar.
- Somme, M. Berthet, à Roye.
- Vienne, M. Laperde, à Mazères.
- Aube, M. Jozos, à Saint-Aubin.
- Gard, M. Lloum, à Fresney-le-Gilmert.
- Gers, { M. le M^{is} de Bourg-Bazin } à la ferme-école de Bazin.
- Gers, { M. Lauttre-Peyron, M. Gibert, aux Grands-Champs-en-Pré. }
- Haut-Rhin, M. Storckain, à Colmar.
- Somme, M. Berthet, à Roye.
- Vienne, M. Laperde, à Mazères.
- Aube, M. Jozos, à Saint-Aubin.
- Gard, M. Lloum, à Fresney-le-Gilmert.
- Gers, { M. le M^{is} de Bourg-Bazin } à la ferme-école de Bazin.
- Gers, { M. Lauttre-Peyron, M. Gibert, aux Grands-Champs-en-Pré. }
- Haut-Rhin, M. Storckain, à Colmar.
- Somme, M. Berthet, à Roye.
- Vienne, M. Laperde, à Mazères.
- Aube, M. Jozos, à Saint-Aubin.
- Gard, M. Lloum, à Fresney-le-Gilmert.
- Gers, { M. le M^{is} de Bourg-Bazin } à la ferme-école de Bazin.
- Gers, { M. Lauttre-Peyron, M. Gibert, aux Grands-Champs-en-Pré. }
- Haut-Rhin, M. Storckain, à Colmar.
- Somme, M. Berthet, à Roye.
- Vienne, M. Laperde, à Mazères.
- Aube, M. Jozos, à Saint-Aubin.
- Gard, M. Lloum, à Fresney-le-Gilmert.
- Gers, { M. le M^{is} de Bourg-Bazin } à la ferme-école de Bazin.
- Gers, { M. Lauttre-Peyron, M. Gibert, aux Grands-Champs-en-Pré. }
- Haut-Rhin, M. Storckain, à Colmar.
- Somme, M. Berthet, à Roye.
- Vienne, M. Laperde, à Mazères.
- Aube, M. Jozos, à Saint-Aubin.
- Gard, M. Lloum, à Fresney-le-Gilmert.
- Gers, { M. le M^{is} de Bourg-Bazin } à la ferme-école de Bazin.
- Gers, { M. Lauttre-Peyron, M. Gibert, aux Grands-Champs-en-Pré. }
- Haut-Rhin, M. Storckain, à Colmar.
- Somme, M. Berthet, à Roye.
- Vienne, M. Laperde, à Mazères.
- Aube, M. Jozos, à Saint-Aubin.
- Gard, M. Lloum, à Fresney-le-Gilmert.
- Gers, { M. le M^{is} de Bourg-Bazin } à la ferme-école de Bazin.
- Gers, { M. Lauttre-Peyron, M. Gibert, aux Grands-Champs-en-Pré. }
- Haut-Rhin, M. Storckain, à Colmar.
- Somme, M. Berthet, à Roye.
- Vienne, M. Laperde, à Mazères.
- Aube, M. Jozos, à Saint-Aubin.
- Gard, M. Lloum, à Fresney-le-Gilmert.
- Gers, { M. le M^{is} de Bourg-Bazin } à la ferme-école de Bazin.
- Gers, { M. Lauttre-Peyron, M. Gibert, aux Grands-Champs-en-Pré. }
- Haut-Rhin, M. Storckain, à Colmar.
- Somme, M. Berthet, à Roye.
- Vienne, M. Laperde, à Mazères.
- Aube, M. Jozos, à Saint-Aubin.
- Gard, M. Lloum, à Fresney-le-Gilmert.
- Gers, { M. le M^{is} de Bourg-Bazin } à la ferme-école de Bazin.
- Gers, { M. Lauttre-Peyron, M. Gibert, aux Grands-Champs-en-Pré. }
- Haut-Rhin, M. Storckain, à Colmar.
- Somme, M. Berthet, à Roye.
- Vienne, M. Laperde, à Mazères.
- Aube, M. Jozos, à Saint-Aubin.
- Gard, M. Lloum, à Fresney-le-Gilmert.
- Gers, { M. le M^{is} de Bourg-Bazin } à la ferme-école de Bazin.
- Gers, { M. Lauttre-Peyron, M. Gibert, aux Grands-Champs-en-Pré. }
- Haut-Rhin, M. Storckain, à Colmar.
- Somme, M. Berthet, à Roye.
- Vienne, M. Laperde, à Mazères.
- Aube, M. Jozos, à Saint-Aubin.
- Gard, M. Lloum, à Fresney-le-Gilmert.
- Gers, { M. le M^{is} de Bourg-Bazin } à la ferme-école de Bazin.
- Gers, { M. Lauttre-Peyron, M. Gibert, aux Grands-Champs-en-Pré. }
- Haut-Rhin, M. Storckain, à Colmar.
- Somme, M. Berthet, à Roye.
- Vienne, M. Laperde, à Mazères.
- Aube, M. Jozos, à Saint-Aubin.
- Gard, M. Lloum, à Fresney-le-Gilmert.
- Gers, { M. le M^{is} de Bourg-Bazin } à la ferme-école de Bazin.
- Gers, { M. Lauttre-Peyron, M. Gibert, aux Grands-Champs-en-Pré. }
- Haut-Rhin, M. Storckain, à Colmar.
- Somme, M. Berthet, à Roye.
- Vienne, M. Laperde, à Mazères.
- Aube, M. Jozos, à Saint-Aubin.
- Gard, M. Lloum, à Fresney-le-Gilmert.
- Gers, { M. le M^{is} de Bourg-Bazin } à la ferme-école de Bazin.
- Gers, { M. Lauttre-Peyron, M. Gibert, aux Grands-Champs-en-Pré. }
- Haut-Rhin, M. Storckain, à Colmar.
- Somme, M. Berthet, à Roye.
- Vienne, M. Laperde, à Mazères.
- Aube, M. Jozos, à Saint-Aubin.
- Gard, M. Lloum, à Fresney-le-Gilmert.
- Gers, { M. le M^{is} de Bourg-Bazin } à la ferme-école de Bazin.
- Gers, { M. Lauttre-Peyron, M. Gibert, aux Grands-Champs-en-Pré. }
- Haut-Rhin, M. Storckain, à Colmar.
- Somme, M. Berthet, à Roye.
- Vienne, M. Laperde, à Mazères.
- Aube, M. Jozos, à Saint-Aubin.
- Gard, M. Lloum, à Fresney-le-Gilmert.
- Gers, { M. le M^{is} de Bourg-Bazin } à la ferme-école de Bazin.
- Gers, { M. Lauttre-Peyron, M. Gibert, aux Grands-Champs-en-Pré. }
- Haut-Rhin, M. Storckain, à Colmar.
- Somme, M. Berthet, à Roye.
- Vienne, M. Laperde, à Mazères.
- Aube, M. Jozos, à Saint-Aubin.
- Gard, M. Lloum, à Fresney-le-Gilmert.
- Gers, { M. le M^{is} de Bourg-Bazin } à la ferme-école de Bazin.
- Gers, { M. Lauttre-Peyron, M. Gibert, aux Grands-Champs-en-Pré. }
- Haut-Rhin, M. Storckain, à Colmar.
- Somme, M. Berthet, à Roye.
- Vienne, M. Laperde, à Mazères.
- Aube, M. Jozos, à Saint-Aubin.
- Gard, M. Lloum, à Fresney-le-Gilmert.
- Gers, { M. le M^{is} de Bourg-Bazin } à la ferme-école de Bazin.
- Gers, { M. Lauttre-Peyron, M. Gibert, aux Grands-Champs-en-Pré. }
- Haut-Rhin, M. Storckain, à Colmar.
- Somme, M. Berthet, à Roye.
- Vienne, M. Laperde, à Mazères.
- Aube, M. Jozos, à Saint-Aubin.
- Gard, M. Lloum, à Fresney-le-Gilmert.
- Gers, { M. le M^{is} de Bourg-Bazin } à la ferme-école de Bazin.
- Gers, { M. Lauttre-Peyron, M. Gibert, aux Grands-Champs-en-Pré. }
- Haut-Rhin, M. Storckain, à Colmar.
- Somme, M. Berthet, à Roye.
- Vienne, M. Laperde, à Mazères.
- Aube, M. Jozos, à Saint-Aubin.
- Gard, M. Lloum, à Fresney-le-Gilmert.
- Gers, { M. le M^{is} de Bourg-Bazin } à la ferme-école de Bazin.
- Gers, { M. Lauttre-Peyron, M. Gibert, aux Grands-Champs-en-Pré. }
- Haut-Rhin, M. Storckain, à Colmar.
- Somme, M. Berthet, à Roye.
- Vienne, M. Laperde, à Mazères.
- Aube, M. Jozos, à Saint-Aubin.
- Gard, M. Lloum, à Fresney-le-Gilmert.
- Gers, { M. le M^{is} de Bourg-Bazin } à la ferme-école de Bazin.
- Gers, { M. Lauttre-Peyron, M. Gibert, aux Grands-Champs-en-Pré. }
- Haut-Rhin, M. Storckain, à Colmar.
- Somme, M. Berthet, à Roye.
- Vienne, M. Laperde, à Mazères.
- Aube, M. Jozos, à Saint-Aubin.
- Gard, M. Lloum, à Fresney-le-Gilmert.
- Gers, { M. le M^{is} de Bourg-Bazin } à la ferme-école de Bazin.
- Gers, { M. Lauttre-Peyron, M. Gibert, aux Grands-Champs-en-Pré. }
- Haut-Rhin, M. Storckain, à Colmar.
- Somme, M. Berthet, à Roye.
- Vienne, M. Laperde, à Mazères.
- Aube, M. Jozos, à Saint-Aubin.
- Gard, M. Lloum, à

LAURÉATS DES PRIMES D'HONNEUR.

1864.

- Corrèze M. le C^e d'Ussel, directeur de la ferme-école des Plaines.
Dordogne M. Durand de Corbiac, à Bergerac.
Eure M. Hélier, à Villers-en-Vexin.
Indre-et-Loire M. Carré, à la Briche, commune de Rillé.
Isère M. Baur, à Charvieu.
Loire M. Françoise Buzy, à Châlain-le-Comtal.
Meuse M. le B^e de Bousset, à Wal^y.
Basses-Pyrénées . . . M. le général Jaconi, à Lescans.
Saine-et-Marne . . . M. Gabor, à Villavoie, près Réau.
Var M. de Gassier, directeur de la ferme-école de Salernes.
Vendée M. Marot de Diffrance, à la Défuterie.
Vosges M. Lequin, directeur de la ferme-école de Lahayevans.

1865.

- Alpes-Maritimes . . . M. Bernou poète, à Nice.
Ardèche M. Desfraux (Léonce), au Colombier.
Côtes-du-Nord . . . M. le B^e de Rouquerol (Edmond), à Plougrescant.
Dordogne M. Faureau, à la Roche.
Haute-Garonne . . . M. le M^s de Daunies, à Lussagnet.
Lot M. Grasain, directeur de la ferme-école du Montal.
Haute-Marne . . . M. Gariot, à Saint-Eloy, commune de Chatonrupt.
Orne M. Breyer, à Pontchardon, près Vimoutiers.
Sarthe M. Laroix des Masstres, à Saint-Pierre-des-Ormes.
Haute-Savoie . . . M. Martelat, à Vézelay.
Seine-et-Oise . . . M. Michaux, à Bonnières.
Deux-Sèvres M. Leyren, à Rom.

1866.

- Aveyron M. Henri de Rooy, à Druelle.
Charente M. de la Bonpere, à Flayolle, commune de Lesseps.
Finistère M. Benoist, à Kervern-en-Pouldergat.
Haute-Garonne . . . M. de Sauryé (Henri), à Rangueil, commune de Toulouse.
Hérault M. Baudus (Gaston), à Saint-Sauveur, commune de Lattes.
Jura M. Gréa, à Roatier.
Haute-Loire M. Olivier, à Mazeyrat.
Loire M. Tinaut, à Villablau.
Marné M. Pavart-Gaillot, à Pont-de-Somme-Vesle.
Moselle M. et M^s Ronin à Siorek.
Pas-de-Calais . . . M. le M^s d'Havancourt, à Havrincourt.
Seine-Inférieure . . . M. Rougny, à Bertheauville.

1867.

- Ain M. Guibaud (Édouard), à Péronnas.
Basses-Alpes . . . M. Guérard (Félix), à Gréolié.
Aube M. le B^e de Wakkern, à Quincey.
Aude M. Sando, au Grand-Gaumont, près Lézignan.
Calvados M. de Laville, à Breteville-sur-Odon.
Cantal M. Pescador, à Saint-Clément.
Gironde M. Joseph de Gayvor-Larivière, à Virelade.
Loir-et-Cher M. le M^s de Vialay, à Coire-Clovery.
Morbihan M. Bouvet, à Treilhan, près Pluneret.
Hauts-Pyrénées . . . M. d'Agos, à Fleurance, près Bazillac.
Haut-Rhin M. Rivoire, à Eussois.
Somme M. Tribout, à Assainvillers.
Haute-Vienne . . . M. Gh. de Léonard, à la Jonchère.

1868.

- Aveyron M. Henri de Rooy, à Druelle.
Charente M. le B^e de la Bonpere, à Flayolle, commune de Lesseps.
Finistère M. Benoist, à Kervern-en-Pouldergat.
Gard M. Gauze, à Sommières.
Dordogne M. Planté, à Lamontzé-Saint-Martin.
Gers M. de la Vergne, à Montréal.
Haute-Garonne . . . M. le M^s d'Antoine de Devè-Fournays, à Gleyzes.
Ille-et-Vilaine . . . M. Desprez, à la Guerche.
Isère M. le M^s de Monteynard, à Tencin.
Loire M. Paulat de Besser, à Nervieux.
Loiret M. Rabouy, à Remmencourt.
Nievre M. Millet, à la Noë-Malrait.
Meuse M. Rabouy, à Remmencourt.
Sarthe M. Courthial, à Précigné.
Seine-et-Marne . . . M. Gaub, à Gisenoy.

1869.

- Allier MM. Ruyer frères, à Vizille.
Ardèche M. Lefèvre, directeur de la ferme-école de Rojat.
Charente-Inférieure . . . M. Bouscasse, directeur de la ferme-école de Puillorieu.
Indre M. Musquelin et Foucarat, à Trenthallat, près Chateaurex.
Loire-Inférieure . . . M. Boisroux (Adolphe), à Gorges, près Clisson.
Lozère M. le C^e de Morancé, à Fabrèges, près Langogne.
Manche M. le Vie Lacouarde de la Bartronnière, à Gerville.
Bas-Rhin M. Scherzmann au Thierbergarten, près Bonwiller.
Saône-et-Loire . . . M. le Ve de la Loire, à la Loyère.
Tarn M. Oloméet, à Mazamet.
Var M. Raspail, à Gigondas.
Vaucluse M. Martenot, à Mauhe, commune de Crugy-le-Châtel.
Vienne Mme veuve Olivier Sezn-Labatut, à Savigné.

1870.

- Ardennes M. Nauro-Florentin, à Coucy.
Ain M. Jules Disprix, à Saint-Laurent-de-Cerdans.
Pyrénées-Orientales . . . M. Inès Disprix, à Saint-Laurent-de-Cerdans.
Cher M. le M^s de Voglié, à Aubigny.
Côte-d'Or M. Matin (Achille), à Châtillon-sur-Seine.
Drôme MM. Servan frères, à la Roche-de-Glun.
Eure M. Bessab (Henri), à Guiry.
Eure-et-Loire . . . M. Bessab (Henri), à Guiry.
Haute-Garonne . . . M. le M^s d'Arès, de Perrelongue, à la Basside.
Mayenne M. Daniel Duvinat, à la Lande, commune de Niafle.
Nord M. Crépin-Dessirier, à Denain.
Puy-de-Dôme . . . M. le M^s de Pierre, à Bort.
Savoie M. le B^e d'Alexandre, à Vilard-d'Héry.
Haute-Vienne . . . M. Gh. de Léonard, à la Jonchère.

1871.

- Ardèche M. Rouvere, à Saint-Cyr.
Côtes-du-Nord . . . M. de Forcain, à Brehand-Moncontour.
Indre-et-Loire . . . M. Duvil, à Gonllié.
Loir M. Louroux, à Mirandol.
Haute-Marne . . . M. Martin, à Bellancourt-la-Ferrée.
Orne M. le M^s de Roquen, à Bursard.
Basses-Pyrénées . . . M. de Lersours, à Mont.
Seine-et-Oise . . . M. Testan, à Mortières, près Livry.
Haute-Savoie . . . M. Denoë, à Grevin-Bossey.
Var M. A. de Gassier, à Entrecesteau.
Vendée M. P. Roubard, aux Glouzeaux.

⁽¹⁾ Avenue prime d'honneur n'a été décernée en 1871.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires